

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 3 SEPTEMBRE 2014

VOLUME 224

**ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,  
Me SIMON TREMBLAY,  
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me LOUIS BELLEAU pour M. Antonio Accurso  
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal  
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du  
Québec  
Me ALAIN TREMBLAY pour Québec solidaire  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour  
l'Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général  
des élections du Québec  
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec  
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction  
MARIE-CHRISTINE LEVASSEUR et Me SÉBASTIEN GHANTOUS  
pour le Fonds de solidarité  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
ANTONIO ACCURSO	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	9

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-87      Engagement du témoin de fournir la liste  
des projets qui ont été acceptés par la  
SOLIM et financés par la FIPOE

99

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
185P-1958.1 : Écoute électronique 08-0459_03256 du 14 mars 2009	146
185P-1958.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0459_03256 du 14 mars 2009	146

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce troisième (3e)  
2 jour du mois de septembre,

3

4 (09:35:12)

5 PRÉLIMINAIRES

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent  
9 s'identifier, je vous prie.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le  
12 Commissaire, Sonia LeBel pour la Commission.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Bonjour. Simon Tremblay pour la Commission.

15 Me KEITH RITI :

16 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

17 Me LOUIS BELLEAU :

18 Louis Belleau pour monsieur Accurso.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Estelle Tremblay pour le Parti québécois. Bonjour.

21 Me SIMON LAROSE :

22 Simon Larose pour le Procureur général du Québec.

23 Bonjour.

24 Me MARTIN ST-JEAN :

25 Bonjour à tous. Martin St-Jean, Ville de Montréal.

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la  
3 construction du Québec.

4 Me SARAH LIRETTE :

5 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des  
6 municipalités du Québec.

7 Me ALAIN TREMBLAY :

8 Alain Tremblay pour Québec solidaire.

9 Me DENIS HOULE :

10 Bonjour. Alors, Denis Houle pour l'Association des  
11 constructeurs de routes et grands travaux du  
12 Québec.

13 Me SIMON LAPLANTE :

14 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
15 constructeurs de routes et grands travaux du  
16 Québec.

17 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

18 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
19 Québec.

20 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

21 Bonjour. Alexie Lafond pour le DGE.

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du  
24 Québec.

25

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Bonjour. Robert Laurin, FTQ Construction.

3 MARIE-CHRISTINE LEVASSEUR :

4 Marie-Christine Levasseur, Fonds de solidarité.

5 Me SÉBASTIEN GHANTOUS :

6 Bonjour à tous. Sébastien Ghantous pour le Fonds de  
7 solidarité.

8 Me PIERRE POULIN :

9 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites  
10 criminelles et pénales. Bonjour.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Monsieur Accurso, si vous voulez vous lever debout  
13 pour être assermenté.

14

---

15

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce troisième (3e)  
2 jour du mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANTONIO ACCURSO, entrepreneur

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Accurso.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Alors, quand on a quitté hier en fin d'après-

14 midi, on en était à parler à Gastier, à votre a

15 acquisition de Gastier, je pense, vers deux

16 mille... Quelle année Gastier, Monsieur Accurso?

17 Deux mille neuf (2009), est-ce que c'est possible?

18 R. Gastier, je le vois en deux mille neuf (2009), oui.

19 Q. **[3]** Deux mille neuf (2009), hein, c'est exact.

20 Parfait. Votre acquisition de Gastier et peut-être

21 votre intérêt pour Ganotec à un certain moment

22 donné avant d'acquérir Gastier.

23

Vous vous souviendrez que je vous ai posé

24 la question si vous aviez fait des approches auprès

25 de gens de chez Ganotec pour acheter cette

1           entreprise avant que Kiewit en devienne  
2           l'acquéreur. Est-ce que vous vous souvenez de cette  
3           question-là, Monsieur Accurso?

4           R. Je me souviens de la question, oui.

5           Q. **[4]** Vous vous souvenez de m'avoir répondu « non » à  
6           cette question-là?

7           R. Définitivement.

8           Q. **[5]** Madame Blanchette, j'aimerais qu'on produise la  
9           pièce... fasse écouter, s'il vous plaît, la pièce  
10          117P-1401.1 qui est une écoute électronique datée  
11          du dix-neuf (19) janvier deux mille neuf (2009) qui  
12          a été... qu'on a fait jouer dans le cadre du  
13          témoignage en février deux mille quatorze (2014) de  
14          monsieur Eugène Arsenault. Eugène Arsenault, qui  
15          travaillait pour Ganotec, a travaillé et continué à  
16          travailler pour Kiewit à l'époque et qui va nous...  
17          qui nous explique, là, avec Jocelyn Dupuis, qu'est-  
18          ce qui est arrivé aux alentours de deux mille six  
19          (2006).

20

21          ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

22

23          Me SONIA LeBEL :

24          Madame Blanchette, je vous ai demandé 1401, hein!

25          Je m'en excuse, c'est 1402. Désolée, c'est mon

1 erreur, Madame la Présidente.

2 LA GREFFIÈRE :

3 1402?

4 Me SONIA LeBEL :

5 Oui. On va venir à 1401 dans pas longtemps. Alors,  
6 c'est toujours, de toute façon, entre Eugène  
7 Arsenault et Jocelyn Dupuis...

8 R. O.K.

9 Q. **[6]** ... du quatorze (14) mars deux mille neuf  
10 (2009).

11

12 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

13

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[7]** On reviendra, Monsieur Accurso, sur les  
16 portions où on parle de votre relation peut-être  
17 inappropriée, un peu trop proche des syndicats et  
18 du fait que vous avez peut-être l'exclusivité, là,  
19 des fonds du... du Fonds et de la SOLIM. Ce qui  
20 m'intéresse plus particulièrement dans cette  
21 conversation-là, au moment où on se parle, c'est la  
22 ligne 330 où Jocelyn Dupuis et Eugène Arsenault  
23 parlent effectivement de l'événement où Jocelyn  
24 Dupuis aurait en votre nom et celui du Fonds  
25 approché Eugène Arsenault qui était, et il l'a

1           expliqué lors de son témoignage, Madame la  
2           Présidente, un des actionnaires de Ganotec, avant  
3           que Ganotec soit à vendre même et avant que Kiewit  
4           en soit l'acquéreur. Alors, qu'est-ce que vous avez  
5           à dire par rapport à ça, Monsieur Accurso? Est-ce  
6           que c'est exact que vous avez demandé à Jocelyn  
7           Dupuis d'approcher Eugène Arsenault?

8           R. Non.

9           Q. **[8]** Alors, à quelle...

10          R. Ça, ça doit être son idée, Madame la Présidente.  
11          Jocelyn aimait ça rentrer des fois dans des... dans  
12          des... des idées, des conversations. Et puis non,  
13          c'était pas mon idée, c'était son idée. Et puis lui  
14          a essayé de voir s'il y avait une porte ouverte  
15          pour m'approcher par la suite, sûrement.  
16          Premièrement, j'ai pas fait... bien en tout cas,  
17          j'ai pas fait partie de cette conversation-là.  
18          C'est une discussion entre eux autres deux. Vous  
19          avez beaucoup de contradictions dans... dans la  
20          conversation.

21          Q. **[9]** Bien je pense qu'on va... on va...

22          R. Oui.

23          Q. **[10]** Moi, la question que je vous ai posée, là, est  
24          la suivante...

25          R. Non, il m'en a pas parlé.

1 Q. **[11]** Je vous ai... je posais pas... je vous ai  
2 demandé est-ce que vous avez demandé à monsieur  
3 Dupuis d'approcher monsieur Eugène Arsenault...

4 R. Non.

5 Q. **[12]** ... pour faire des démarches? O.K.

6 R. Non.

7 Q. **[13]** Donc, quand monsieur Arsenault témoigne en  
8 date du treize (13) février deux mille quatorze  
9 (2014) et qu'il nous dit que quand monsieur Dupuis  
10 l'approche, il lui dit que c'est au nom du Fonds de  
11 solidarité et au nom de Louisbourg et de vous,  
12 c'est inexact, il n'a pas ce mandat-là, il n'a pas  
13 cette autorité-là de s'exprimer, c'était ça?

14 R. Il n'a pas ce mandat-là. Jocelyn n'a pas le... le  
15 mandat, il n'a pas l'autorité de parler. Depuis  
16 quand que Jocelyn peut parler au nom du Fonds?  
17 C'est impossible, là. J'ai jamais vu ça puis je  
18 pense que vous avez jamais vu ça dans aucun  
19 dossier. Jocelyn Dupuis ne peut pas parler au Fonds  
20 et ne peut pas parler en mon nom non plus.

21 Monsieur Eugène Arsenault, je ne l'ai  
22 jamais rencontré. Je ne le connais pas, je ne l'ai  
23 jamais rencontré, j'ai jamais serré la main. Je  
24 connais pas ce monsieur-là.

25 Et si je voulais acheter Ganotec et si je

1 me souviens bien, Madame la Présidente, Kiewit a  
2 acheté cette compagnie-là pour des chiffres qui  
3 dépassaient le trente millions (30 M), que qu'est-  
4 ce que j'avais entendu parler. Et définitivement,  
5 j'ai dit à mon témoignage hier que Gastier et  
6 Ganotec faisaient pas partie de mon « core  
7 business ». C'était pas là-dessus que je me suis  
8 enligné, c'était sur les travaux civils.

9 Q. **[14]** Mais par la suite...

10 R. Et puis... et puis...

11 Q. **[15]** ... vous avez bien acheté monsieur Gastier,  
12 Monsieur Accurso?

13 R. Oui. Oui, Madame la Présidente, mais il y a une  
14 très grande différence entre une acquisition de  
15 cinq millions (5 M) puis une acquisition de trente-  
16 cinq-quarante (35-40), peut-être même j'ai entendu  
17 jusqu'à quarante-cinq millions (45 M).

18 Q. **[16]** O.K.

19 R. J'aurais jamais payé quarante-cinq millions (45 M)  
20 pour quelque chose qui m'intéressait pas plus qu'il  
21 faut.

22 Q. **[17]** O.K.

23 R. Ça fait que ça, c'est complètement faux. Ça, c'est  
24 eux autres qui se parlent, c'est des chums. On le  
25 voit pour une raison ou une autre, ils sont pas

1 contents avec moi et puis les raisons, je les  
2 ignore, mais j'ai pas fait partie de la  
3 conversation et définitivement, j'aurais jamais  
4 embarqué dans une acquisition d'une compagnie, payé  
5 ces sommes-là, beaucoup, mais Kiewit, j'ai compris  
6 qu'ils avaient d'autres objectifs.

7 Q. **[18]** O.K.

8 R. C'est ce que j'ai compris. Kiewit voulait... parce  
9 que c'est important ça. Kiewit voulait prendre  
10 cette compagnie-là puis l'amener principalement  
11 dans l'Ouest pour aller faire des travaux dont  
12 lesquels il y avait beaucoup d'ouvrage dans les  
13 raffineries. Ça fait que pour lui, c'était, si tu  
14 veux, un gant qui « fittait » sa main. Pas moi.  
15 Moi, une grosse entreprise comme ça, premièrement,  
16 je voulais pas... c'était pas « core business », ça  
17 fait que définitivement, j'aurais pas fait ce  
18 « move »-là en affaires.

19 Q. **[19]** Donc, plutôt...

20 R. J'ai fait un petit « move » en affaires. Dans cette  
21 direction-là, j'aime mieux prendre une petite  
22 compagnie comme Gastier, payer un prix raisonnable,  
23 après ça, mettre tous nos efforts, nos ressources,  
24 nos contacts pour la monter la compagnie, pour  
25 qu'elle devient, si vous voulez, concurrentielle

1 à... à Ganotec, mais pas payer pour Ganotec.

2 Q. **[20]** O.K. Donc, parlons-en justement d'utiliser  
3 tous vos contacts pour rendre Gastier  
4 concurrentielle à Ganotec.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[21]** Je vous ai posé la question hier si monsieur  
7 Cyr, que vous avez admis être un ami, qui était...  
8 qui est directeur du local 144 pour les...

9 R. C'est pas ça que je veux dire par « contacts ».

10 Q. **[22]** Oui, mais attendez, je vais vous poser une  
11 question, Monsieur Accurso.

12 R. O.K. Allez-y.

13 Q. **[23]** Parlons-en justement. Et je vous ai demandé si  
14 monsieur Gérard Cyr avait eu un apport déterminant,  
15 justement, dans le fait que Gastier était devenu  
16 concurrentiel auprès de Ganotech. Donc, vous avez  
17 pris un gant puis vous l'avez fait tailler sur  
18 mesure finalement. Et c'est ça que je vous ai  
19 demandé. À la... à cette question hier, vous m'avez  
20 répondu : « Non, aucunement. » C'est exact?

21 R. C'est quoi votre question?

22 Q. **[24]** Vous m'avez répondu que monsieur Cyr n'avait  
23 eu aucun apport ou aucun effet déterminant dans  
24 l'explosion de Gastier après votre achat.

25 R. La seule chose que monsieur Cyr a faite, puis j'ai

1           témoigné hier que c'est mon ami, puis je le répète,  
2           c'est un ami, c'est que, nous, on soumissionnait  
3           sur des jobs de... de... des contrats  
4           d'installation de mines, des contrats de... de  
5           gazoducs, des contrats de pétrolières et... et il  
6           nous fournissait la main-d'oeuvre requise pour être  
7           capable de faire la job. Maintenant, il faut  
8           comprendre une chose, dans la vraie vie, c'est que,  
9           si moi je fais une raffinerie Shell, ou Petro-  
10          Canada, ou peu importe, si moi, je suis en train de  
11          travailler sur celle-là, phase 2 arrive... pour  
12          continuer dans la même raffinerie, phase 2  
13          arrive... Ils ne font pas phase 1 puis phase 2 en  
14          même temps, là. Phase 2 arrive. Supposons que je  
15          l'ai pas, le contrat, c'est le même monde que  
16          monsieur Cyr nous a envoyé qui vont aller pour  
17          Ganotech et qui... ou qui vont aller à une  
18          compagnie XYZ. C'est le même monde qu'ils vont  
19          transférer d'une compagnie à l'autre. Ça fait que,  
20          si c'est moi qui ai le contrat, les gars de  
21          Ganotech vont venir. Parce que la pétrolière ou le  
22          donneur d'ouvrage veut avoir... avoir ces hommes-là  
23          qui connaissent la santé et sécurité au travail,  
24          qui connaissent les méthodes de construction de...  
25          de ces raffineries-là. Ils savent elles sont où les

1 portes, comment rentrer puis où pas se mettre les  
2 pieds puis où se mettre les pieds. Ils connaissent  
3 ça. Ils veulent pas recommencer à zéro avec un  
4 nouveau groupe de... de... de... de travailleurs et  
5 travailleuses. Ils veulent le même monde.

6 Q. [25] O.K.

7 R. Ça fait que le gars, il est attaché... Moi, j'ai  
8 des gars qui ont travaillé pour Ganotech. Ganotech,  
9 il a des gars qui on travaillé pour moi puis  
10 d'autres compagnies. C'est... c'est... c'est... ces  
11 gars-là, je les ai pas achetés, là, ça nous  
12 appartient pas ce monde-là, là. Ça, ça s'en va  
13 d'une compagnie à l'autre, dépendant c'est qui est-  
14 ce qui a la job. Et ça, ça... ça arrive sur les...

15 Regardez les chantiers à la Baie-James  
16 qu'on parlait hier, nous autres, on a... on a  
17 travaillé pendant des secousses. Après ça, on a eu  
18 des périodes où est-ce qu'on n'a pas travaillé.  
19 Après ça, on a recommencé. C'est le même monde :  
20 les gars de tunnels, des gars d'excavation,  
21 tunnels. C'est le même monde. Une fois qu'on a  
22 fini, on n'a plus d'ouvrage pour ce monde-là  
23 spécialisé. Et s'il y a une autre job qui sort puis  
24 on l'a pas, ce même monde-là va transférer pour  
25 l'autre compagnie et... Et je vois pas pourquoi

1 est-ce qu'on... en tout cas... je peux pas...

2 Q. **[26]** Monsieur Accurso...

3 R. ... je peux pas poser une question.

4 Q. **[27]** ... vous avez fait référence à la saucisse  
5 Hygrade hier; est-ce que... si vous avez le  
6 contrat, les gens vont venir, mais si les gens sont  
7 déjà chez vous, vous avez plus de chances d'avoir  
8 le contrat, non?

9 R. Pas tout le temps. J'aimerais ça.

10 Q. **[28]** Pas tout le temps. Alors, allons voir peut-  
11 être de quelle façon monsieur Gérard Cyr vous a  
12 aidé, là, dans ces... dans cette main-d'oeuvre-là.  
13 La conversation 1701 que je vous ai demandée en  
14 premier, tantôt, Madame Blanchette.

15

16 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

17

18 Me SONIA LeBEL :

19 On peut arrêter là, Madame Blanchette.

20 Q. **[29]** Alors, je vous repose la question, Monsieur  
21 Accurso, est-ce que monsieur Gérard Cyr a eu un  
22 apport significatif dans l'expansion de Gastier  
23 après votre acquisition?

24 R. Non.

25 Q. **[30]** Est-ce que monsieur Gérard Cyr vous a aidé à

1 vous monter une équipe compétitive pour venir  
2 justement vous positionner de façon plus puissante  
3 sur le marché avec Gastier dans cette, dans le  
4 secteur des raffineries?

5 R. Un monsieur comme Gérard Cyr, il va, il va nous  
6 fournir de la main-d'oeuvre une fois qu'on a une  
7 job. C'est pas que on engage le monde avant d'avoir  
8 un travail parce qu'on peut pas avoir deux cents  
9 (200), trois cents (300) employés que ça prend  
10 pour, pour faire une job de raffinerie comme ça. On  
11 peut pas avoir ça sur le « payroll » à rien faire  
12 tant qu'on a pas un travail. Ça fait que la  
13 responsabilité de monsieur Cyr, premièrement nous,  
14 il faut qu'on aille chercher le contrat et puis une  
15 fois qu'on a le contrat, qu'ils nous l'ont octroyé,  
16 c'est à ce moment-là qu'on engage le personnel.  
17 Mais, Madame la Présidente, j'aimerais poser une  
18 question : à quelle heure cette conversation-là?

19 Q. **[31]** C'est inscrit au haut de la transcription,  
20 Madame la Présidente. Si on peut revenir à la, au  
21 début de la transcription, habituellement je le  
22 mentionne, là, mais...

23 R. C'est à dix heures (10 h), c'est ça, le soir?

24 Q. **[32]** Oui. Dix-neuf (19) janvier deux mille neuf  
25 (2009) à vingt-deux heures (22 h).

1 R. O.K. Comme j'ai dit, moi je connais pas Eugène  
2 Arsenault. Il était saoul. C'est évident sur cette  
3 conversation-là, là. On est capable de détecter la  
4 voix puis un gars qui se répète dix (10) fois la  
5 même chose.

6 Q. **[33]** O.K.

7 R. C'est clair et net que ce monsieur-là, il était  
8 saoul. Moi je le sais parce que vous n'avez des  
9 conversations téléphoniques.

10 (10:02:55)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[34]** Alors pourquoi a-t-il fallu que vous demandiez  
13 quelle heure il est pour dire qu'il était saoul?

14 R. Bien c'est parce qu'à dix heures (22 h) le soir, je  
15 sais pas où est-ce qu'il était, mais on le voit  
16 d'après sa voix...

17 Q. **[35]** Il a fallu que vous connaissiez l'heure avant  
18 de vous avancer pour dire qu'il était saoul?

19 R. Bien je pense à dix heures (22 h) le soir, il y a  
20 plus de chances...

21 Q. **[36]** C'est tout de même votre...

22 R. ... d'être saoul qu'à neuf heures (9 h) le matin.

23 Q. **[37]** Alors c'est pour ça que vous étiez pas sûr  
24 qu'il était saoul avant de demander l'heure.

25 R. Non, non, j'étais sûr, mais je voulais juste

1 confirmer, Madame la Présidente. Je... je le vois  
2 par la voix d'un gars qui est saoul, là. Tu sais,  
3 c'est... c'est... il le savait pas qu'il était  
4 « tapé » et puis on le voit que le monsieur lance  
5 des chiffres, il dit n'importe quoi, « he's all  
6 over the place ». Tu sais c'est comme, attends une  
7 minute, là, on... J'aimerais ça que monsieur  
8 Arsenault nomme un monsieur, que quelqu'un chez  
9 nous, aurait offert du « cash », puis là on parle  
10 de cinq cent mille piastres (500 000 \$), là. On  
11 parle pas de... de... une couple de cent piastres  
12 (100 \$), là. On parle de cinq cent mille piastres  
13 (500 000 \$) en argent comptant que Gastier, de  
14 quelqu'un chez Gastier, ou moi, qu'on aurait offert  
15 pour une équipe, c'est complètement ridicule.

16 Et ce gars-là qui est saoul, il fait, il  
17 dit ça à son chum puis son chum, pour une raison ou  
18 une autre, il m'aime pas, que j'ignore pour le  
19 moment, aussi il dit que monsieur Gérard Cyr va  
20 venir travailler pour moi. Bien ça a absolument pas  
21 de bon sens. Si monsieur Gérard Cyr il est là et  
22 puis il va me fournir toute cette supposée main-  
23 d'oeuvre qui est, qui est mieux que n'importe quoi  
24 que ce que Ganotec a jamais eu, bien pourquoi est-  
25 ce que je l'engagerais? À ce moment-là, il peut pas

1 m'envoyer la main-d'oeuvre parce qu'il fait partie  
2 du syndicat. C'est une conversation complètement  
3 illogique, premièrement.

4 Deuxièmement, moi, j'ai pas fait... ça,  
5 c'est... ça c'est mes commentaires, Madame la  
6 Présidente, moi, j'ai pas fait partie de cette  
7 conversation-là et je répète, Jocelyn Dupuis n'a  
8 jamais parlé qu'il voulait... qu'il me représentait  
9 ou qu'il représentait le Fonds de solidarité pour  
10 faire acheter Ganotec. Pour moi, c'était pas « core  
11 business », c'était une petite partie de nos  
12 affaires et jamais j'aurais acheté cette compagnie-  
13 là. C'était pas là que nous autres on était  
14 enligné.

15 Je vous ai expliqué l'autre... hier que ma  
16 compagnie était axée sur les matériaux. C'est ça  
17 qui faisait ma force. Maintenant, une compagnie  
18 comme Ganotec, c'est strictement une compagnie de  
19 main-d'oeuvre de services. Et c'est la même chose  
20 pour Gastier, ils fabriquent rien.

21 Q. [38] Bon, Monsieur Accurso...

22 R. Ça fait que...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [39] Juste un instant, est-ce que vous connaissiez  
25 bien monsieur Arsenault? Vous lui parliez souvent?

1 R. Michel?

2 Q. **[40]** Non, Eugène Arsenault.

3 R. Jamais, jamais parlé.

4 Q. **[41]** Vous lui avez jamais parlé?

5 R. Jamais.

6 Q. **[42]** Vous ne le connaissez pas?

7 R. Non.

8 Q. **[43]** Mais vous êtes en mesure d'affirmer qu'il  
9 serait saoul dans la conversation?

10 R. Bien, Madame la Présidente, je pense que n'importe  
11 qui qui va entendre cette conversation-là, on le  
12 voit, la façon qu'il parle, la clarté de ses mots,  
13 c'est vraiment pas difficile à identifier que le  
14 monsieur a pris... a pris un verre, là. Et puis la  
15 façon qu'il se répète. Normalement, quand on a des  
16 accusations aussi sérieuses que ça, là, on parle  
17 pas de valise d'argent puis... en tout cas. Moi,  
18 j'ai jamais vu une conversation sérieuse tenue de  
19 cette façon-là.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[44]** Donc...

22 R. Ça c'est mon opinion.

23 Q. **[45]** Donc, ce que vous affirmez, c'est quand  
24 monsieur Eugène Arsenault affirme à Jocelyn Dupuis  
25 dans la conversation, ce qu'il a répété sous

1 serment lors de son témoignage ici, en pleine  
2 après-midi, alors qu'il était définitivement pas  
3 saoul, en février deux mille quatorze (2014), que  
4 vous aviez, par le biais de Gérard Cyr, tenté de  
5 soudoyer les employés de Ganotec, syndiqués sous le  
6 local 144 qui était dirigé par monsieur Cyr, qu'il  
7 l'est encore, je pense...

8 R. Hey, hey, hey...

9 Q. **[46]** ... laissez-moi terminer ma question, Monsieur  
10 Accurso, s'il vous plaît.

11 R. Excuse-moi.

12 Q. **[47]** Merci. Ce que vous dites, c'est quand monsieur  
13 Eugène Arsenault affirme ça, c'est inexact? C'est  
14 inexact?

15 R. C'est complètement inexact et j'aimerais demander  
16 à... est-ce que... monsieur Arsenault, je l'ai pas  
17 écouté son... son témoignage. Est-ce que monsieur  
18 Arsenault dit que c'est Tony Accurso qui a offert  
19 ces montants-là ou est-ce qu'il dit quoi  
20 exactement? Parce que vous le savez que je ne m'en  
21 mêle pas de cette compagnie-là. J'ai un président  
22 qui s'en occupe. Moi, j'ai d'autres choses à faire.  
23 Maintenant, est-ce que monsieur Arsenault affirme  
24 que c'est moi qui ai été voir les employés, les  
25 équipes, avec une valise de cinq cent mille

1 (500 000) dans ça?

2 (10:07:24)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[48]** Si vous permettez, Monsieur Accurso, c'est  
5 Maître LeBel qui pose les questions.

6 R. O.K. Bien... O.K. Excusez, mais...

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[49]** Alors, la question était est-ce que vous  
9 avez...

10 R. La question... la question c'est moi, non, je n'ai  
11 pas fait ça.

12 Q. **[50]** O.K. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi,  
13 Monsieur Accurso, que monsieur Cyr est capable, a  
14 la capacité d'influencer ses travailleurs  
15 syndiqués, de leur demander d'aller travailler pour  
16 Gastier plutôt que Ganotec?

17 R. Moi, qu'est-ce que je dis, c'est que Gérard Cyr,  
18 comme tous les chefs syndicaux, ils sont intéressés  
19 de placer leurs... leurs membres. Et forcément, il  
20 va les placer où est-ce que l'ouvrage est.

21 Q. **[51]** Parfait. Êtes-vous d'accord avec moi, Monsieur  
22 Accurso, que bien que vous n'engagiez la main-  
23 d'oeuvre qu'une fois que vous ayez le contrat, le  
24 fait d'avoir une garantie d'avoir une main-d'oeuvre  
25 de qualité ou le fait d'avoir une garantie d'avoir

1 la main-d'oeuvre plutôt que votre concurrent vous  
2 pose en... vous pose en position avantageuse pour  
3 aller soumissionner sur un contrat?

4 R. Madame... Madame la Juge, on parle de la même main-  
5 d'oeuvre. On parle pas de d'autres mains-d'oeuvre.

6 Q. **[52]** Exact.

7 R. C'est la même main-d'oeuvre. Si le... le plus bas  
8 soumissionnaire qui fait la job ou le gars à qui  
9 que le donneur d'ouvrage choisit de donner  
10 l'ouvrage, les hommes vont aller pour cette  
11 compagnie-là.

12 Q. **[53]** O.K. Mais la compagnie...

13 R. Et puis c'est tout. Et il y a aucune garantie de  
14 rien en termes de main-d'oeuvre. C'est que... que  
15 ça soit monsieur Cyr ou n'importe qui. Ils ont un  
16 bassin de main-d'oeuvre et ils vont fournir la  
17 main-d'oeuvre à l'entrepreneur qui a le contrat.

18 Q. **[54]** Vous l'avez dit, Monsieur Accurso, ce sont les  
19 mêmes hommes. On est d'accord?

20 R. Oui. Bien pas à cent pour cent (100 %), là, mais...

21 Q. **[55]** Mais en règle générale pour un contrat donné  
22 dans l'entrep... dans les entrep...

23 R. Bien surtout si c'est pour la même raffinerie.

24 Q. **[56]** Et voilà. Si c'est pour la même raffinerie.

25 Ces hommes-là sont donc garantis de travailler peu

1           importe qui va avoir le contrat parce que c'est eux  
2           qui sont la main-d'oeuvre spécialisée.

3           R. Il y a des bonnes chances.

4           Q. **[57]** Il y a des bonnes chances. Donc, au niveau de  
5           la main-d'oeuvre, c'est réglé. Maintenant, si vous  
6           êtes en compétition contre Ganotec, vous êtes  
7           Gastier, vous avez à soumissionner sur le même  
8           contrat. Si vous êtes garanti que la main-d'oeuvre  
9           va aller travailler pour vous, quand elle sera avec  
10          vous, vous assure la paix syndicale, vous assure de  
11          travailler à un rythme avantageux, vous assure de  
12          vous fournir la meilleure qualité de travail  
13          possible, et qu'on a... et qu'on fait le message à  
14          Ganotech que ça veut pas la peine parce que, de  
15          toute façon, s'il obtient le contrat, on va lui  
16          nuire. Vous pensez pas que ça vous pose... ça vous  
17          met en situation avantageuse pour soumissionner et  
18          obtenir le contrat que les... ou les hommes vont  
19          travailler de toute façon?

20          R. Moi, je... je... d'après mon expérience, la main-  
21          d'oeuvre va aller d'une compagnie à l'autre. On  
22          parle de la même main-d'oeuvre.

23          Q. **[58]** Mais c'est pas ça ma question.

24          R. On parle du même gars. Juste une seconde.

25          Q. **[59]** Ma question est de savoir dans quelle position

1           ça vous place, Monsieur Accurso.

2           R. On parle... on parle du même gars qui va... même  
3           gars, ou même femme, qui va aller...

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Q. **[60]** Monsieur Accurso, maître... maître LeBel pose  
6           la question.

7           R. O.K. Mais j'essaye de répondre.

8           Me SONIA LeBEL :

9           Q. **[61]** Bien, c'est parce que la question est... je  
10          vous... je vous demande : est-ce que ça vous pose  
11          en position avantageuse si vous êtes garanti  
12          d'avoir une main-d'oeuvre plutôt que votre  
13          concurrent? Ça vous garantit de pouvoir exécuter le  
14          contrat. Vous savez, vous êtes capable de  
15          soumissionner.

16          R. J'ai... j'ai... je sais pas qu'est-ce que vous  
17          voulez dire par « plutôt qu'un concurrent ». Moi,  
18          j'ai jamais eu cette expérience-là, plutôt qu'un  
19          concurrent. Moi, je le sais, si nous autre, on veut  
20          soumissionner à une job, on va, bien, en tout cas,  
21          quelqu'un chez nous va appeler soit les  
22          électriciens, les... les... local des plombiers,  
23          machinerie lourde, monsieur Cyr, monsieur Lavallée,  
24          monsieur Dupuis. On va appeler : « Avez-vous un  
25          bassin de main-d'oeuvre pour être capable

1 d'exécuter ce contrat-là? » Nous, on s'occupe de  
2 nos affaires. J'ai... j'ai jamais, jamais vu une  
3 situation où est-ce qu'un entrepreneur a été dit :  
4 « Bien là, toi, les hommes, ils viendront pas chez  
5 vous. Si vous avez le contrat, ils vont... » ils  
6 vont aller où? Nulle part?

7 Q. **[62]** Vous avez jamais subi cette situation-là? On  
8 vous a jamais...

9 R. J'ai jamais entendu parler d'une situation  
10 semblable.

11 Q. **[63]** Avez-vous, vous, déjà subi cette situation-là?

12 R. Mais est-ce que... est-ce que le... le... La main-  
13 d'oeuvre en question va vouloir travailler où est-  
14 ce qu'il y a l'ouvrage.

15 Q. **[64]** O.K. Vous êtes pas d'accord, Monsieur Accurso,  
16 on... on a... on a bien établi hier que la richesse  
17 d'une entreprise en construction, en grande partie,  
18 est sa main-d'oeuvre. On s'entend là-dessus?

19 R. Oui.

20 Q. **[65]** Parfait. Je vous ai demandé hier s'il était  
21 exact que la main-d'oeuvre ou la façon dont  
22 votre... vos employés de travail pouvaient défaire  
23 ou faire une compagnie... si la façon... la qualité  
24 de la main-d'oeuvre que vous obteniez pouvait avoir  
25 un impact sur l'exécution d'un contrat ou sur la

1 survie d'une entreprise. Vous m'avez dit : « Non. »

2 Ça a aucun impact pour vous. C'est exact?

3 R. Répétez votre question, s'il vous plaît.

4 Q. **[66]** Il y a aucun impact. La qualité de la main-  
5 d'oeuvre a aucun impact sur la... le... la survie  
6 d'une entreprise, sur la façon...

7 R. Non, j'ai jamais dit ça.

8 Q. **[67]** ... dont elle obtient des contrats.

9 R. Non, j'ai jamais dit ça.

10 Q. **[68]** Vous avez jamais dit ça?

11 R. Non, j'ai dit que c'est un facteur parmi d'autres.

12 Q. **[69]** Vous avez parlé de leadership hier, que vous  
13 pouviez faire travailler n'importe qui...

14 R. Bien, j'ai parlé beaucoup plus de leadership.

15 Q. **[70]** Oui, que vous étiez capable...

16 R. J'ai parlé...

17 Q. **[71]** ... de faire travailler n'importe qui...

18 R. ... j'ai parlé de leadership, Madame la Présidente,  
19 j'ai parlé de... de... de... de la fa... la  
20 machinerie disponible...

21 Q. **[72]** Hum, hum.

22 R. ... qu'on va mettre sur un chantier. J'ai parlé  
23 d'une foule de facteurs incluant la main-d'oeuvre.  
24 C'est pas juste un fact... c'est pas juste le...  
25 le... la main-d'oeuvre. Tu sais, comment est-ce

1 qu'on peut dire qu'un gars, il est bon pour cette  
2 compagnie-là puis il est pas bon pour l'autre, puis  
3 il est bon pour l'autre, puis il est pas bon pour  
4 celle-là? Ça dépend du leadership qu'on va lui  
5 donner. Ça dépend les outils qu'on va lui...

6 Q. **[73]** O.K.

7 R. ... donner pour travailler. Si on demander à un  
8 menuisier d'aller cogner un clou puis on lui donne  
9 pas de marteau, bien, il y a des chances qu'il  
10 cogne pas bien des clous dans une journée, là.

11 Q. **[74]** O.K. Mais revenons à... aux facteurs un par  
12 un, O.K.? Parce qu'on a beaucoup parlé de  
13 conditions gagnantes puis de planètes alignées  
14 hier. On a vu que d'avoir des capitaux de façon  
15 disponible, de façon plus aisée qu'avec une banque  
16 que vous placez en position avantageuse, de façon  
17 concurrentielle...

18 R. Bien...

19 Q. **[75]** Laissez-moi terminer, Monsieur Accurso. Il  
20 est... moi, j'en suis à la main-d'oeuvre. Je vous  
21 demande : est-ce que la qualité des employés que  
22 vous avez chez vous, est-ce que le fait d'avoir la  
23 paix syndicale, le fait d'avoir avec vous des  
24 leaders syndicaux qui vont éviter peut-être de vous  
25 faire du trouble ou aplanir les difficultés pour le

1 patron que vous êtes, peut aider votre entreprise à  
2 mieux exécuter les contrats et peut effectivement  
3 vous positionner sur le marché de façon  
4 avantageuse?

5 R. La question, elle est... excuse-moi, là, mais la  
6 question, elle est multiple. Est-ce qu'on peut...

7 Q. [76] Je pense que vous êtes en mesure de la  
8 comprendre la...

9 R. Parce que... non, mais je peux pas...

10 Q. [77] ... la question, Monsieur Accurso.

11 R. ... je peux pas dire oui ou non à cette question-  
12 là.

13 Q. [78] Alors, répondez lui comme vous pensez.

14 R. Bien...

15 Q. [79] mais est-ce que vous pensez que ça vous place  
16 en... est-ce que la main-d'oeu... la main-d'oeuvre  
17 est un facteur clé dans le succès d'une entreprise?

18 R. Oui, mais vous dites que... que c'est les leaders  
19 syndicaux qui vont diriger la main-d'oeuvre, et  
20 puis vous dites que c'est les leaders syndicaux qui  
21 vont faire la productivité sur...

22 Q. [80] C'est pas ça que j'ai dit.

23 R. ... un chantier. Bien, la paix syndicale, la  
24 productivité, ça fait tout partie de la même chose.

25 Q. [81] Bon, est-ce que la paix syndicale est un

1           facteur clé, déterminant, dans le succès d'une  
2           entreprise, ou dans les succès de l'exécution d'un  
3           chantier?

4           R. Bien, la paix syndicale, ça fait combien de temps,  
5           là? Ça fait quasiment vingt-cinq (25) ans qu'il y a  
6           pas eu de grève dans l'industrie de la  
7           construction, il y a pas eu de « slow down » sur un  
8           chantier.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Q. **[82]** Donc, c'est un facteur...

11          Me SONIA LeBEL :

12          Q. **[83]** À part les deux dernières années, Madame la  
13          Présidente.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Q. **[84]** Donc c'est un facteur qui milite dans le fait  
16          qu'un chantier avance bien. La paix syndicale aide.

17          R. Bien, si ça fait vingt-cinq (25) ans que c'est  
18          comme ça, c'est comme ça pour tout le monde, Madame  
19          la Présidente, pas juste moi, là, c'est comme ça  
20          pour tout le monde.

21          Me SONIA LeBEL :

22          Q. **[85]** Mais est ce que ça fait en sorte que ça aide?  
23          Quand il y a du trouble sur un chantier, est-ce que  
24          ça ralentit la productivité? Ça peut entraîner des  
25          coûts?

1 R. Bien, bien...

2 Q. **[86]** Ça peut faire en sorte que vos délais ne sont  
3 pas rencontrés?

4 R. Mais le trouble il est causé par quoi? Le trouble  
5 il est causé par... par le fait que il y a des  
6 chicanes de famille sur le chantier, le trouble il  
7 est causé pourquoi? Parce que la production est pas  
8 bonne? Le trouble il est causé par quoi? C'est,  
9 c'est...

10 Q. **[87]** Monsieur Accurso...

11 R. Il est pas trop causé par le syndicat, Madame la  
12 Présidente.

13 Q. **[88]** Monsieur Accurso...

14 R. Ça, là, les problèmes, on les règle sur le chantier  
15 et tout le monde règle ses problèmes sur le  
16 chantier.

17 Q. **[89]** Et de quelle façon on règle le problème? Avec  
18 le leader syndical?

19 R. On s'assoit puis on discute.

20 Q. **[90]** Avec le syndicat?

21 R. On s'assoit puis on discute avec les leaders  
22 syndicaux, les différents corps de métier, s'il y a  
23 un litige, on s'assoit avec eux autres et on règle  
24 les problèmes. S'il y en a. S'il y en a.

25 Q. **[91]** Donc, d'avoir une bonne relation avec les...

1 R. C'est sûr qu'on...

2 Q. [92] ... leaders syndicaux ne peut pas nuire.

3 R. Bien...

4 Q. [93] On s'entend là-dessus, Monsieur Accurso.

5 R. Bien, c'est sûr que dans, s'il y a un petit  
6 problème sur un chantier, c'est bien plus facile  
7 éteindre une allumette qu'un feu de forêt, là.  
8 On...

9 En ayant l'administration, en ayant les  
10 gérants de projet, les surintendants, les  
11 contremaîtres, en ayant une connaissance que tout  
12 le monde doit travailler ensemble pour livrer un  
13 chantier, surtout un chantier qui a beaucoup de  
14 différentes spécialités. Quand il y a des  
15 menuisiers avec des journaliers avec des  
16 opérateurs, un gros chantier, c'est sûr qu'il faut  
17 qu'on s'assoit puis qu'on parle parce que, des  
18 fois, les conventions collectives, les définitions  
19 de tâches, des fois, elles sont pas parfaites dans  
20 la description et puis tout le monde essaie de  
21 placer leur main-d'oeuvre ça fait que, des fois,  
22 c'est, c'est les tâches passent une par dessus  
23 l'autre puis, là, tout le monde veut placer son  
24 gars, mais regarde, on peut pas placer deux gars  
25 pour faire la même job ça fait que, là, il faut

1 qu'on s'assoit puis il faut qu'on discute. Et ça  
2 fait, mais ça fait partie d'un chantier et  
3 l'entrepreneur qui ne sait pas dealer avec des  
4 problèmes de jour en jour réels, la température  
5 c'est un problème, on peut rien y faire.

6 Tu sais, l'entrepreneur qui peut pas dealer  
7 avec un chantier, prendre contrôle le chantier,  
8 mettre le monde nécessaire pour être capable de  
9 performer, bien, regarde, il fermera ses portes,  
10 c'est tout, puis les autres qui sont plus  
11 intelligents, ils resteront.

12 Q. [94] Mais on peut peut-être pas contrôler mère  
13 nature mais on peut contrôler les leaders  
14 syndicaux, avoir des relations privilégiées avec  
15 eux et être en...

16 R. En discutant, Madame la Présidente.

17 Q. [95] En discutant?

18 R. En discutant, Madame la Présidente. O.K. Il faut  
19 discuter. Dans la vie, il faut discuter. Tout le  
20 monde a des conflits, même dans les familles, on a  
21 tous des conflits. De quelle façon qu'on règle les  
22 conflits? On s'assoit autour d'une table et on  
23 discute et on règle les conflits. Et c'est pas  
24 différent, les leaders syndicaux, c'est des êtres  
25 humains ça, c'est des êtres humains. Ils sont pas

1 intéressés de fermer un chantier, ils sont pas, ils  
2 sont intéressés que ça va bien, ils sont pas  
3 intéressés à causer du trouble à personne.

4 L'entrepreneur en question, il a bâti sa  
5 business, c'est un père de famille. Le leader  
6 syndical il est pas intéressé de fermer une  
7 compagnie, il est intéressé que le chantier  
8 fonctionne en protégeant ses hommes le plus  
9 possible, en santé et sécurité, en production, en  
10 tout. Je veux dire, c'est pas des monstres, là.

11 Q. [96] Mais êtes-vous d'accord...

12 R. C'est pas des monstres.

13 Q. [97] ... Monsieur Accurso qu'il soit intéressé ou  
14 non, et peu importe les motivations qui sont  
15 derrière ça, un leader syndical peut vous aider,  
16 justement, à aplanir les difficultés ou, au  
17 contraire, peut faire du trouble à un entrepreneur,  
18 peut paralyser un chantier, peut causer du trouble,  
19 peut faire des difficultés qui fait en sorte que  
20 vous avez des délais qui vous causent, qui  
21 engendrent des frais, là. C'est pas utopique comme  
22 question, là.

23 R. Madame la Présidente, j'ai pas encore vu, à mon  
24 expérience, sur mes chantiers, j'ai pas encore vu  
25 un leader syndical qui arrive sur un chantier et

1           qui veut faire du trouble.

2       Q. **[98]** Parfait.

3       R. Est-ce que c'est ça la question?

4       Q. **[99]** Bien, c'est pas mal ça la question.

5       R. O.K. Bien, j'ai répondu.

6       Q. **[100]** On a pris un grand détour. Donc, dans votre  
7           expérience à vous...

8       R. J'ai répondu.

9       Q. **[101]** ... sur vos chantiers à vous, vous n'avez eu,  
10           jamais eu ce type de problème?

11      R. Bien, moi, j'ai jamais eu ce type de problème et je  
12           travaille sur beaucoup de chantiers où est-ce qu'on  
13           est cinq, six entrepreneurs. C'est les mêmes  
14           syndicaux, c'est les mêmes leaders syndicaux et  
15           comme, un gros chantier où est-ce que il y a  
16           beaucoup de corps de métiers, et j'ai jamais vu le  
17           même leader syndical qui a des menuisiers sur cinq  
18           différents entrepreneurs, à la même place, parce  
19           que tout le monde fait des différentes sections.  
20           J'ai jamais vu le leader syndical dire : « Lui, sa  
21           job on va la faire aller bien puis, lui, sa job, on  
22           va la faire aller mal. »

23                    J'ai jamais vécu ça, j'ai jamais vu ça,  
24           j'ai... je suis pas sur tous mes chantiers tout le  
25           temps parce que c'est quand même très gros

1 l'organisation, mais j'ai jamais entendu parler  
2 d'une situation semblable ou est-ce qu'un leader  
3 syndical va aller en dehors de... de sa routine  
4 normale, en dehors pour aller faire du trouble à un  
5 entrepreneur. Moi, j'ai jamais entendu ça. Et...  
6 bon.

7 Q. **[102]** Monsieur Pereira est venu témoigner devant la  
8 Commission, Monsieur Accurso. Monsieur Pereira est  
9 venu nous expliquer qu'il avait eu certains  
10 problèmes et qu'il avait tenté, à certains moments,  
11 de poursuivre vos compagnies et que monsieur  
12 Lavallée lui avait dit « les compagnies d'Accurso,  
13 tu touches pas à ça. » Est-ce que vous avez un  
14 commentaire à faire par rapport à ça? Est-ce que  
15 c'est exact à votre connaissance?

16 R. J'ai jamais eu de poursuite de monsieur Pereira.

17 Q. **[103]** Vous avez jamais eu de poursuite de monsieur  
18 Pereira.

19 R. Non.

20 Q. **[104]** C'est parfait ça.

21 R. Que je sois au... que je suis au courant.

22 Q. **[105]** Monsieur Pereira est venu expliquer  
23 également...

24 R. Monsieur Pe... O.K. Je m'excuse. Allez-y. Excuse.  
25 Excuse.

1 Q. **[106]** Monsieur Pereira est venu expliquer également  
2 que les directeurs syndicaux, les leaders  
3 syndicaux, les directeurs de local de syndicat  
4 avant le pouvoir de provoquer des « slow down »,  
5 des « shut down », des diminutions de productivité  
6 sur les chantiers.

7 Il a expliqué également que ces directeurs-  
8 là avaient le pouvoir, surtout les directeurs  
9 d'influence qui ont un bel ascendant sur leurs  
10 membres, avaient le pouvoir d'exercer de la  
11 pression pour que les entrepreneurs engagent leurs  
12 membres plutôt qu'un autre et pouvaient défaire et  
13 faire un chantier. Il a parlé de deux exemples, le  
14 « shut down » sur le chantier de la compagnie  
15 Kruger et les « slow down » sur le chantier  
16 d'Interquisa. Est-ce que vous avez déjà entendu  
17 parler de ces chantiers-là?

18 R. J'ai jamais... j'ai... j'ai entendu parler du nom,  
19 mais moi, j'étais pas dans aucun de ces chantiers-  
20 là ni Interquisa puis ni l'autre, là.

21 Q. **[107]** Oui. Kruger.

22 R. Kruger.

23 Q. **[108]** Donc, ce que vous nous dites, là, c'est que  
24 vous, sur vos chantiers...

25 R. Moi, j'ai jamais été sur ces chantiers-là.

1 Q. **[109]** Donc, sur vos chantiers, il y a jamais eu de  
2 ce type d'interventions-là ou ce type de manoeuvres  
3 syndicales-là, des « slow down », des « shut  
4 down », des diminutions de productivité, des choses  
5 comme ça. Vous avez jamais été affecté par des  
6 problèmes de main-d'oeuvre de la sorte.

7 R. J'ai jamais été affecté par des... des problèmes  
8 comme ça et dans des plus gros chantiers où est-ce  
9 qu'on était multientrepreneurs, j'ai jamais vu ni  
10 entendu parler d'une chose semblable.

11 Q. **[110]** Louis Laberge est jamais monté sur le  
12 chantier de la Manic-5 pour aller régler des  
13 problèmes syndicaux que vous aviez avec vos hommes  
14 à l'époque, dans les années... dans le début des  
15 années quatre-vingt (80)?

16 R. Non.

17 Q. **[111]** Jamais Louis Laberge a fait ça pour vous.

18 R. Voulez-vous savoir qu'est-ce que... qu'est-ce qu'il  
19 a fait Louis Laberge sur le chantier?

20 Q. **[112]** Qu'est-ce qu'il a fait Louis Laberge sur le  
21 chantier?

22 R. Louis Laberge ne se promène pas sur les chantiers.  
23 Vous savez, Louis Laberge, il est à peu près ça de  
24 haut puis des pattes ça de large, puis il a de la  
25 misère à marcher d'ici à la TV. Louis Laberge a

1           venu sur le chantier, c'était au début quand je  
2           l'ai connais... quand je l'ai connu parce que c'est  
3           un chantier qu'on avait à Manic-5 en... ça, c'était  
4           dans les années quatre-vingt (80), quatre-vingt-un  
5           (81), quatre-vingt-deux (82), puis j'ai dit que je  
6           l'ai rencontré en mil neuf cent quatre-vingt  
7           (1980).

8           Q. **[113]** C'était quoi sa position à Louis Laberge à ce  
9           moment-là?

10          R. Président de la FTQ au complet. Et puis il est venu  
11          avec monsieur Jean Lavallée. O.K.

12          Q. **[114]** Alors, c'était... c'est le début de votre  
13          relation avec monsieur Lavallée, n'est-ce pas?

14          R. Oui, oui. Il est venu avec...

15          Q. **[115]** Monsieur Lavallée était déjà, je pense, à la  
16          FTQ.

17          R. Il est venu avec monsieur Lavallée puis...

18          Q. **[116]** Au Fonds?

19          R. ... puis on a visité le chantier, on l'a promené en  
20          pick-up. La visite a duré... mon Dieu, peut-être  
21          une demi-heure pour faire le tour du chantier en  
22          pick-up. Et puis après ça, on a pris un petit avion  
23          qu'on a loué, puis on a été faire de la pêche pour  
24          trois jours ensemble à la truite, dans un lac pas  
25          trop loin de Manic-5. Ça fait que c'est ça qu'il a

1 fait monsieur Laberge sur le chantier.

2 Q. **[117]** Alors, pourquoi il était allé sur le  
3 chantier...

4 R. On a été à la pêche pour les truites.

5 Q. **[118]** ... monsieur Laberge avec vous?

6 R. C'est parce que c'est un voyage de pêche qu'on  
7 avait organisé puis on a dit...

8 Q. **[119]** O.K.

9 R. ... « tiens, en même temps, si tu veux voir qu'est-  
10 ce qu'on fait, on va aller là puis on va aller  
11 pogner une couple de truites. »

12 Q. **[120]** O.K. à ce moment-là, monsieur Lavallée était  
13 vice-président de la FTQ, c'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[121]** Et monsieur Lavallée est également membre, je  
16 pense, du conseil d'administration du Fonds à ce  
17 moment-là qui était... Est-ce qu'il était fondé?  
18 Non, hein! Pas à ce moment-là.

19 R. Non, il était même pas fondé.

20 Q. **[122]** Il est arrivé en quatre-vingt-huit (88),  
21 hein! Par la suite, monsieur Lavallée est devenu  
22 président, membre du conseil d'administration vers  
23 quatre-vingt-huit (88), vous êtes au courant?

24 R. Pas de la date, mais sûrement.

25 Q. **[123]** Vous êtes au courant de la situation, du fait

1 qu'il est devenu.

2 R. Oui. Oui.

3 Q. **[124]** Parfait. Pourquoi monsieur Lavallée et  
4 monsieur Louis Laberge sont allés avec vous sur le  
5 chantier de la Manic-5? C'est un hasard parce que  
6 vous allez à la pêche dans le coin?

7 R. Non, non, non, je les ai invités.

8 Q. **[125]** O.K. Pour quelle raison?

9 R. Je les ai invités. Bien c'est parce que  
10 premièrement, c'est... il voulait connaître,  
11 monsieur Laberge voulait voir un petit peu qu'est-  
12 ce qu'on faisait, les chantiers, parce qu'il vient  
13 pas du domaine de la construction monsieur...  
14 monsieur Laberge. C'est un machiniste qui  
15 travaillait pour Canadair dans le temps et monsieur  
16 Lavallée qui est plutôt le spécialiste en  
17 construction puis c'était le printemps, je me  
18 souviens très bien, c'était le printemps, il y  
19 avait encore de la glace autour du lac et... et on  
20 avait été, j'avais un petit chalet là-bas qu'on  
21 avait loué puis on avait un guide avec nous autres  
22 puis on a, on a été à pêche. C'était un voyage de  
23 pêche organisé puis on a dit tiens, en passant, on  
24 va juste, on va juste visiter le chantier et puis,  
25 et puis j'étais extrêmement étonné parce que

1 monsieur Lavallée, il y avait encore de la glace  
2 dans l'eau puis il a été se baigner puis il a resté  
3 très longtemps. J'étais surpris.

4 Q. **[126]** Quel syndicat était présent sur le chantier  
5 de la Manic-5.

6 R. Ah! mon Dieu! Vous reculez longtemps, là. Ah...

7 Q. **[127]** Mais là, vous avez une bonne mémoire pour  
8 l'eau glacée de monsieur Lavallée, là. Ça fait que  
9 les syndicats sur votre chantier, ça devrait être  
10 pas pire.

11 R. Non, c'était plus facile se souvenir de l'eau  
12 glacée.

13 Q. **[128]** Oui? Alors quels syndicats étaient présents  
14 sur votre chantier, la Manic-5?

15 R. Bien il y a sûrement eu la FTQ, il y a sûrement  
16 eu... Parce que dans ce temps-là, même les  
17 syndicats, ils se nommaient différents  
18 d'aujourd'hui, là. C'était d'autres noms en quatre-  
19 vingts (80).

20 Q. **[129]** O.K. Puis il y avait...

21 R. Et puis ils ont changé... Il y a dû...

22 Q. **[130]** ... des syndicats qui étaient sous le chapeau  
23 de la FTQ?

24 R. ... avoir les Teamsters dans ce temps-là certain  
25 parce que je pense qu'eux autres, c'était des

1 chauffeurs de camion. En tout cas, il n'avait... il  
2 n'avait peut-être trois ou quatre syndicats sur le  
3 chantier.

4 Q. **[131]** O.K. Lesquels?

5 R. Bien je me souviens pas. Je me souviens pas du nom  
6 exact, là, Madame la Présidente.

7 Q. **[132]** Des syndicats regroupés?

8 R. Ils s'appelaient même pas les mêmes noms qu'ils  
9 s'appellent aujourd'hui, ça fait que regarde. On  
10 recule quand même assez longtemps, là. Je me  
11 souviens pas du nom, mais je sais qu'il y avait...  
12 qu'il y avait... Puis nous autres, dans ce temps-  
13 là, puis même aujourd'hui, on n'engage pas les  
14 hommes, les travailleurs ou les travailleuses  
15 d'après leur allégeance syndicale. On regarde pas  
16 la carte du syndicat. Tu fais partie de ça, oui,  
17 toi t'es bon, toi t'es pas bon. Non, on fait pas  
18 ça, on n'a jamais fait ça.

19 Q. **[133]** O.K. Donc il est exact que monsieur Laberge a  
20 visité le chantier de la Manic-5 avec vous à ce  
21 moment-là?

22 R. Bien, le mot « visité », c'est... c'est bien, oui,  
23 il a visité dans une demi-heure.

24 Q. **[134]** O.K. O.K. Et il y a pas eu d'intervention...

25 R. Puis après ça, il fallait, on a arrivé puis après

1           ça, il fallait aller au camp de pêche...

2           Q. **[135]** ... de monsieur Laberge (inaudible).

3           R. ... parce que ça commençait à faire noir.

4           Q. **[136]** Et il y a eu aucune intervention de monsieur  
5           Laberge auprès des...

6           R. Absolument pas. Ni monsieur Lavallée.

7           Q. **[137]** Et monsieur Laberge ne vous a pas aidé à  
8           régler un conflit qui avait...

9           R. Il y avait zéro conflit dans ce temps-là.

10          Q. **[138]** Il y avait...

11          R. Zéro... zéro.

12          Q. **[139]** Zéro, zéro?

13          R. Non, zéro.

14          Q. **[140]** O.K. Est-ce que c'était la première fois que  
15          vous faisiez la connaissance de monsieur Lavallée  
16          sur ce chantier-là? Quand il est monté à la pêche  
17          avec vous, là?

18          R. Sûrement pas.

19          Q. **[141]** Alors expliquez-moi la, le début de votre  
20          relation, votre longue relation avec monsieur  
21          Lavallée.

22          R. Le moment exact, je ne m'en souviens pas, mais  
23          c'est, ça a sûrement été un lunch.

24          Q. **[142]** Un lunch?

25          R. Sûrement, ça a sûrement été un dîner avec...

1 avec...

2 Q. **[143]** Ou avec, vous avez rencontré monsieur  
3 Lavallée par hasard sur le coin d'une rue, je veux  
4 dire...?

5 R. Non, c'est... c'est monsieur Laberge qui a sûrement  
6 organisé le dîner, sûrement, puis je vais par  
7 mémoire, là, on recule vraiment longtemps, mais il  
8 a dû avoir dit, écoute, t'es dans construction, tu  
9 connais-tu monsieur Jean Lavallée, non, je le  
10 connais pas, t'aimerais-tu ça le connaître, oui,  
11 j'aimerais ça le connaître. O.K. On va organiser un  
12 lunch, mais tout bonnement, là, pour... pour le  
13 connaître.

14 Q. **[144]** Et pourquoi c'était important que vous  
15 connaissiez monsieur Lavallée à cette époque-là,  
16 vous en souvenez-vous?

17 R. C'était une offre de monsieur Laberge, Madame la  
18 Présidente. C'était pas une demande que j'ai faite.

19 Q. **[145]** Non, c'était pas la question. J'ai dit  
20 pourquoi pensez-vous qu'il était important que vous  
21 rencontriez monsieur Lavallée à ce moment-là?  
22 Pourquoi monsieur Laberge a tenu à vous le  
23 présenter?

24 R. Parce que c'était le président de FTQ Construction  
25 puis, et puis peut-être qu'il jugeait que si, si

1 monsieur Lavallée me connaissait, peut-être qu'il  
2 pouvait, il pouvait suggérer de placer quelqu'un,  
3 quelques-uns de ses membres, je sais pas. On s'est  
4 rencontré comme ça.

5 Q. **[146]** Mais en...

6 R. Tu sais pourquoi, pourquoi que j'ai rencontré  
7 monsieur Laberge? C'était un ami commun qui nous a  
8 présentés. Tu sais, puis ça m'a pris longtemps  
9 avant de dire oui.

10 Q. **[147]** Oui mais, expliquez-moi...

11 R. Et puis...

12 Q. **[148]** ... parce que je pense qu'on a un début de  
13 réponse, là, puis j'aimerais ça que vous élaboriez  
14 un petit peu là-dessus, expliquez-moi quel était  
15 l'avantage pour monsieur Lavallée, ou pour vous,  
16 monsieur Lavallée impliqué dans la FTQ  
17 Construction, de vous connaître, vous entrepreneur?

18 R. Bien... pour... pour... Bien premièrement, qu'il me  
19 connaissait pas puis lui, si tu veux, il était  
20 quand même le boss de la FTQ Construction et puis  
21 il connaissait sûrement tous les autres  
22 entrepreneurs mais moi, il me connaissait pas. Ça  
23 fait qu'on... il veut connaître ses entrepreneurs.

24 Q. **[149]** O.K. On veut pas savoir s'il connaissait  
25 sûrement tous les autres, on parle de monsieur

1 Laberge avec qui vous avez une relation d'amitié...

2 R. C'est... Ça s'est pas...

3 Q. **[150]** ... qui veut vous présenter monsieur Jean  
4 Lavallée. Expliquez-moi quel est l'avantage pour  
5 monsieur... pour vous de rencontrer monsieur  
6 Lavallée qui est à la tête de la FTQ Construction?

7 R. Bien, c'est parce que c'est un leader syndical dans  
8 le domaine de la construction, FTQ Construction qui  
9 représentait quand même la bonne partie de la main-  
10 d'oeuvre au Québec. Et puis c'était un monsieur que  
11 je voulais rencontrer.

12 Q. **[151]** Et pourquoi vous vouliez le rencontrer?

13 R. Comme « Allô », tu sais, c'est... c'est... je veux  
14 le rencontrer. C'est... c'est un leader syndical.  
15 Pourquoi je veux le rencontrer? Je veux le  
16 rencontrer parce que monsieur Laberge m'a ouvert la  
17 porte puis j'ai dit : « Oui. ». Il y avait pas de  
18 raison particulière, il y avait pas... j'avais rien  
19 à lui demander, il y avait pas de conflit à régler  
20 sur aucun chantier. C'était purement une  
21 coïncidence... coïncidence... une rencontre amicale  
22 pour dire : « Regarde, moi je m'appelle Tony  
23 Accurso, je suis jeune. » Monsieur Lavallée, lui, a  
24 la main-d'oeuvre, il est là, je suis là, c'est  
25 tout. Il y avait pas de Fonds de solidarité. Il y

1           avait pas rien de ça, c'était une rencontre  
2           amicale.

3           Q. **[152]** O.K. Là, parce que vous...

4           R. On parle en mil neuf cent quatre-vingts (80) ou  
5           quatre-vingt-un (81).

6           Q. **[153]** Tout à fait. Vous parlez d'une rencontre  
7           d'une rencontre amicale, Monsieur Accurso, puis les  
8           amis, naturellement, c'est très important. Et ça a  
9           l'air d'être très important également dans votre  
10          plan d'affaires, mais vous parlez d'une rencontre  
11          amicale, mais vous dites c'est un leader syndical,  
12          il avait la main-d'oeuvre...

13          R. Comme monsieur Laberge.

14          Q. **[154]** Comme monsieur Laberge. Donc, on s'entend  
15          qu'il y avait une raison... qu'il y avait une  
16          raison importante pour vous, entrepreneur, de  
17          rencontrer un leader syndical, quelqu'un qui a la  
18          main-d'oeuvre? C'est un avantage pour vous d'avoir  
19          des contacts privilégiés ou des contacts amicaux ou  
20          des contacts plus faciles avec ces gens-là? C'est  
21          un avantage pour vous, non?

22          R. Bien, si j'étais... monsieur Lavallée est plus  
23          vieux que moi. Et si j'étais le dernier à le  
24          rencontrer dans les entrepreneurs, parce que j'ai  
25          toujours été le plus jeune, comme j'ai dit hier,

1 les autres entrepreneurs le connaissaient aussi  
2 puis les accès privilégiés de quoi est-ce que vous  
3 parlez, en mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), il  
4 y avait pas d'accès privilégiés-là, là. C'est la  
5 première fois que je le rencontrais.

6 Q. **[155]** En mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), mais  
7 trente (30) ans plus tard, on s'entend qu'on est à  
8 un autre endroit, là, on va pouvoir explorer votre  
9 relation?

10 R. Bien là, ça devenait... là, ça devenait un ami.  
11 (10:31:56)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[156]** Mais vous avez dit... je m'excuse, vous avez  
14 dit quelque chose qui m'apparaît quand même  
15 important. Vous avez dit, lorsque vous avez  
16 rencontré monsieur Lavallée, « c'était aussi parce  
17 qu'il pouvait me suggérer de prendre certains de  
18 ses membres. »

19 R. C'est ça.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[157]** Donc?

22 R. Il pouvait suggérer. Si j'avais besoin de la main-  
23 d'oeuvre, tous les différents syndicaux, que ça  
24 soit la CSN, CSD, tous les deux syndicaux, ça  
25 passait pas par moi. Ça passait par... normalement,

1 ça passe par surintendant du chantier. Lui, il  
2 connaît son monde, c'est lui qui engage son monde  
3 et ça passait pas par moi. Ça fait que moi, je  
4 pouvais prendre la carte de monsieur Jean Lavallée,  
5 la donner à mon surintendant puis dire : « Regarde,  
6 si tu as besoin de la main-d'oeuvre, tu peux  
7 appeler à ce syndicat-là, moi j'ai rencontré le  
8 gars puis prends la carte, mais c'est toi qui  
9 décide le genre de... d'hommes que tu as besoin  
10 pour faire la job. » On est pas pour engager  
11 quelqu'un juste parce que c'est un ami de Jean  
12 Lavallée ou juste parce qu'il fait partie de la FTQ  
13 ou de la CSN ou de la CSD ou du syndicat de... de  
14 monsieur Cyr. On n'engage pas ça comme ça. On  
15 engage le monde selon leurs compétences. Parce qu'à  
16 la fin de la journée, Madame la Présidente, c'est  
17 moi qui mange la claque. Si le chantier ne va pas  
18 bien, c'est moi qui mange la claque, c'est pas le  
19 leader syndical.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [158] Donc...

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. [159] Oui mais si vous êtes un bon leader, monsieur  
24 Accurso, vous pourriez faire travailler n'importe  
25 quel type de main-d'oeuvre, alors pourquoi c'est

1 important la main-d'oeuvre compétente?

2 R. Absolument. Absolument, absolument, c'est à moi à  
3 les motiver, mais je prendrai pas quelqu'un parce  
4 que... à cause de son allégeance syndicale.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[160]** Non, mais vous...

7 R. Je vais le prendre à cause de sa compétence.

8 Q. **[161]** Mais vous avez... c'est ça. Donc, vous dites  
9 que vous voulez avoir des gens compétents et vous  
10 dites que monsieur Lavallée était là pour pouvoir  
11 vous suggérer des gens à prendre pour travailler  
12 sur vos chantiers.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[162]** Compétents.

15 R. Madame la Présidente, un chantier en particulier à  
16 Manic-5 dans le temps, puis ça, c'est vers la fin  
17 du chantier, puis vers la fin du chantier, il  
18 arrive des situations des fois un petit peu... un  
19 petit peu corsées. Il y avait un restaurant où est-  
20 ce qu'il y avait un bar ou une taverne qui était là  
21 puis je me souviens très bien, il y avait une  
22 couple d'ouvriers qui avaient pris un « drink » de  
23 trop puis... et puis ils étaient pas à leur place.

24 Q. **[163]** Ils appartenaient à quelle allégeance  
25 syndicale ces ouvriers-là?

1 R. Ils appartenait à la FTQ.

2 Q. **[164]** Qui était par... dont monsieur Laberge était  
3 à la direction, c'est exact?

4 R. Non, monsieur Lavallée était à la direction de...

5 Q. **[165]** ... a été...

6 R. ... FTQ Construction.

7 Q. **[166]** Construction.

8 R. FTQ Construction.

9 Q. **[167]** Est-ce que c'est avant ou après la visite du  
10 chantier?

11 R. Et c'était même pas monsieur Lavallée qui nous a  
12 envoyés, c'était un autre monsieur que... que...  
13 que je me souviens bien de son nom. C'était un  
14 nommé Réal Chastenais qui travaillé pour monsieur  
15 Lavallée. Et puis, on a... on a dit : « Bien,  
16 regarde, ces gars-là sont complètement déplacés.  
17 Nous, on les met dehors. »

18 Q. **[168]** Donc, il y a eu des conflits sur la Manic-5;  
19 il y a cinq minutes...

20 R. Non, c'était un gars...

21 Q. **[169]** ... vous m'avez dit qu'il y avait rien eu.

22 R. ... après les heures...

23 Me LOUIS BELLEAU :

24 Madame la Présidente, me permettez-vous une  
25 intervention, s'il vous plaît?

1 Me SONIA LeBEL :

2 Est-ce qu'il y a un droit fondamental qui est en  
3 jeu, Madame la Présidente?

4 Me LOUIS BELLEAU :

5 Bien, on parle de choses qui remontent à mil neuf  
6 cent quatre-vingt-un (1981). C'est un peu avant la  
7 mandat de la Commiss... la période visée par le  
8 mandat de la Commission. Mon inquiétude, c'est que  
9 nous avons seulement trois jours qui restent pour  
10 finir et si on passe une journée sur mil neuf cent  
11 quatre-vingts (1980), il va manquer de temps pour  
12 faire le reste, d'après moi.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Bon, alors, j'ai... dans la charte, là, j'ai pas vu  
15 le temps de la Commission qui était défini, Madame  
16 la Présidente. Et je pense que c'est pas  
17 exactement...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Et... et de toute façon, monsieur Accurso lui-même  
20 a tenu à remonter dans le temps hier pour présenter  
21 lui-même son propre tableau. Alors, on en est là.  
22 On pose les assises de ces rencontres avec les  
23 différents leaders syndicaux. Et si nous n'avons  
24 pas fini le cinq (5), ça débordera. Continuez.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [170] Donc, tantôt, vous nous avez dit, Monsieur  
3 Accurso, qu'il y avait pas eu de... de... de  
4 problème sur Manic-5. Vous nous avez dit que la  
5 présence de monsieur Laberge...

6 R. Non, non, c'est pas... O.K. Allez-y. Excuse-moi.

7 Q. [171] Vous m'avez dit que la présence de monsieur  
8 Lavallée et de monsieur Lavallée, par hasard,  
9 président de la FTQ Construction, d'où proviennent  
10 les... les ouvriers dont vous... que vous êtes en  
11 train de mentionner, leur présence sur le chantier  
12 de Manic-5 n'avait pas rapport avec ça, c'était  
13 pour un voyage de pêche. Expliquez-moi : est-ce que  
14 monsieur Lavallée est intervenu à ce moment-là pour  
15 régler ce conflit-là?

16 R. Bien, c'est ça que...

17 Q. [172] Ou aplanir les difficultés?

18 R. C'est... c'est parce que, Madame la Présidente,  
19 c'est... c'est un petit peu important qu'on...  
20 qu'on... que... que... excuse-moi, là, mais qu'on  
21 nous écoute quand on parle. J'ai dit que...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [173] On ne fait que ça, Monsieur Accurso...

24 R. O.K.

25 Q. [174] ... rassurez-vous.

1 R. O.K. Mais... mais... là, j'ai... j'ai expliqué  
2 qu'on a été au début du chantier, O.K., que  
3 monsieur Lavallée puis monsieur Laberge ont venu...  
4 ont venu faire un tour sur le chantier. C'était au  
5 début du chantier. C'était des... dans les  
6 années... dans le quatre-vingts (80), au début  
7 quatre-vingts (80), début du chantier, et on a été  
8 à un voyage de pêche. Là, j'ai dit : « C'est à la  
9 fin du chantier, » qui était sûrement en fin  
10 quatre-vingt-deux (82), quatre-vingt-trois (83),  
11 c'était à la fin du chantier qu'on avait une couple  
12 de gars qui avaient pris une brosse. Et puis, ils  
13 étaient déplacés, puis on les a mis dehors. Et puis  
14 là, on a... c'était du monde de la FTQ Construction  
15 puis, on n'était pas obligé, mais par politesse,  
16 on... on a averti les leaders syndicaux qu'on a un  
17 problème avec tel gars puis tel gars, et puis,  
18 écoute, salut, bonjour, on... on les met dehors. Et  
19 puis, c'est tout. Ils ont dit : « O.K. C'est  
20 parfait. » C'est... c'est... c'est... il y a pas eu  
21 de... de problème, mais il y en a un qui était au  
22 début de voyage...

23 Q. [175] Hum, hum.

24 R. .... l'autre, c'était à la fin.

25 Q. [176] Parfait. Alors, est-ce que votre bonne

1 relation avec monsieur Jean Lavallée qui...

2 R. Je lui en ai même pas parlé.

3 Q. **[177]** Vous en avez pas parlé?

4 R. Non.

5 Q. **[178]** O.K.

6 R. J'ai pa... j'ai mentionné que j'en ai parlé à  
7 monsieur Chastenais.

8 Q. **[179]** O.K. Donc, expliquez-moi pourquoi quand  
9 monsieur Louis Laberge vous propose de vous  
10 présenter monsieur Jean Lavallée, et vous avez pris  
11 la peine de mentionner c'était un leader syndical,  
12 c'est quelqu'un qui... qui a de la bonne main-  
13 d'oeuvre, c'est quelqu'un qui peut me suggérer des  
14 bons hommes, pourquoi vous trouviez ça important de  
15 le connaître? On sait que votre relation s'est  
16 développée par la suite, mais il y a un début à  
17 tout. Alors, pourquoi vous pensiez à ce moment-là  
18 qu'il était important de...

19 R. J'ai... j'ai...

20 Q. **[180]** ... connaître un leader syndical?

21 R. J'ai... j'ai pas trouvé ça important à ce moment-  
22 là. C'est monsieur Laberge qui me l'a offert. Il a  
23 dit : « Ça te tentes-tu de rencontrer monsieur Jean  
24 Lavallée? » J'ai dit : « Tiens, écoute, envoie  
25 donc! » Puis, monsieur Lava...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [181] Pas ce que vous avez dit tantôt. Ce que vous  
3 avez dit tantôt, c'est que vous vouliez le  
4 rencontrer, que vous étiez intéressé à le  
5 rencontrer.

6 R. Après qu'il m'a... après qu'il me l'ait suggéré.  
7 Après qu'il m'ait suggéré, là, j'ai dit : « Oui, je  
8 veux le rencontrer. »

9 Q. [182] Vous avez pas dit : « Tiens, envoie donc! »  
10 Vous étiez intéressé à le rencontrer...

11 R. Oui, Madame.

12 Q. [183] ... parce que c'était un leader syndical.

13 R. Oui, Madame la Présidente, mais après qu'il m'ait  
14 suggéré, après que monsieur Laberge m'ait suggéré  
15 de rencontrer Lavallée...

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. [184] Alors...

18 R. ... j'ai dit : « Oui, ça m'intéresse. »

19 Q. [185] ... alors, je vais reprendre la question :  
20 pourquoi est-ce que ça vous intéressait?

21 R. Ouf! J'ai pas... j'ai pas de réponse claire à cette  
22 question-là. Il m'intéressait parce que c'est...  
23 c'est... c'est un leader syndical. J'ai des  
24 employés syndiqués chez eux. On a des chantiers en  
25 marche. Pourquoi est-ce qu'on est intéressé de

1           rencontrer un leader syndical? Bien...

2           Q. **[186]** Bien, je vous pose la question.

3           R. On était intéressé parce que ça fait partie de...

4           de... de la business. Tout les entrepreneurs

5           rencontrent des leaders syndicaux...

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. **[187]** Oui, parce que vous...

8           R. ... puis pourquoi pas moi?

9           Q. **[188]** ... et est-ce que ce ne serait pas parce que  
10          vous... vous avez dit tantôt parce qu'il pouvait  
11          suggérer de prendre de ses membres.

12          R. Oui.

13          Q. **[189]** Alors, donc, vous étiez intéressé à ce qu'il  
14          vous donne de la main-d'oeuvre compétente.

15          R. C'est, comme j'ai dit, monsieur Lavallée m'a donné  
16          sa carte puis « Si on peut t'envoyer quelques  
17          hommes, parce que moi, c'est, je suis ici pour  
18          placer mes membres » et j'ai pris cette carte-là  
19          puis je l'ai donnée à mon surintendant puis j'ai  
20          dit : « Regarde, si tu as de besoin de quelqu'un,  
21          prends-les. ».

22          Q. **[190]** Mais c'est clair, Monsieur Arsenault (sic),  
23          que vous étiez intéressé d'avoir de la main-  
24          d'oeuvre compétente. Allez vous nous dire que  
25          « Non, j'étais pas intéressé à avoir de la

1           compétence compétente, que j'avais pas un intérêt à  
2           avoir... à connaître le leader syndical qui, lui,  
3           est la personne la mieux placée pour m'indiquer qui  
4           sont les personnes qui sont compétentes pour  
5           travailler dans tel corps de métier »?

6           R. Vous avez raison.

7           (10:40:32)

8           Me SONIA LeBEL :

9           Q. **[191]** Cette amitié-là avec monsieur Lavallée s'est  
10          développée au fil des ans, c'est exact?

11          R. Oui.

12          Q. **[192]** Monsieur Lavallée est-ce qu'il s'est révélé,  
13          finalement, un élément clé dans le succès de vos  
14          entreprises au fil des ans?

15          R. Ah! Je te dirais, c'était plus un ami qu'un élément  
16          clé pour le succès, c'était un ami. C'était un ami  
17          très proche. Moi, j'ai deux soeurs dans ma famille,  
18          je suis le seul garçon. J'ai deux soeurs que  
19          j'adore et puis j'ai pas de frère. J'ai toujours  
20          voulu avoir un frère et monsieur Lavallée a  
21          vraiment devenu un frère pour moi.

22          Q. **[193]** O.K. Vous avez développé des... vous avez  
23          développé une relation telle avec monsieur Lavallée  
24          que vous êtes devenu proche, je pense, du syndicat,  
25          de la FTQ Construction, de la FIPOE, c'est exact?

1 R. Oui, oui. Puis, Madame la Présidente, à un moment  
2 donné, on choisit nos amis. Tu sais, vous l'avez eu  
3 ici monsieur Lavallée, mais il était un petit peu  
4 fatigué à l'âge qu'il est rendu puis son état de  
5 santé, mais c'est un gars extrêmement brillant.  
6 Comme monsieur Laberge, c'est un gars extrêmement  
7 brillant, comme monsieur Arsenault, monsieur  
8 Godbout, monsieur Massé, c'est tous des gars  
9 extrêmement brillants. Je vous le dis, moi, j'ai eu  
10 un plaisir dans ma vie de luncher avec eux autres,  
11 de faire des voyages avec eux autres, de discuter  
12 de l'économie, discuter du Québec, discuter de  
13 l'indépendance du Québec, discuter de la politique.  
14 On a eu tellement de fun...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[194]** Comme on dit, vous joigniez l'utile à  
17 l'agréable.

18 R. Bien, on a eu du fun. On a eu un énorme plaisir,  
19 moi, j'avais un plaisir de parler avec ce monde-là.  
20 En tout cas, il y en a peut-être qui auraient pas  
21 le même plaisir, mais moi j'apprenais beaucoup à  
22 travers leurs expériences. C'est du monde public et  
23 j'ai eu vraiment du plaisir à passer toutes ces  
24 années-là avec ce monde-là puis, franchement, je  
25 m'ennuie.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[195]** Pour quelle raison les partys de la FTQ  
3 Construction et de la FIPOE avaient lieu dans un de  
4 vos restaurants, l'Onyx? Dans un de vos  
5 établissements?

6 R. Bien, je sais pas si quelqu'un ici, entre vous  
7 autres, a visité la place dans le temps que ça  
8 fonctionnait bien, c'était vraiment beau, c'était  
9 vraiment un style Las Vegas, le décor était  
10 parfait, la nourriture était bonne et puis eux  
11 autres aimaient ça aller là et puis écoute, il y a  
12 sûrement eu un élément de... parce que c'était à  
13 moi en plus, mais c'était vraiment beau puis c'est,  
14 on a gagné les top restaurants et le top endroit de  
15 la Rive-Nord pendant je sais pas, une dizaine  
16 d'années, trophée après trophée comme quoi c'était  
17 la meilleure place.

18 Q. **[196]** Est-ce que monsieur Lavallée ou est-ce que la  
19 FIPOE, est-ce que la FTQ Construction payaient pour  
20 ces partys-là?

21 R. Définitivement.

22 Q. **[197]** Est-ce que vous avez un taux avantageux, un  
23 taux d'ami?

24 R. Non. Non.

25 Q. **[198]** Aucun avantage?

1 R. Bien, écoute, c'est pas...

2 Q. **[199]** Plein prix?

3 R. C'est pas moi qui faisait la comptabilité. C'est  
4 cent pour cent (100 %) sûr qu'un bon client il va  
5 rentrer, on va lui, comme n'importe quel  
6 restaurant, on va lui offrir un verre, on va lui  
7 offrir une bouteille de vin, mais le menu il est  
8 là, on avait des menus de banquet ou des menus de  
9 groupe et quelqu'un de l'entourage de monsieur  
10 Lavallée appelait mon gérant au club, s'assoyait  
11 avec et puis, là, il faisait le menu. « Bon, si tu  
12 veux du steak, c'est tant, si tu veux du homard,  
13 c'est tant et puis si tu veux du poulet, c'est  
14 tant » et eux autres choisissaient, dépendant de la  
15 quantité de monde qu'ils étaient, ils choisissaient  
16 un menu qui lui convenait pour le budget qu'ils  
17 avaient et c'est comme ça que ça s'est fait. Jamais  
18 que j'étais impliqué dans rien de ça. J'avais  
19 d'autre chose à faire que négocier deux piastres  
20 (2 \$) pour un morceau de poulet, là.

21 Q. **[200]** Est-ce que vous savez si monsieur Lavallée,  
22 la FTQ Construction ou la FIPOE a eu des avantages  
23 de faire ses réunions ou ses party dans vos  
24 établissements? Est-ce qu'ils avaient des taux  
25 rabais? Est-ce qu'ils avaient des taux avantageux?

1 R. Pas... pas à ma connaissance.

2 Q. **[201]** Pas à votre connaissance.

3 R. Non, il y avait... j'avais un gérant là-bas qui  
4 était extrêmement compétent, monsieur Mario Boyer,  
5 et lui c'était le... le président, si vous voulez,  
6 du... on appelait ça le « Complexe Tops » qui avait  
7 deux cent vingt-cinq (225) employés. C'est un gros  
8 complexe de quatre grandes places. Il y avait Le  
9 Tops, il y avait le Foxy's qui était en haut, il y  
10 avait l'Onyx et puis il y avait l'Hypoclub où est-  
11 ce qu'on gageait sur les... les chevaux.

12 Mario Boyer, il était là une couple... plus  
13 qu'une couple de cent (100) employés. Ça marchait  
14 sept jours par semaine, presque vingt-quatre (24)  
15 heures par jour et c'était une business en soi. Et  
16 monsieur Boyer s'organisait avec tout tout tout  
17 tout ce qui concernait cette place-là.

18 Premièrement, moi, je suis un lève-tôt. À  
19 matin à quatre heures (4 h 00), j'étais debout et  
20 puis... et puis, moi, normalement, là, ça dépasse  
21 pas quatre heures et demie (4 h 30), cinq heures  
22 (5 h 00) que je suis debout. Et tu peux pas brûler  
23 la chandelle par les deux bouts. Quand tu te lèves  
24 de bonne heure le matin, ça veut dire qu'il faut  
25 que tu te couches le soir. Et puis les clubs, les

1 restaurants, bien, c'est le soir que ça se passe.

2 Ça fait que tard le soir, là, moi, quand  
3 c'était rendu à neuf heures (9 h 00), là j'étais  
4 fatigué puis je m'en allais chez nous. Ça faisait  
5 des grosses journées pareil, mais c'est pas moi qui  
6 s'occupais de l'administration de ça du tout, du  
7 tout, du tout, du tout.

8 Q. **[202]** Vous avez dit, Monsieur Accurso, il y a  
9 quelques minutes qu'on choisit nos amis. Vous avez  
10 choisi vos amis de belle façon, c'est moi qui le  
11 dit. Vous avez eu des relations au sein de la FTQ  
12 Construction, la FTQ principale, le Fonds de  
13 solidarité, la SOLIM. Vous avez été ami avec  
14 monsieur Henri Massé, c'est exact?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[203]** Vous avez été ami avec monsieur Jean  
17 Lavallée, c'est exact?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[204]** Monsieur Michel Arsenault?

20 R. Définitivement.

21 Q. **[205]** Monsieur Louis Bolduc?

22 R. Oui.

23 Q. **[206]** C'est exact aussi.

24 R. C'est exact.

25 Q. **[207]** Louis Laberge?

1 R. Mon père spirituel, oui.

2 Q. **[208]** Votre père spirituel. Monsieur Abdallah  
3 également est devenu un de vos amis.

4 R. Oui.

5 Q. **[209]** Monsieur Abdallah qui a toujours eu des  
6 belles positions également, c'est exact?

7 R. Monsieur Abdallah, oui.

8 Q. **[210]** O.K.

9 R. Bien, non, pas tout le temps.

10 Q. **[211]** Pas tout le temps des belles positions?

11 R. Non, il a souvent pas travaillé.

12 Q. **[212]** Monsieur Sauriol est devenu un de vos amis  
13 également depuis longtemps, vous en avez parlé,  
14 Rosaire, entre autres.

15 R. Oui, c'est ça. Je te dirais, c'était plus les  
16 familles qui se connaissaient. Monsieur Rosaire  
17 Sauriol n'était pas mon ami personnel, c'était une  
18 très bonne connaissance.

19 Q. **[213]** O.K. Monsieur Zampino également est devenu un  
20 de vos amis.

21 R. Oui.

22 Q. **[214]** Qui d'autres sont devenus vos amis parmi les  
23 présidents de la FTQ? Tous, à peu près tous, hein?

24 R. Non.

25 Q. **[215]** Non?

1 R. Non, non. Non, non, non, non. Non, non. C'est...

2 c'est quoi la définition d'un « ami » pour...

3 Q. **[216]** Bien, c'est...

4 R. ... la Commission parce que c'est... c'est...

5 Q. **[217]** Bien, non, pour vous parce que c'est votre...

6 c'est vos mots à vous, Monsieur Accurso. On

7 voudrait comprendre.

8 R. O.K. Bien, un ami, c'est... c'est plus qu'une bonne

9 connaissance, c'est plus qu'une connaissance, c'est

10 plus que... qu'un contact.

11 Q. **[218]** O.K.

12 R. Un ami, c'est comme en haut de tout ça.

13 Q. **[219]** O.K. Donc, il y a des gens pour vous qui sont

14 des contacts, d'autres qui sont des connaissances,

15 d'autres des amis, c'est exact?

16 R. Bien, on peut diviser ça dans... dans cinq, six

17 différentes catégories, je pense, oui.

18 Q. **[220]** O.K. Donc, depuis Louis Laberge, président de

19 la FTQ à cette époque...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[221]** ... qui, si on les passe les présidents de la

22 FTQ, là, vous les avez connus, tous connus.

23 R. Oui, oui.

24 Q. **[222]** Ils ont été ou un contact ou une connaissance

25 ou un ami, on s'entend?

1 R. Oui.

2 Q. **[223]** O.K. Lesquels sont devenus vos amis parmi ces  
3 présidents de la FTQ-là?

4 R. Définitivement monsieur Laberge, définitivement  
5 monsieur Clément Godbout. Je te dirais que monsieur  
6 Henri Massé, c'était plus un... une très très très  
7 bonne connaissance.

8 Q. **[224]** O.K.

9 R. Et puis... et puis monsieur Arsenault, c'est un  
10 ami.

11 Q. **[225]** Monsieur Arsenault, c'est un ami.

12 R. Oui. On parle des présidents, là.

13 Q. **[226]** O.K. Est-ce qu'à une certaine époque Jocelyn  
14 Dupuis a été votre ami?

15 R. Il y avait un autre président, là, qu'on... qu'on a  
16 oublié, là. D'Aoust, Fernand D'Aoust, c'est un  
17 contact.

18 Q. **[227]** Un contact.

19 R. Oui.

20 Q. **[228]** O.K. Est-ce que monsieur Jocelyn Dupuis vous  
21 pouvez considérer qu'il a été, à une certaine  
22 époque, un ami?

23 R. Bonne connaissance.

24 Q. **[229]** Bonne connaissance. Bernard Girard, ami ou  
25 connaissance?

1 R. Bonne connaissance.

2 Q. **[230]** Bonne connaissance. Raynald Grondin, ami ou  
3 connaissance?

4 R. Bonne connaissance. Bonne connaissance.

5 Q. **[231]** Bonne connaissance. Normand Trudel, ami ou  
6 connaissance?

7 R. Ami.

8 Q. **[232]** Jean-Marc Robitaille, ami ou connaissance?

9 R. Contact.

10 Q. **[233]** Contact. Alors, si vous me permettez, avant  
11 de passer peut-être à une autre... une autre  
12 question, je comprends qu'il est moins dix, mais  
13 j'aurais des vérifications à faire.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 \_\_\_\_\_  
(11:30:52)

18 LA GREFFIÈRE :

19 Monsieur Accurso, vous êtes toujours sous le même  
20 serment.

21 R. Oui. Merci.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[234]** On va peut-être continuer un peu avec...  
24 avant qu'on élabore sur chacune de ces personnes-là  
25 de façon plus approfondie à la suite de votre

1           témoignage, j'aimerais peut-être continuer un peu  
2           avec vous. Si je vous parle de monsieur Yves Paré,  
3           FTQ Construction, je pense, hein, c'est exact?

4           R. Oui.

5           Q. **[235]** Vous le qualifieriez de comment? Contact?  
6           Ami? Connaissance?

7           R. Contact long de... ça fait longtemps que j'y ai pas  
8           parlé, là.

9           Q. **[236]** O.K. Mais...

10          R. Contact distant.

11          Q. **[237]** Contact distant. Parfait. Arnold Guérin?

12          R. Un contact.

13          Q. **[238]** Pierre Morin?

14          R. Contact.

15          Q. **[239]** Guy Gionest?

16          R. Bon contact.

17          Q. **[240]** Bon contact. Richard Marion?

18          R. Bon contact.

19          Q. **[241]** Aurèle Théberge?

20          R. Contact.

21          Q. **[242]** Nick Rizzuto?

22          R. Petit contact.

23          Q. **[243]** Filippo Ranieri.

24          R. Un bon contact.

25          Q. **[244]** Bernard Poulin?

- 1 R. Ami.
- 2 Q. **[245]** Jean Lapierre?
- 3 R. Contact.
- 4 Q. **[246]** Bernard Trépanier?
- 5 R. Bon contact.
- 6 Q. **[247]** Eddy Brandone?
- 7 R. Contact.
- 8 Q. **[248]** Joe Lombard?
- 9 R. Contact.
- 10 Q. **[249]** Ken Pereira?
- 11 R. Contact.
- 12 Q. **[250]** Denis Vincent?
- 13 R. Bon contact.
- 14 Q. **[251]** Vito Rizzuto?
- 15 R. Petit contact.
- 16 Q. **[252]** Raynald Desjardins?
- 17 R. Zéro.
- 18 Q. **[253]** Zéro contact?
- 19 R. Bien, je veux dire, c'est... c'est même pas...
- 20 Q. **[254]** Parfait. Lino Zambito?
- 21 R. Contact.
- 22 Q. **[255]** Joe Borsellino?
- 23 R. Contact.
- 24 Q. **[256]** Lequel?
- 25 R. Bien, je pense... Excuse-moi, là.

1 Q. **[257]** Vous parlez duquel, vous? Parce qu'il y en a  
2 eu plusieurs Joe Borsellino de mentionnés.

3 R. Non.

4 Q. **[258]** Petra Garnier?

5 R. Excuse-moi, je pensais que vous référiez à Garnier.

6 Q. **[259]** Non. Garnier, bon contact?

7 R. Contact.

8 Q. **[260]** Contact. Joe Borsellino de Petra?

9 R. Encore là, contact.

10 Q. **[261]** O.K. Louis-Pierre Lafortune?

11 R. Contact.

12 Q. **[262]** Et quand je vous ai mentionné Nick Rizzuto  
13 tantôt, je mentionnais Nick junior. Est-ce que  
14 c'est toujours la même réponse?

15 R. La même, la même réponse.

16 Q. **[263]** Avez-vous connu monsieur Nick senior?

17 R. Non.

18 Q. **[264]** Non?

19 R. Non, jamais rencontré.

20 Q. **[265]** Jamais rencontré. O.K. Expliquez-moi la  
21 différence entre un bon contact, un petit contact  
22 parce que, là, vous avez fait des... des nuances,  
23 là, parce qu'on veut comprendre votre langage à  
24 vous, là.

25 R. On commence par en bas où on commence par en haut?

1 Q. **[266]** Non, on commence par la définition d'un petit  
2 contact. J'imagine que c'est moins bon qu'un bon  
3 contact, là.

4 R. Bien, je veux dire, un petit contact, c'est  
5 quelqu'un que... que je peux croiser à l'occasion,  
6 « that's it » quelqu'un que... regarde, je connais  
7 son nom, mais c'est que je l'ai croisé à  
8 l'occasion.

9 Q. **[267]** O.K. Un bon contact, c'est quelqu'un avec qui  
10 vous avez fait des affaires, probablement.

11 R. Dans certains cas, oui, dans certains cas, non.  
12 Dans certains cas, c'est juste quelqu'un à qui... à  
13 qui j'ai le numéro de téléphone. Il est dans mes  
14 listes des contacts sur mon iPhone et puis que je  
15 le connais, puis on peut se parler peut-être  
16 quelques fois par année.

17 Q. **[268]** O.K. Je ne sais pas vous, là, mais moi dans  
18 mon iPhone, habituellement les gens qui sont là,  
19 c'est parce que c'est moi qui les ai mis là. Alors,  
20 si quelqu'un est dans votre liste de contacts,  
21 c'est parce qu'il a une utilité quelconque pour  
22 vous, non?

23 R. Bien, je pense, j'en ai quasiment...

24 Q. **[269]** Que ce soit un ami, un contact.

25 R. Je pense que j'en ai quasiment trois mille cinq

1 cents (3500), Madame la Présidente, ça fait que il  
2 y en là-dedans que je parle pas souvent.

3 Q. [270] O.K. Mais, il y en a là-dedans à qui vous  
4 avez eu l'occasion de parler ou vous avez eu des  
5 nécessités de parler, nécessairement s'ils se sont  
6 retrouvés dans vos contacts. Je parle du carnet de  
7 contacts et non pas la définition, là.

8 R. Des fois dans une occasion, on peut ramasser des  
9 cartes d'affaires, on les met dans nos contacts et  
10 puis ça a jamais arrivé qu'on s'est parlé.

11 Q. [271] Parce qu'on pense...

12 R. T'sais, ça peut arriver.

13 Q. [272] Parce qu'on pense que cette personne-là peut  
14 avoir une certaine utilité pour nous.

15 R. Oui.

16 Q. [273] Ou qu'il pourrait être utile ou important de  
17 lui téléphoner à un moment donné.

18 R. Bien, oui. Oui.

19 Q. [274] Oui?

20 R. Oui.

21 Q. [275] O.K. Revenons avec vos liens d'amitié avec  
22 monsieur Jean Lavallée, on va commencer par  
23 explorer un peu cet univers-là.

24 R. Oui.

25 Q. [276] Monsieur Lavallée, vous avez fait sa

1           connaissance environ en quelle année, là? Vous avez  
2           parlé peut-être du début des années quatre-vingt  
3           (80), est-ce que c'est possible?

4           R. Début quatre-vingt (80), oui.

5           Q. **[277]** Est-ce que ça pourrait avoir un rapport avec  
6           Canron, l'acquisition de Canron? Est-ce qu'il  
7           avait...

8           R. Non, pas du tout.

9           Q. **[278]** Non?

10          R. Non.

11          Q. **[279]** C'est pas à cette occasion-là que...

12          R. Non. Hier, j'ai témoigné, là, c'est... c'est  
13          Clément Godbout. Non.

14          Q. **[280]** Non?

15          R. Non.

16          Q. **[281]** Parce que monsieur Lavallée est venu  
17          témoigner, peut-être vous pouvez nous aider à  
18          comprendre un peu, le vingt-deux (22) juillet deux  
19          mille quatorze (2014) et il nous a dit, bon, à la  
20          question « Monsieur Accurso, c'est quelqu'un dont  
21          vous êtes proche? » Il a répondu « Oui ». Donc là-  
22          dessus, vous êtes d'accord. « Depuis combien de  
23          temps? » « Depuis quelque trentaine d'années ». Je  
24          pense que là-dessus aussi on peut se mettre  
25          d'accord, si on se situe en deux mille quatorze

1 (2014), c'est à peu près une trentaine (30)

2 d'années, c'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[282]** O.K. Une relation qui a évolué au cours des  
5 années?

6 R. Oui.

7 Q. **[283]** On a vu beaucoup de photos aussi de monsieur,  
8 de monsieur Lavallée sur votre bateau, sur...

9 R. Oui.

10 Q. **[284]** ... dans... à votre anniversaire, dans des  
11 endroits en voyage avec vous, donc je pense que ça  
12 a été diversifié les activités?

13 R. C'est ça que j'ai confirmé, oui.

14 Q. **[285]** Oui? C'est diversifié les activités?

15 R. Oui.

16 Q. **[286]** Autant familiales que un peu plus  
17 professionnel?

18 R. Oui.

19 Q. **[287]** Oui? O.K.

20 R. Une grande amitié.

21 Q. **[288]** Une grande amitié. Et quand mon... quand on a  
22 demandé à monsieur Lavallée « Vous l'avez connu à  
23 quelle époque, monsieur Accurso? », monsieur  
24 Lavallée a répondu « Par Louis Laberge dans le  
25 cadre d'une rencontre qu'on avait eue puis quand il

1           avait acheté Canron. » Canron, une compagnie qui  
2           faisait des tuyaux. L'acquisition de Canron en  
3           quatre-vingt-dix (90), expliquez donc peut-être la  
4           confusion de monsieur Lavallée là-dessus s'il y en  
5           a une?

6           R. Il doit n'avoir une parce que je l'ai rencontré  
7           avant quatre-vingt-dix (90) c'est sûr et puis lui  
8           n'était pas impliqué du tout, lui, FTQ  
9           Construction, puis là on parle de l'acquisition  
10          d'une usine qui appartient à Ivaco, une aciérie...

11          Q. **[289]** O.K.

12          R. ... et... et syndiqués métallos.

13          Q. **[290]** O.K.

14          R. Ça fait que...

15          Q. **[291]** Il n'a pas nécess... il a pas rapport avec le  
16          syndicat, la FIPOE, à ce moment-là?

17          R. Aucune façon.

18          Q. **[292]** Mais en quatre-vingt-dix (90), monsieur  
19          Accurso, pas monsieur Accurso, pardon, je m'excuse,  
20          monsieur Lavallée était quand même...

21          R. Déjà un ami.

22          Q. **[293]** ... déjà un ami, à la tête de la FTQ  
23          Construction?

24          R. Oui mais c'est pas... C'est ça. Je l'ai pas  
25          rencontré dans le cadre de Canron, ça c'est, ça

1 c'est... il s'est trompé.

2 Q. **[294]** Donc vous ramenez ça vous, plus au début des  
3 années quatre-vingts (80), là...

4 R. Comme qu'on s'est dit, on a fait...

5 Q. **[295]** ... entre autres, quand vous avez été...

6 R. ... une pêche ensemble de truite, en quatre-vingt-  
7 un (81), ça fait que, ça recule jusqu'à cette date-  
8 là.

9 Q. **[296]** O.K. Quatre-vingt-un (81), quand vous avez  
10 fait la connaissance de monsieur Lavallée, quatre-  
11 vingts - quatre-vingt-un (80-81), est-ce que vous  
12 vous souvenez quelle position il occupait à ce  
13 moment-là?

14 R. Bien je crois que ça devrait être président de la  
15 FTQ mais regarde, je le sais pas exactement, là,  
16 parce que...

17 Q. **[297]** O.K.

18 R. ... ça aussi, ça a évolué avec le temps.

19 Q. **[298]** La FTQ Construction ayant été fondée en mil  
20 neuf cent quatre-vingt-un (1981), c'est possible  
21 que ce soit dans ces eaux-là effectivement?

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[299]** Donc à votre connaissance, quand vous faites  
24 la rencontre de monsieur Lavallée, la FTQ  
25 Construction vient de commencer et monsieur

1 Lavallée est déjà à la tête de cette institution,  
2 de ce local, de ce syndicat, pardon?

3 R. Regarde, ma réponse à la question c'est que je le  
4 sais pas mais c'est possible.

5 Q. **[300]** C'est votre souvenir?

6 R. C'est possible.

7 Q. **[301]** C'est possible. Il était également impliqué  
8 membre de l'exécutif de la FIPOE à ce moment-là,  
9 vous... vous êtes d'accord avec ça?

10 R. Quand je l'ai rencontré, je savais pas tout ça mais  
11 c'est possible.

12 Q. **[302]** O.K. Quand vous l'avez rencontré, vous étiez  
13 conscient qu'il était un leader syndical au sein de  
14 la FTQ?

15 R. Oui.

16 Q. **[303]** La grande FTQ mais et puis tout ça...

17 R. Un ami de Laberge.

18 Q. **[304]** Un ami de Laberge. Parfait. On sait que  
19 monsieur Lavallée, quand monsieur Lavallée voyage  
20 avec vous, il l'a expliqué, monsieur Lavallée ne  
21 paie pas, c'est exact?

22 R. Non.

23 Q. **[305]** Non? Quand il a fait les nombreux voyages  
24 avec vous, que ce soit de pêche, que ce soit...

25 R. Il a jamais payé.

1 Q. **[306]** ... en Allemagne, que ce soit sur le Touch ou  
2 un autre bateau je pense ou d'autres types de  
3 voyages, monsieur Lavallée n'a jamais déboursé quoi  
4 que ce soit, c'est exact?

5 R. Non.

6 Q. **[307]** Il a toujours été votre invité?

7 R. Non, de temps en temps, il payait.

8 Q. **[308]** O.K. Expliquez-moi.

9 R. De temps en temps, il payait. Moi je payais tout le  
10 temps les billets d'avion...

11 Q. **[309]** O.K.

12 R. ... et puis temps en temps, surtout dans les plus  
13 petits bateaux si vous voulez, on faisait un voyage  
14 et puis on mangeait pas sur les petits bateaux  
15 parce qu'il fallait qu'on le fasse nous autres  
16 mêmes. On allait dans des restaurants autour des  
17 îles et très, très, très souvent, lui il payait.

18 Q. **[310]** O.K. Donc de temps en temps, il vous payait  
19 un lunch mais on s'entend que les frais généraux du  
20 voyage étaient assumés par vous?

21 R. Les frais généraux étaient assumée par moi mais il  
22 payait, il payait des lunches en masse, là.

23 Q. **[311]** O.K. Considérez-vous avoir reçu, Monsieur  
24 Accurso, au fil des ans, de trente (30) ans  
25 d'amitié, ou de proximité avec monsieur Lavallée,

1 des avantages de par les positions qu'il occupait  
2 au sein des différents syndicats ou que ce soit le  
3 fonds, la SOLIM, là, les différents comités que  
4 monsieur... sur lesquels monsieur Lavallée avait  
5 une position?

6 R. Des avantages?

7 Q. **[312]** Considérez-vous, au fil des ans, avoir, vous,  
8 reçu des avantages ou avoir tiré avantage...

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[313]** ... de votre relation d'amitié avec monsieur  
11 Lavallée compte tenu des positions qu'il a occupées  
12 au fil des ans?

13 R. Non.

14 Q. **[314]** Considérez-vous que ça vous a, ça a influencé  
15 ou aidé la bonne marche de vos affaires d'avoir ce  
16 type de relation-là avec monsieur Lavallée?

17 R. Non.

18 Q. **[315]** Considérez-vous que vous avez eu plus  
19 d'accès, plus de facilité d'accès au Fonds ou à la  
20 SOLIM compte tenu de...

21 R. Ah! non.

22 Q. **[316]** ... votre lien d'amitié?

23 R. Non.

24 Q. **[317]** Considérez-vous que vous avez eu un accès  
25 privilégié à la SOLIM ou au Fonds?

1 R. Non, définitivement pas, non.

2 Q. **[318]** Considérez-vous que vous avez été avantagé  
3 par rapport à d'autres entrepreneurs par le Fonds  
4 ou par la SOLIM au cours des années?

5 R. Avantagé? Non.

6 Q. **[319]** Monsieur Pereira a témoigné en date du deux  
7 (2) octobre deux mille treize (2013), et on lui a  
8 demandé... Monsieur Pereira considérait lui, selon  
9 son témoignage, et compte tenu de votre relation  
10 avec Jean Lavallée, que vos entreprises étaient  
11 intouchables au sein de la FTQ Construction. Il a  
12 eu, selon son témoignage, une cause de  
13 discrimination syndicale vous concernant et entre  
14 autres vos entreprises et on parlait de Gastier,  
15 plus précisément. Monsieur Pereira a témoigné de la  
16 façon suivante. Il disait : « Tu peux actionner qui  
17 tu veux et ça, d'une certaine forme, c'était  
18 démontrer une certaine loyauté à Tony Accurso en  
19 retour d'une faveur. » Il dit : « Tu peux  
20 actionner... » Monsieur Lavallée lui aurait dit :  
21 « Tu peux actionner qui tu veux, mais pas Tony  
22 Accurso. » On a précisé, on a dit : « Donc, si je  
23 vous ai bien compris, monsieur Lavallée, monsieur  
24 Dupuis sont intervenus auprès de vous pour dire  
25 « Tu ne vas pas actionner des compagnies qui

1           appartiennent à monsieur Accurso. » C'est ça? »  
2           « Oui. » Il l'aurait dit à Robert Laurin. Est-ce  
3           que vous êtes au courant de cette intervention qui  
4           a été faite par monsieur Lavallée qui était  
5           président et monsieur Jocelyn Dupuis qui était  
6           directeur général à cette époque-là?

7           R. Non. Non.

8           Q. **[320]** Est-ce que vous considérez, si c'est exact,  
9           que c'est... considérez-vous pas que si c'est exact  
10          que c'est une forme d'avantage d'avoir une relation  
11          privilégiée avec monsieur Lavallée, de ne pas avoir  
12          de conflit syndical ou de con... ou de poursuite de  
13          discrimination par rapport à vos compagnies?

14          R. Moi, j'ai aucun souvenir que Ken Pereira était pour  
15          actionner Gastier, vous dites?

16          Q. **[321]** Bien, il dit... bien il dit que ça s'est pas  
17          fait alors c'est pas ça.

18          R. Non, non, mais... ou qu'il voulait le faire.

19          Q. **[322]** Oui.

20          R. Et puis que quelqu'un l'a arrêté. Moi, j'ai aucun,  
21          aucun, aucun souvenir de ça.

22                 (11:44:20)

23                 LA PRÉSIDENTE :

24          Q. **[323]** Mais la question qui est posée, c'est pas  
25          celle-là.

1 R. O.K.

2 Q. **[324]** La question, c'est : ne considérez-vous pas  
3 que si tel était le cas, c'est effectivement un  
4 avantage?

5 R. Ah, bien si c'était le cas, il m'aurait rendu  
6 service, c'est sûr. Si c'était le cas.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[325]** Monsieur Pereira a dit spécifiquement  
9 également, lors du même témoignage : « Jocelyn  
10 Dupuis et Jean Lavallée m'ont dit spécifiquement,  
11 devant tous les directeurs, parce qu'on avait des  
12 meetings de direction, que je devrais... qu'on ne  
13 pouvait pas toucher à Gastier. » Et ça, vous étiez  
14 pas au courant?

15 R. Non.

16 Q. **[326]** Vous avez eu des liens d'amitié, on l'a vu,  
17 là, avec plusieurs dirigeants syndicaux. Quand j'en  
18 fais une nomenclature rapide, là, de tous ceux que  
19 je vous ai nommés, tous ça gravite au sein de la  
20 FTQ, de la FTQ Construction, de la FIPOE, de divers  
21 locaux qui sont reliés à la... à la FTQ  
22 Construction. Avez-vous des amis au sein de la CSD  
23 ou de la CSN, Monsieur? Ou d'un autre... on a parlé  
24 de Gérard Cyr, l'Inter...

25 R. Oui.

1 Q. **[327]** Local 144.

2 R. Oui.

3 Q. **[328]** Avez-vous d'autres amis au sein des autres  
4 grand syndicaux de la... syndicats de la  
5 construction?

6 R. Non.

7 Q. **[329]** Non?

8 R. Non.

9 Q. **[330]** À part Gérard Cyr? Non?

10 R. À part Gérard Cyr, non.

11 Q. **[331]** Et Gérard Cyr, on le qualifie comment?

12 R. Un ami.

13 Q. **[332]** Un ami?

14 R. Oui.

15 Q. **[333]** Un très bon ami? Un bon, bon?

16 R. Non, un ami.

17 Q. **[334]** Un grand chum?

18 R. Un ami.

19 Q. **[335]** Faites-vous une différence entre un grand  
20 chum puis un ami dans votre langage à vous?

21 R. Bien moi, je pense que je fais une différence entre  
22 un... comme monsieur Lavallée, qui est un très,  
23 très bon ami, je le qualifie même de frère.  
24 Monsieur Cyr, c'est un ami.

25 Q. **[336]** Un ami? O.K.

1 R. Oui. J'ai jamais fait de voyage avec monsieur Cyr,  
2 juste pour être peut-être plus précis, là. J'ai  
3 jamais fait de voyage avec monsieur Cyr tandis que  
4 j'ai fait beaucoup de voyages avec monsieur  
5 Lavallée, ça fait que si ça peut...

6 Q. **[337]** Faites-vous des voyages juste avec vos amis?

7 R. J'ai... oui.

8 Q. **[338]** Oui?

9 R. Oui.

10 Q. **[339]** O.K. Est-ce que vous vous êtes mêlé, vous,  
11 des affaires syndicales, Monsieur Accurso? Est-ce  
12 que vous avez participé à des décisions? Je  
13 comprends que vous êtes pas membre du syndicat,  
14 c'est clair pour tout le monde, là, mais est-ce que  
15 vous avez, de par vos liens privilégiés avec des  
16 différents leaders syndicaux ou directeurs ou  
17 représentants syndicaux, est-ce que vous vous êtes  
18 mêlé des affaires de la FTQ, de la FTQ  
19 Construction, de la FIPOE, de la SOLIM, du Fonds?

20 R. Pourriez-vous être plus précis? Vous parlez des  
21 négociations des conventions collectives?

22 Q. **[340]** Je parle en règle générale. En règle  
23 générale, est-ce que vous avez eu des discussions  
24 de stratégies syndicales ou des discussions par  
25 rapport au comité directeur ou par rapport aux

1           décisions qui ne regardaient que les affaires  
2           syndicales avec ces différentes personnes-là?

3           R. La réponse, c'est non et de penser le contraire,  
4           c'est de pas connaître le mouvement syndical.

5           Q. **[341]** O.K. Je vais vous demander d'aller à la pièce  
6           102P-1014.2, Madame Blanchette, s'il vous plaît.  
7           Conversation qui a lieu entre monsieur Richard  
8           Goyette et Jocelyn Dupuis le premier (1er) avril  
9           deux mille neuf (2009). On comprend qu'on en  
10          parlera tantôt mais on est après les élections de  
11          novembre deux mille huit (2008), là, dont on a  
12          discuté devant la Commission.

13

14          ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16          Me SONIA LeBEL :

17          Q. **[342]** O.K. On peut arrêter là, Madame Blanchette.  
18          Est-ce que monsieur Dupuis vous apparaît saoul?

19          R. Non.

20          Q. **[343]** O.K. Alors quand monsieur Dupuis dit « C'est  
21          lui qui dicte la conduite de Lavallée, c'est lui  
22          qui m'a annoncé que je m'en allais vice-président à  
23          la FTQ », qu'est-ce que vous avez à dire là-dessus?

24          R. Je me souviens pas de ça du tout que moi j'ai dit à  
25          Jocelyn Dupuis qu'est-ce qu'il va faire dans vie,

1 je me souviens pas de ça du tout et ça pouvait pas  
2 arriver parce que c'est pas moi qui... qui décidait  
3 l'avenir de monsieur Jocelyn Dupuis.

4 Q. **[344]** O.K. C'est lui qui dicte la conduite à  
5 Lavallée pour garder l'équipe en place, les Bernard  
6 Girard, les Ken Pereira, cette équipe-là contrôlée  
7 par Accurso?

8 R. Comment est-ce que moi je peux... La réponse c'est  
9 non. La réponse c'est non. Moi je dirigeais pas la  
10 FTQ, je dirigeais pas Jean Lavallée. Il parle de  
11 Bernard Girard que je connais mais c'est...  
12 c'est... on se voit peut-être, je pense qu'on va  
13 peut-être prendre un lunch ensemble avec mon fils,  
14 mon fils le connaît un petit peu plus. Peut-être  
15 que j'ai dîné avec Bernard Girard dans les derniers  
16 trois ans peut-être deux fois? Ken Pereira, bien  
17 moi je contrôle Ken Pereira? Je ne pense pas. Ça  
18 fait que...

19 Q. **[345]** O.K. Et quand monsieur Lavallée dit « C'est  
20 lui qui annonçait qui est-ce qui allait remplacer  
21 Henri... qui est-ce qui remplacerait Henri Massé  
22 puis qui devrait remplacer Michel Arsenault puis  
23 devrait remplacer tout le monde »?

24 R. Moi j'ai dit ça à monsieur...?

25 Q. **[346]** C'est monsieur Dupuis qui raconte ça à

1 monsieur Goyette.

2 R. Le monde qui vont remplacer ce monde-là, c'est un  
3 vote et les candidats se présentent et il y a un  
4 vote.

5 Q. **[347]** Êtes-vous en train de me dire qu'on n'est pas  
6 en mesure d'influencer un vote, Monsieur Accurso?

7 R. Pas moi.

8 Q. **[348]** Que c'est pas possible?

9 R. Pas moi, non.

10 Q. **[349]** Pas vous?

11 R. Non, pas moi.

12 Q. **[350]** Mais êtes-vous en train de me dire qu'il est  
13 impossible d'influencer un vote?

14 R. Moi j'ai dit que moi je ne peux pas influencer un  
15 vote qui ne me concerne pas.

16 Q. **[351]** Mais êtes-vous en...

17 R. Que c'est pas mes employés, c'est pas mes  
18 dirigeants, ça a rien à voir avec... avec mon  
19 organisation et moi, à cause que je suis ami avec  
20 Jean Lavallée, monsieur Dupuis pense que je  
21 contrôle Jean Lavallée? C'est sa perception mais  
22 c'est complètement faux. Monsieur Lavallée contrôle  
23 lui-même.

24 (12:03:39)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [352] O.K. Mais comme vous nous avez dit tantôt, un  
3 frère peut en conseiller un autre, n'est-ce pas?

4 R. c'est sûr.

5 Q. [353] Alors quand on a atteint un degré d'intimité  
6 très élevé, vous nous avez dit...

7 R. C'est sûr.

8 Q. [354] ... que vous considérez monsieur Lavallée  
9 comme votre frère.

10 R. C'est ça.

11 Q. [355] Alors, il est pas impossible de penser que  
12 monsieur Lavallée pouvait à l'occasion vous  
13 consulter et que vous lui disiez ce que vous  
14 pensiez de ce qu'il vous demandait.

15 R. C'est pas impossible.

16 Q. [356] Bon. Alors, dans cette optique-là, c'est pas  
17 impossible non plus qu'il vous ait consulté sur la  
18 possibilité ou la qualité des gens qui devraient  
19 être mis en place pour des remplacements et y  
20 avoir, obtenir des postes de dirigeants au sein de  
21 la FTQ?

22 R. Moi, Madame la Présidente, c'est d'assumer que moi  
23 je connais le rouage, l'interne et je connais tout  
24 ce beau monde-là à la FTQ, qu'est-ce qu'ils font et  
25 c'est... c'est faux.

1 Q. **[357]** Oui mais...

2 R. Moi, je ne suis pas capable de conseiller monsieur  
3 Lavallée vis-à-vis qui est-ce qui va prendre la  
4 place de tous ces différents présidents de  
5 syndicat, ces ci, ces ça. Regarde, moi je suis pas  
6 en position...

7 Q. **[358]** On vous dit pas... On vous dit pas que vous  
8 étiez en mesure de donner des ordres à monsieur  
9 Lavallée. Ce que je vous demande c'est qu'en tant  
10 que frère, puisque vous le considérez comme tel...

11 R. Oui.

12 Q. **[359]** ... et que vous aviez un degré d'intimité  
13 assez élevé...

14 R. Oui.

15 Q. **[360]** ... que vous étiez en mesure de le conseiller  
16 s'il sollicitait votre... vos conseils.

17 R. S'il sollicitait?

18 Q. **[361]** Exactement. Et êtes-vous en mesure de nous  
19 dire, êtes-vous en train de nous dire qu'il n'a  
20 jamais sollicité vos conseils?

21 R. Pour... pour monsieur...

22 Q. **[362]** Pour qui que ce soit.

23 R. Pour qui que ce soit. Il y a pas eu de  
24 sollicitation, de conseils comme tels. Connaître  
25 monsieur Lavallée...

1 Q. **[363]** Voulait connaître votre opinion.

2 R. Vous l'avez vu. C'est un gars qui prend ses  
3 décisions lui-même, là, et puis c'est un gars qui  
4 est très, assez autoritaire dans ses décisions.

5 Moi, d'essayer d'influencer ou de dire à Jean  
6 Lavallée « tu devrais prendre tel gars au lieu de  
7 tel gars », c'est de mal connaître Jean Lavallée.  
8 Moi, je ne pouvais pas lui dire « tourne à droite  
9 puis tourne à gauche », là. Au contraire. Si...

10 Q. **[364]** Non, mais s'il sollicitait... s'il vous  
11 sollicitait?

12 R. Ah, s'il me demandait mon opinion...

13 Q. **[365]** Vous la donniez?

14 R. ... sur une situation, s'il me demande mon opinion  
15 sur... sur n'importe qui qui... n'importe qui...

16 Q. **[366]** Oui.

17 R. ... que ça soit au Fonds de solidarité, que ça soit  
18 chez SOLIM, que ça soit avec Denis Vincent, que ça  
19 soit avec n'importe qui, s'il me demandait mon  
20 opinion, bien on discutait entre chums, oui.

21 Q. **[367]** O.K.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[368]** Quand monsieur Dupuis dit : « C'est lui qui  
24 m'a annoncé que je m'en allais vice-président à la  
25 FTQ », c'est inexact?

1 R. Que moi je lui ai annoncé à monsieur Dupuis qui  
2 travaillait à la FTQ pendant je sais pas combien  
3 d'années qu'il a dit, là, trente (30) ans, que lui,  
4 avec monsieur Lavallée travaillent ensemble, sont  
5 dans le même bureau, ils font les... c'est eux  
6 autres qui travaillent depuis tout le temps, moi,  
7 de l'extérieur, parce que je suis ami avec Jean  
8 Lavallée, moi je vais dire à Jocelyn Dupuis qu'est-  
9 ce qu'il va faire dans la vie? Non, Madame la  
10 Présidente, c'est complètement faux.

11 (12:06:56)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[369]** C'est pas lui dire ce qu'il était pour faire  
14 dans la vie, mais lui annoncer qu'il venait  
15 d'obtenir un poste.

16 R. Non. Bien j'ai aucun souvenir de ça.

17 Q. **[370]** Alors c'est pas impossible...

18 R. Non.

19 Q. **[371]** ... mais vous vous en souvenez pas?

20 R. C'est impossible. Jamais que je dirais... regarde,  
21 c'est pas quelque chose qui aurait pu arriver. Non.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[372]** Avez-vous déjà obtenu du financement de la  
24 FIPOE?

25 R. Oui.

1 Q. **[373]** Dans quel... dans quel... à quel moment?

2 R. Il y a du financement de la FIPOE qui est venu dans  
3 quelques projets de SOLIM parce que SOLIM, des  
4 fois, ils mettaient une partie de... de... du  
5 financement et monsieur Lavallée comblait la  
6 balance du financement. Ça fait qu'il y en a qui a  
7 été pour certains de mes projets chez SOLIM. Et  
8 puis...

9 Q. **[374]** C'était des projets, par contre, qui  
10 entraient par SOLIM, c'est ça?

11 R. C'est des projets qui rentraient par SOLIM,  
12 certains projets, pas... pas tous, là.

13 Q. **[375]** Certains? Encore lesquels? Lesquels vous  
14 viennent à l'esprit?

15 R. Ah bien là, j'ai pas la liste ici. J'ai la liste  
16 des projets qui ont été refusés par SOLIM, mais  
17 j'ai pas la liste des projets qui ont été financés  
18 en partie.

19 Q. **[376]** Donc, vous avez préparé la liste des projets  
20 refusés, mais pas la liste des projets acceptés?

21 R. Bien, c'est parce que moi, il y a quelqu'un qui me  
22 dit que je contrôlais tout et puis que tous mes  
23 projets que j'avais présentés, ça passait  
24 automatiquement. Puis sur dix-sept (17) que j'ai  
25 obtenus, il y en a huit autres qui m'ont été

1 complètement refusés, ça fait que regarde.

2 Q. **[377]** O.K. Alors, dans ceux qui sont acceptés, dans  
3 lesquels la FIPOE a injecté des fonds, ce sont  
4 lesquels?

5 R. Il va falloir que je vous amène la liste et puis  
6 on... il faudrait que je vérifie au bureau parce  
7 que... c'est... c'est assez facile à savoir.

8 Q. **[378]** O.K. Est-ce qu'on peut prendre l'engagement,  
9 Madame la Présidente, de nous fournir la liste qui  
10 ont été acceptés par SOLIM et dans lesquels la  
11 FIPOE a injecté des fonds également?

12 R. O.K.

13 Q. **[379]** On est à quel numéro d'engagement, Madame la  
14 greffière?

15 LA GREFFIÈRE :

16 E-87.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[380]** En mesure de nous fournir ça pour demain?  
19 Est-ce que c'est possible?

20 Me LOUIS BELLEAU :

21 Ça je suis pas certain. Il faut faire des  
22 vérifications.

23 R. Il y a une chose, Madame la Présidente. On a eu des  
24 documents, vous avez saisi à plusieurs reprises à  
25 nos bureaux puis on va essayer de... on va essayer

1 de retrouver ça, sujet même à appeler la FIPOE,  
2 peut-être qu'eux autres sont plus en position de  
3 nous donner cette liste-là que... que moi.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[381]** C'est vous qui nous avez dit à l'instant...

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[382]** Que vous aviez la liste.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[383]** ... que ça serait une vérification très  
10 facile à faire.

11 R. Oui, c'est ça, en appelant la FIPOE. Ça serait plus  
12 facile. Non, mais Maître Belleau a dit demain, en  
13 tout cas, on va essayer.

14

15 185E-87 Engagement du témoin de fournir la liste  
16 des projets qui ont été acceptés par la  
17 SOLIM et financés par la FIPOE

18

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[384]** À part les projets de la SOLIM dans lesquels  
21 la FIPOE aurait injecté des argents, est-ce que...  
22 de l'argent, est-ce que vous avez eu d'autres  
23 partenariats ou d'autres financements de la FIPOE,  
24 uniquement de la FIPOE?

25 R. Oui, on a eu un financement de la FIPOE de l'ordre

1 de cinq millions (5 M) pour les activités de... de  
2 Simard-Beaudry et Louisbourg qui a été mis en  
3 place, il faudrait que je vous reviens avec la date  
4 mais ça doit faire un trois, quatre ans de ça. Et  
5 ce financement-là, il est encore en place.

6 Q. **[385]** Ça c'est dans le cadre du désengagement du  
7 Fonds envers vos compagnies, c'est exact? C'est  
8 dans tout...

9 R. Je me souviens pas si...

10 Q. **[386]** ... c'est dans toutes ces négociations-là, ça  
11 se peut-tu deux mille dix (2010), deux mille onze  
12 (2011)? Possible?

13 R. Regarde, il faut je reviens avec la date, là. C'est  
14 possible, mais en même temps, ça se peut que ça  
15 soit avant ça aussi.

16 Q. **[387]** O.K. Ça serait à peu près... ça peut être...  
17 c'est possiblement dans ces eaux-là?

18 R. C'est possiblement, mais c'est possible que ça soit  
19 avant aussi.

20 Q. **[388]** Et à quoi servait... à quoi a servi ce  
21 financement-là de cinq millions (5 M) et sur quoi  
22 est-ce que ça a été garanti?

23 R. Sur du capital avec des... des « hard assets », là,  
24 si vous voulez, avec des...

25 Q. **[389]** Mais les « hard assets » c'était quoi?

1 C'était pas les terrains de la Ville de Terrebonne,  
2 ça, la pépinière?

3 R. Ah! Il y avait plus que ça.

4 Q. **[390]** Il n'y a pas eu une hypothèque de sept  
5 millions (7 M) de prise sur la pépinière qui était  
6 à vous à ce moment-là?

7 R. Ça se peut.

8 Q. **[391]** Pour garantir ce... cet emprunt de cinq  
9 millions (5 M)?

10 R. Ça se peut.

11 Q. **[392]** O.K. Et cet argent-là a servi à quoi pour  
12 Simard-Beaudry?

13 R. Fonds de roulement.

14 Q. **[393]** Fonds de roulement?

15 R. Fonds de roulement injecté dans la compagnie; fonds  
16 de roulement.

17 Q. **[394]** Donc, la FIPOE a injecté cinq millions (5 M)  
18 comme ça dans votre compagnie?

19 R. Avec un taux d'intérêt qu'ils chargeaient, oui.

20 Q. **[395]** C'était quoi le taux d'intérêt?

21 R. C'était dix pour cent (10 %). C'est encore en... en  
22 vigueur, d'ailleurs.

23 Q. **[396]** Et en vertu de quoi vous vous êtes tourné  
24 vers la FIPOE pour ça et non pas vers une banque?  
25 Parce qu'on s'entend que Simard-Beaudry était quand

1 même en santé. On parle d'un... d'actif du groupe  
2 de... Accurso de plus d'un milliard de dollars  
3 (1 G\$) rendu dans...

4 R. Oui, mais je...

5 Q. **[397]** ... ces années-là. Je pense que cinq millions  
6 (5 M), c'est pas trop dur à emprunter.

7 R. Non, non, on parle pas dans les mêmes années. On  
8 parle...

9 Q. **[398]** On est dans deux mille dix - deux mille onze  
10 (2010-2011). On est rendu là.

11 R. Oui, et... et... et dans ce temps-là, le... les  
12 banques avaient déjà commencé à... à serrer la  
13 visse, si vous voulez, pour risque réputationnel...

14 Q. **[399]** O.K.

15 R. ... comme ils ont fait avec bien des entreprises.  
16 Et... mais c'est ça que je me souviens pas : est-ce  
17 que l'emprunt était là avant ou après? Mais...

18 Q. **[400]** O.K. Donc, ce que vous nous dites, c'est que  
19 dans cette période-là... parce que cinq millions  
20 (5 M), là... peut-être que... Je fais un calcul  
21 rapide, là, mais cinq millions (5 M) à emprunter  
22 pour groupe qui fait un... un milliard (1 G) de  
23 chiffre d'affaires, j'ai comme...

24 R. Non, c'était pas... c'était plus un milliard (1 G),  
25 Madame la Présidente.

1 Q. **[401]** C'était rendu quoi?

2 R. Non. Ah, non! Là, on parle de... d'une réduction  
3 substantielle. Là, on parle de...

4 Q. **[402]** Définissez « substantielle » pour moi,  
5 Monsieur Accurso.

6 R. En deux mille...

7 Q. **[403]** Deux mille dix (2010), deux mille onze  
8 (2011), deux mille douze (2012), juste avant le  
9 transfert à Hexagone.

10 R. Je sais pas si le gazoduc est inclus, si le  
11 « pipeline » est inclus...

12 Q. **[404]** O.K.

13 R. ... dans ce calcul-là.

14 Q. **[405]** O.K.

15 R. En faisant exception des opérations dans l'Ouest,  
16 ça a dû être alentour de deux cents (200) à trois  
17 cents millions (300 M).

18 Q. **[406]** Deux cents (200) à trois cents millions  
19 (300 M)?

20 R. Oui.

21 Q. **[407]** O.K. Ça, c'est la valeur ou c'est le chiffre  
22 d'affaires?

23 R. Le chiffre d'affaires.

24 Q. **[408]** Le chiffre d'affaires?

25 R. Oui.

1 Q. **[409]** O.K. Et vous dites qu'à cette époque-là  
2 probablement que, en raison du risque  
3 réputationnel, il était plus difficile pour vous  
4 peut-être d'aller vous tourner vers une banque, là,  
5 plus classique. C'est exact?

6 R. Bien, la banque avait carrément rappelé leurs prêts  
7 et voulait... voulait... à cause, c'est un risque  
8 réputationnel, ils voulaient... ils voulaient  
9 que... ils ont demeuré notre banquier mais les...  
10 les marges de crédit et des emprunts à moyen, long  
11 terme, court terme, n'étaient plus là.

12 Q. **[410]** Quel était ce risque réputationnel? Pouvez-  
13 vous nous l'expliquer?

14 R. Ah! Bien...

15 Q. **[411]** Selon ce qu'on vous a informé, parce que  
16 j'imagine que vous... vous avez demandé des  
17 explications?

18 R. Bien, c'est... c'est... ça a été même... c'est  
19 sûr... c'est sûr, c'est un petit peu la même chose  
20 pour beaucoup d'entreprises de construction au  
21 Québec, c'est que la minute que les... les  
22 journalistes se mettent sur... sur ton dos, c'est  
23 une réalité de la vie, eux autres sont là, puis là,  
24 ils arrivent avec toutes sortes d'allégations puis,  
25 si vous voulez, par la suite, une arrestation et

1 tout ça. Puis, ça s'en va en... en augmentant. À ce  
2 moment-là...

3 Q. **[412]** Hum, hum.

4 R. ... une banque traditionnelle ne veut plus faire  
5 affaire avec toi. Là, à ce moment-là, il faut  
6 vraiment que tu tournes vis-à-vis des... des  
7 institutions de capital de risque...

8 Q. **[413]** O.K.

9 R. ... pour te financer.

10 Q. **[414]** Et la banque, malgré... malgré le fait que  
11 vous aviez des actifs qui pouvaient garantir ce  
12 prêt de cinq millions-là (5 M), n'était pas prête à  
13 courir le risque avec vous. C'est ça?

14 R. Bien, je veux dire, on n'est même pas un grain de  
15 sel, là, pour une banque. Eux autres... eux autre,  
16 c'est risque réputationnel par-dessus tout.

17 Q. **[415]** O.K. Une portion des raisons de... pour...  
18 pour lesquelles le Fonds s'est désengagé des...  
19 des... des entreprises du groupe Accurso à partir  
20 de deux mille dix (2010), deux mille onze (2011) et  
21 que la SOLIM, là, a... est sortie des projets avec  
22 lesquels elle était avec vous, une des... une des  
23 raisons pour cela, c'est effectivement, également,  
24 le risque réputationnel. C'est exact?

25 R. Moi, je pense que c'était strictement le risque

1 réputationnel.

2 Q. **[416]** Strictement le risque réputationnel.

3 R. Oui.

4 Q. **[417]** O.K. Alors, pourquoi la FIPOE qui est di...  
5 dirigée par votre ami, monsieur Jean Lavallée, elle  
6 considère pas ce risque réputationnel-là?

7 R. Bien, je pense que... qu'elle était là avant et...  
8 et le... la FIPOE, si vous voulez, avec un...  
9 jouait un rôle de capital de risque.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[418]** Si vous me permettez, tout à l'heure... c'est  
12 un peu contradictoire. Vous avez dit que votre  
13 relation avec Jean Lavallée vous avait jamais donné  
14 aucun avantage. Là, vous avez le local syndical  
15 présidé par Jean Lavallée qui vient à votre  
16 rescousse au moment où vous êtes dans le trouble à  
17 cause du risque réputationnel. Donc, vous avez déjà  
18 profité de certains avantages de cette relation-là,  
19 parce que c'est pas fréquent qu'un local syndical  
20 prête à un entrepreneur, vous savez.

21 R. Bien... bien, Monsieur le Commissionnaire...

22 Monsieur le Commissaire, j'ai... j'ai... je ne me  
23 souviens pas si ce prêt-là a été fait quand Jean  
24 Lavallée, si tu veux, « was on his way out. » Moi,  
25 je le sais que ce prêt-là, de ce que je me

1           souviens, a été fait avec Arnold.

2           Q. **[419]** Mais vous pensez pas que vos excellentes  
3           relations avec monsieur Lavallée peuvent quand même  
4           expliquer qu'un local syndical prête de l'argent à  
5           un entrepreneur qui est dans le trouble, là, un  
6           mauvais moment pour lui. Ça a aucun lien avec votre  
7           connaissance et votre proximité avec Jean Lavallée.

8           R. C'est ça que je dis, je sais pas si il était là.

9           Q. **[420]** Même si il était pas là, on parle de faits  
10          historiques, vous pensez pas?

11          R. Ah bien... On connaissait déjà monsieur Arnold,  
12          Arnold Guérin.

13          Q. **[421]** Oui.

14          R. On le connaissait déjà d'avance. Oublie pas, lui,  
15          il était en charge des électriciens puis Gastier,  
16          on en a une tonne d'électriciens, là.

17          Q. **[422]** Oui, puis vous êtes entrepreneur, connaissez-  
18          vous beaucoup de locaux syndicaux qui vont prêter  
19          de l'argent à des entrepreneurs?

20          R. Monsieur Lachance, il y a pas beaucoup de syndicats  
21          qui ont de l'argent.

22          Q. **[423]** Ma question c'était : connaissez-vous  
23          d'autres cas où des entrepreneurs sont financés par  
24          un local syndical? À votre connaissance?

25          R. Non.

1 Q. **[424]** Non?

2 R. La réponse c'est non.

3 Q. **[425]** Donc c'est peut-être possible que c'est votre  
4 grande proximité avec Jean Lavallée dans le passé  
5 ou avec toutes vos fréquentations reliées à la FTQ  
6 Construction.

7 R. Excusez, je veux me corriger.

8 Q. **[426]** Oui.

9 R. Je veux me corriger. Les projets de SOLIM, pas  
10 juste les miens, puis on a vu que j'étais pas le  
11 joueur principal chez SOLIM, il y en avait  
12 plusieurs de ces projets-là qui étaient financés  
13 par, par la FIPOE.

14 Q. **[427]** Oui. Mais pensez-vous que votre proximité  
15 avec tous ces gens-là de la FTQ Construction a pu  
16 faciliter quand même la présentation de votre  
17 dossier à la FIPOE et être en acceptation.

18 R. Je pense que oui parce qu'ils nous connaissaient  
19 bien.

20 Q. **[428]** Oui?

21 R. Je pense que oui.

22 Q. **[429]** Et puis comme vous avez dit vous-même tout à  
23 l'heure, monsieur Jean Lavallée c'est quelqu'un qui  
24 décide pas mal de lui-même.

25 R. Oui.

1 Q. **[430]** Il nous a dit à nous que, dans les faits, il  
2 nous a dit à nous, en audience, que dans le fond,  
3 il approuvait un prêt puis après ça il allait le  
4 faire approuver par son comité exécutif. Mais c'est  
5 lui qui l'avait approuvé, les autres, ils signaient  
6 automatiquement.

7 Donc, vous pensez pas que tout ceci ça peut  
8 pas aider un peu votre proximité et finalement vous  
9 avoir donné, peut-être, un avantage que vous avez  
10 contredit tout à l'heure.

11 R. Oui, moi, je voyais ça plus un avantage pour eux  
12 autres parce que je donnais, je sais pas, peut-être  
13 quinze millions (15 M) de garantie pour un prêt de  
14 cinq millions (5 M) à dix pour cent (10 %). Pour  
15 eux autres, placer de l'argent à ce taux-là c'est  
16 comme vraiment avantageux pour eux autres.

17 Q. **[431]** Je prends votre propre expression « C'est du  
18 capital de risque, on frappe pas pour mille (1000)  
19 tout le temps dans le capital de risque. » donc ils  
20 prennent des risques, c'est pas vrai que vous êtes  
21 garanti cent pour cent (100 %) donc...

22 R. Oui, Monsieur Lachance, ils prenaient...

23 Q. **[432]** ... le risque que ces gens-là ont pris pour,  
24 et que vous avez, dans le fond, partagé avec eux  
25 et, là, il y avait un certain avantage que vous

1 retiriez?

2 R. Oui, mais, encore là, il y avait la garantie  
3 personnelle et, encore là, il y avait...

4 (12:18:32)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[433]** Oui, mais vous aviez la garantie personnelle  
7 et les banques voulaient pas vous prêter...

8 R. Non.

9 Q. **[434]** ... uniquement en raison du risque  
10 réputationnel; donc vous aviez un avantage à aller  
11 avec la FIPOE.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[435]** Juste peut-être me dire, c'est quoi cette  
14 garantie personnelle-là?

15 R. Ça, c'est une garantie personnelle que les banques  
16 exigent. C'est que si tu es avec une banque dans un  
17 projet et puis, bien là, et puis disons que tu as  
18 un fonds de pension, tu as une maison, tu as...

19 C'est un « umbrella coverage » sur tout, tout, tout  
20 ce que tu as.

21 Q. **[436]** O.K.

22 R. Ça fait que, et ça s'applique pour toutes les  
23 compagnies et ça s'applique pour tout ça fait  
24 que...

25 Q. **[437]** Alors, cette garantie personnelle-là était

1 accessible aux banques également?

2 R. Oui, oui, ils l'avaient.

3 Q. **[438]** Bon. Donc, c'est pas un plus pour la FIPOE,  
4 là. Donc, la FIPOE fait face au même risque  
5 réputationnel que la banque...

6 R. C'est sûr.

7 Q. **[439]** ... sur laquelle la banque vous écarte.

8 R. C'est sûr. C'est sûr.

9 Q. **[440]** La FIPOE fait face au même risque  
10 réputationnel qui est la raison principale du  
11 désengagement de la SOLIM et du Fonds envers vos  
12 entreprises qui ont fait beaucoup de rendement, on  
13 l'a entendu à plusieurs reprises ici pour le Fonds  
14 et la SOLIM. Donc, la FIPOE est devant les mêmes  
15 conditions qu'une banque, on s'entend?

16 R. La FIPOE...

17 Q. **[441]** À moins que la garantie personnelle soit...

18 R. Non, non.

19 Q. **[442]** ... plutôt votre relation personnelle, non?

20 R. Non, non. La FIPOE joue un rôle un petit peu  
21 différent d'une banque parce qu'une banque a ses  
22 procédures et la FIPOE est sûrement beaucoup plus  
23 flexible qu'une banque.

24 Q. **[443]** Et est-ce que la FIPOE a le moyen de perdre  
25 l'argent de ses membres plus qu'une banque?

1 R. Bien, je pense que personne a les moyens de perdre  
2 un cinq millions (5 M) si vous voulez mais ils  
3 avaient les garanties tellement, ils ont les  
4 garanties tellement suffisantes que c'est à peu  
5 près une impossibilité qu'ils perdent.

6 Q. **[444]** Donc la FIPOE fait le calcul que, qu'il n'est  
7 pas une institution financière, pour qui ce n'est  
8 pas la tradition ou le travail de faire ces  
9 calculs-là, fait le calcul qu'elle a des garanties  
10 suffisantes puis une banque, qui est dans le métier  
11 de prêter, calcule que vous êtes un risque trop  
12 élevé.

13 R. De mémoire, la FIPOE a prêté, elle prête à d'autres  
14 prêts aussi.

15 Q. **[445]** On parle de vous, Monsieur Accurso.

16 R. Non, non, mais moi, mais je pense que, c'est parce  
17 que vous avez dit tantôt « Est-ce qu'ils prêtent à  
18 d'autre monde? ». La réponse, je crois que oui.

19 Q. **[446]** Non, j'ai pas demandé, j'ai pas posé la  
20 question.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[447]** À qui?

23 R. Je sais pas, je crois que oui.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[448]** Est-ce que la FIPOE a investi dans

1 d'autres... d'autres entreprises avec vous? Est-ce  
2 que la FIPOE vous a prêté d'autres... d'autres  
3 argents?

4 R. Non, mais quand tu le mets dans le fonds de  
5 roulement, ça couvre... ça couvre plusieurs  
6 compagnies ça aussi.

7 Q. **[449]** Oui. Bien, le cinq millions (5 M\$), là, je le  
8 prends comme un tout. O.K.

9 R. Oui.

10 Q. **[450]** Il va dans le fonds de roulement, ça, c'est  
11 une entité. À part le cinq millions (5 M\$), à part  
12 les fonds qui ont été injectés par la FIPOE dans  
13 des projets qui émanaient... ou sont entrés par la  
14 SOLIM...

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[451]** ... projets qui se sont soit terminés avant  
17 le désengagement, soit pour lesquels on a conclu un  
18 accord avec vous dans les années deux mille dix  
19 (2010), deux mille onze (2011). Est-ce que la FIPOE  
20 a fait... ou monsieur Lavallée a fait d'autres... a  
21 investi d'autres argents de la FIPOE avec vous?

22 R. Pas que je me souviene à part des projets de  
23 SOLIM.

24 Q. **[452]** À part les projets de SOLIM.

25 R. Pas que je me souviene.

1 Q. **[453]** Combien de temps ça vous a pris à rembourser  
2 le cinq millions (5 M\$) à la FIPOE?

3 R. Ah! Il est pas remboursé encore.

4 Q. **[454]** Il est pas remboursé encore?

5 R. Non.

6 Q. **[455]** Quelle portion... quelle portion de cet  
7 argent-là a été remboursée jusqu'à présent?

8 R. On a strictement payé l'intérêt.

9 Q. **[456]** Strictement payé l'intérêt. Si je vous parle  
10 de la Pourvoirie Joncas, est-ce que c'est pas une  
11 aventure où vous avez investi, la FIPOE a investi,  
12 la TUAC a investi avec vous?

13 R. Bah, c'est plutôt moi qui ai investi avec eux en  
14 partenariat, mais, je veux dire, c'est pas de  
15 l'argent que, moi, j'ai bénéficié. C'est...  
16 c'est... c'est...

17 Q. **[457]** On bénéficie pas d'avoir un partenariat avec  
18 des investisseurs?

19 R. Non, non, non. Si on veut parler de Joncas, Joncas,  
20 ça a été un camp... un camp de pêche et de chasse  
21 qui a été établi par... je crois que c'était... on  
22 était six partenaires ou cinq partenaires, je me  
23 souviens pas, là, et puis les cinq partenaires ont  
24 mis une mise égale pour... en partenariat pour  
25 partir... pour partir le Joncas. Puis moi, j'ai...

1 j'ai devenu partenaire là-dedans. C'est...

2 Q. [458] Vous êtes devenu partenaire.

3 R. Minoritaire.

4 Q. [459] Minoritaire. C'est-à-dire quoi?

5 R. Là-dedans.

6 Q. [460] Quel était... Vous étiez six?

7 R. Cinq ou six.

8 Q. [461] Bon. Si on parle de cinq.

9 R. Ça se peut.

10 Q. [462] O.K.

11 R. Ça se peut.

12 Q. [463] À part égale?

13 R. Je crois que oui.

14 Q. [464] Alors, vous êtes pas... vous êtes pas  
15 minoritaire, vous êtes à part égale.

16 R. Non, non, mais quand on... je veux dire...

17 Q. [465] Vous êtes pas majoritaire dans le sens que  
18 vous avez pas la majorité des parts de ça.

19 R. Non, mais quand on a vingt... vingt pour cent  
20 (20 %), dans... dans mon langage, là, t'es  
21 minoritaire.

22 Q. [466] O.K. Donc... mais vous avez, à part égale  
23 entre tous les... les cinq partenaires étaient à  
24 part égale. Donc, les uns par rapport aux autres,  
25 vous êtes minoritaire, je comprends, là.

1 R. Je... je crois que oui, mais ça a évolué  
2 rapidement, là, dans ces actions-là parce qu'il y  
3 en a qui ont débarqué, il y en a qui ont ramassé  
4 les parts de d'autres. Le cheminement de tout ça,  
5 là, je m'en souviens pas parce que c'est pas...  
6 vraiment pas moi qui s'occupait de  
7 l'administration. J'ai été au Joncas une couple de  
8 fois parce que j'aime... j'aimais le doré. Le doré  
9 là-bas, il était absolument formidable. J'aimais  
10 aller faire un petit tour, mais c'est loin et ça  
11 prend du temps.

12 Q. **[467]** O.K. Expliquez-moi qui a eu l'idée d'acheter  
13 ce camp-là?

14 R. Ça vient de monsieur Lavallée.

15 Q. **[468]** Ça vient de monsieur Lavallée.

16 R. Ah! Non, non. Excuse. Excuse. Ça vient de monsieur  
17 Mongrain, Carl Mongrain qui... que, lui, c'est un  
18 chasseur puis un pêcheur avec son père qui est un  
19 chasseur-pêcheur également hors pair, je dirais, je  
20 pourrais dire. Et lui, il a toujours voulu avoir un  
21 camp de pêche, monsieur Lavallée aussi. Johnny,  
22 c'est un gars de bois, il aime beaucoup beaucoup  
23 ça. Ça fait que les deux ont... ils ont trouvé le  
24 camp Joncas qui est dans le Parc La Verendrye où  
25 est-ce que... où est-ce que, la pêche, elle est

1 toujours formidable et la chasse aussi.

2 Ils m'ont approché moi, ils ont approché un  
3 joueur de hockey, je pense, c'est un nommé  
4 Desjardins, un joueur de hockey Desjardins. Et puis  
5 ils ont approché un autre monsieur qui est devenu  
6 l'administrateur du camp, que son nom m'échappe, et  
7 Louis Bolduc, c'est ça. Ça, c'était l'équipe au  
8 début. Puis par la suite, le joueur de hockey  
9 Desjardins, il a débarqué avec l'administrateur,  
10 pas longtemps après.

11 Q. [469] O.K. Donc, c'est plus une aventure  
12 personnelle puis pour le plaisir qu'un  
13 investissement d'affaires pour vous.

14 R. Définitivement, oui.

15 Q. [470] O.K. Et cette aventure personnelle-là, vous  
16 étiez au courant que c'est l'argent de la FIPOE et  
17 l'argent de la TUAC qui ont été mis là-dedans?

18 R. Moi, c'est... c'est... où est-ce qu'eux autres ont  
19 pris leur fonds, ça ne me concernait pas. Moi, j'ai  
20 mis mes fonds et puis j'étais actionnaire à vingt  
21 pour cent (20 %). Et où est-ce qu'eux autres ils  
22 ont pris leur fonds et pourquoi qu'ils ont pris  
23 leur fonds de... de peu importe l'institution à  
24 l'interne qu'ils avaient, c'est leur... Peut-être  
25 qu'eux autres voyaient ça plus qu'un investissement

1 que moi, là, je sais pas.

2 Q. **[471]** Et à votre connaissance, est-ce que la FIPOE  
3 a fait de l'argent ou a perdu de l'argent avec  
4 cette aventure-là?

5 R. Moi, je pense que plusieurs personnes ont perdu de  
6 l'argent dans cette affaire-là.

7 Q. **[472]** O.K. Mais, « plusieurs personnes », est-ce  
8 qu'à votre connaissance la FIPOE a perdu de  
9 l'argent dans cette aventure-là?

10 R. Je crois que oui. Je sais pas... je sais pas les  
11 chiffres.

12 Q. **[473]** Parfait. Je pense qu'on peut... à moins que  
13 vous ayez des questions.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non. Parfait. Alors, bon appétit à tous.

16 R. Merci.

17 Q. **[474]** Maître Belleau, simplement pour rappeler.  
18 Vous aurez compris de votre... de ma réponse à  
19 votre objection plus tôt ce matin qu'il se peut que  
20 si on a besoin de déborder sur la semaine  
21 prochaine, qu'on va le faire.

22 Me LOUIS BELLEAU :

23 Très bien.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci.

1           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2           REPRISE DE L'AUDIENCE

3

4           \_\_\_\_\_

          (14:10:07)

5           LA GREFFIÈRE :

6           Monsieur Accurso, vous êtes toujours sous le même  
7           serment.

8           R. Oui. Merci.

9           Me SONIA LeBEL :

10          Q. **[475]** Alors, bonjour, Monsieur Accurso.

11          R. Bonjour.

12          Q. **[476]** On va revenir encore un peu avec monsieur  
13          Lavallée. Vous savez que monsieur Lavallée, au  
14          cours... bon, on l'a établi, il est votre ami, donc  
15          vous avez eu de nombreuses discussions avec lui,  
16          formelles ou informelles, là, sur ses activités,  
17          j'imagine, à la FIPOE, à la FTQ Construction, au  
18          Fonds et à la SOLIM, dans le cours de vos  
19          conversations comme amis. Oui? Vous avez eu des...

20          R. Bien, là, vous avez mentionné...

21          Q. **[477]** Vous avez eu des discussions avec monsieur  
22          Lavallée au cours des trente (30) années où vous  
23          l'avez connu, sûrement que dans le cours de vos  
24          discussions vous avez parlé de vos fonctions  
25          respectives, comme amis, vous comme entrepreneur,

1           lui comme personne étant à la FIPOE, étant à la FTQ  
2           Construction, les sièges qu'il a occupés au Fonds  
3           et à la SOLIM. Vous avez sûrement eu des  
4           discussions par rapport à ça?

5           R. Oui.

6           Q. **[478]** O.K. Selon votre compréhension ou votre  
7           connaissance du milieu ou votre compréhension des  
8           discussions que vous avez eues avec monsieur  
9           Lavallée, quel était son rôle ou son pouvoir à  
10          titre de président de la SOLIM?

11          R. C'était pas un bon Dieu.

12          Q. **[479]** C'était pas un bon Dieu?

13          R. Non.

14          Q. **[480]** O.K. Alors, expliquez-nous quel était son  
15          rôle ou quelles étaient ses fonctions, ses pouvoirs  
16          comme président de la SOLIM?

17          R. Écoutez, monsieur Lavallée, à la SOLIM, avait déjà  
18          une connaissance de base dans le marché immobilier.  
19          Je pense que dans sa vie il a fait plusieurs  
20          transactions de terrains, des blocs appartements,  
21          des choses qui lui appartiennent dans sa vie  
22          privée. Ça fait qu'il avait une certainement  
23          connaissance de l'immobilier, mais... mais, lui, il  
24          s'est fié beaucoup beaucoup à toutes les  
25          recommandations qu'il avait par ses... par ses...

1 je pense, c'est des présidentes ou c'est-tu des  
2 commanditaires, les monsieur Marion en question  
3 puis monsieur Gionet. Je pense, c'est des  
4 commanditaires. Et disons c'est lui qui présidait  
5 le... le comité.

6 Q. **[481]** O.K. Donc, ce que vous nous dites dans le  
7 fond, c'est que c'est plus monsieur Gionet ou  
8 monsieur Marion qui avaient la connaissance et  
9 l'expertise pour décider des investissements du  
10 Fonds?

11 R. Oui, mais eux autres travaillent avec une équipe  
12 aussi, là, c'est pas juste soit monsieur Gionet ou  
13 soit monsieur Marion ou quelqu'un d'autre. Ils ont  
14 chacun des comités, ils ont un conseil  
15 d'administration, ils ont... ils ont des experts  
16 autour d'eux autres en masse, là.

17 Q. **[482]** O.K. Donc... et à votre connaissance, donc  
18 monsieur... selon ce que vous nous dites, monsieur  
19 Lavallée n'avait pas... est-ce qu'il pouvait avoir  
20 une influence sur les dossiers qui étaient  
21 sélectionnés par la SOLIM ou par le Fonds, là?  
22 Parce que je sais qu'il a eu une chaise aussi au  
23 Fonds, on va y revenir, au conseil d'administration  
24 du Fonds. Mais, si on y va avec la SOLIM plus  
25 particulièrement, il était président de la SOLIM,

1 c'est exact? De mil neuf cent quatre-vingt-seize  
2 (1996)...

3 R. Oui.

4 Q. **[483]** ... à deux mille neuf (2009).

5 R. Oui.

6 Q. **[484]** Les dates... les dates pourraient  
7 correspondre?

8 R. Pourraient.

9 Q. **[485]** Pourraient. D'accord. Donc, comme président  
10 de la SOLIM, est-ce qu'il avait une influence sur  
11 les dossiers en général? Je ne parle pas rapport à  
12 vous, mais sur les dossiers en général, est-ce  
13 qu'il avait une influence sur ce qui aurait pu être  
14 sélectionné, sur ce qu'on pouvait écarter, choisir,  
15 sur des orientations que la SOLIM pouvait prendre  
16 dans les investissements?

17 R. J'aimerais vraiment la comprendre la question parce  
18 que c'est une question qui est... qui est vraiment  
19 large, puis j'essaie pas de pas répondre, là, je  
20 veux répondre.

21 Q. **[486]** O.K.

22 R. Si vous pouvez être plus particulier, là... Est-ce  
23 que monsieur Lavallée... En tout cas, j'aimerais ça  
24 que... assez précis parce que...

25 Q. **[487]** O.K. Bien, quelle était votre compréhension

1 des pouvoirs de monsieur Lavallée comme président  
2 de la SOLIM? Qu'est-ce qu'il pouvait faire? Quel  
3 était son rôle? Votre compréhension. Allez-y large,  
4 puis on pourra peut-être repreciser par la suite.

5 R. O.K. Monsieur... monsieur Lavallée, dans SOLIM,  
6 c'était le dernier sur la liste d'approbation, si  
7 vous voulez. C'est... c'est le monsieur qui était  
8 en charge du conseil d'administration. Ça fait que  
9 si on s'en va par la base, les dossiers sont  
10 présentés à la base et ça passe pour SOLIM, ça  
11 passe des différents analystes au Fonds.

12 Premièrement, premièrement, c'est bien  
13 important de comprendre SOLIM. SOLIM ne nous donne  
14 pas aucun projet, c'est pas SOLIM qui donne les  
15 projets. C'est nous comme promoteur qu'on... il  
16 faut qu'on monte un projet, il faut qu'on bâtit  
17 un projet. SOLIM nous donne rien, là, c'est nous,  
18 il faut qu'on bâtit, on bâtit avec l'étude  
19 économique, avec le marketing, avec l'étude de  
20 rentabilité, les coûts de construction. Il faut  
21 qu'on arrive avec une série de choses pour se  
22 préqualifier ou se qualifier pour mettre ça dans  
23 les mains de SOLIM.

24 Une fois qu'on est conscient de ça, bien,  
25 là, il faut le bâtir le projet. Une fois qu'il est

1 bâti, là on le présente aux analystes de SOLIM.  
2 Normalement, on va le présenter style à monsieur  
3 Marion, Marion va donner ça à... à son interne. Et  
4 à partir de là, bien, là, son interne va faire un  
5 rapport. Souvent les membres du comité interne vont  
6 appeler pour des clarifications sur... sur  
7 certaines parties du... de l'investissement, s'ils  
8 comprennent, s'ils comprennent pas, ils vont  
9 analyser l'élément de risque et puis à partir de  
10 là, bien là, monsieur Marion ou monsieur Gionet a,  
11 puis y n'avait un autre avant lui, monsieur  
12 Jacques... quelque chose, excuse-moi, Magnan,  
13 monsieur Jacques Magnan, et puis eux autres, ils  
14 ont la liberté de présenter ça au conseil  
15 d'administration du... de SOLIM.

16 Je suis convaincu que ces dossiers-là sont  
17 sûrement discutés avant de présenter ça au conseil.  
18 Je suis convaincu qu'ils sont discutés avec... avec  
19 monsieur Lavallée et à partir de là, bien là, t'as  
20 une réponse, oui ça marche ou non ça marche pas.

21 Q. **[488]** O.K. Donc...

22 R. Ou ça peut marcher d'une autre façon.

23 Q. **[489]** O.K. Pensez-vous, est-ce que c'est à votre  
24 connaissance que monsieur Jean Lavallée avait le  
25 pouvoir de pousser des dossiers à la SOLIM ou de

1 faire entrer des dossiers de façon privilégiée si  
2 je peux m'exprimer ainsi, de par sa position comme  
3 président de la SOLIM?

4 R. Je suis convaincu que le seul pouvoir que monsieur  
5 Lavallée avait pour faire ce que vous dites c'est  
6 une question de temps. Ce dossier-là, il presse;  
7 l'autre, on peut attendre parce qu'il presse pas  
8 autant. Parce que...

9 Q. **[490]** Donc d'accélérer peut-être le traitement d'un  
10 dossier?

11 R. Je pense que c'est la seule influence qu'il peut  
12 avoir; c'est d'accélérer le traitement d'un  
13 dossier. C'est pas de... regarde le dossier il est  
14 pas bon ou Johnny, il va dire à son président, non,  
15 fais-le pareil. Non.

16 Q. **[491]** O.K.

17 R. Et Johnny n'avait pas ce pouvoir-là et... en tout  
18 cas, moi j'ai jamais, jamais vu quelque chose comme  
19 ça. Le dossier, si le dossier, il est bon, ou s'il  
20 y a une urgence, parce que des fois, faire une  
21 transaction immobilière, il y en a d'autres qui te  
22 soufflent dans le dos, là, surtout si la  
23 transaction elle est bonne.

24 Q. **[492]** Donc accélérer un dossier peut être  
25 avantageux ou nécessaire.

1 R. Oui, nécess... plus nécessaire.

2 Q. **[493]** Plus nécessaire?

3 R. Oui puis sans ça, il n'a pas de dossier.

4 Q. **[494]** Donc d'avoir l'aide de monsieur Lavallée  
5 comme président de la SOLIM pour accélérer un  
6 dossier peut être avantageux pour quelqu'un qui  
7 veut investir?

8 R. Oui, à moi personnellement, ça l'a pas arrivé mais,  
9 puis j'ai aucun dossier en tête, là, mais il avait  
10 ce pouvoir-là.

11 Q. **[495]** Il avait ce pouvoir-là.

12 R. Oui.

13 Q. **[496]** Et à votre connaissance, est-ce qu'il avait  
14 le pouvoir de faire passer des dossiers,  
15 d'influencer l'acceptation d'un dossier?

16 R. Pas si c'était pas recommandé par la base, non.

17 Q. **[497]** Est-ce que d'après vous, il avait le pouvoir  
18 d'influencer les gens de la base?

19 R. Non. Non parce que, écoutez, je répète, SOLIM ne  
20 donne rien. SOLIM, il reçoit un projet puis le  
21 projet, il faut qu'il soit bien monté, il faut  
22 qu'il soit étudié, il faut que ça aie du sens  
23 économiquement puis si toutes les affaires, les  
24 critères que le... que SOLIM a de besoin pour que  
25 le dossier soit... soit acceptable, si ils sont pas

1 là, bien regarde, ils sont juste pas là.

2 Q. **[498]** Vous êtes au courant, de par vos liens  
3 d'amitié avec monsieur Jean Lavallée, que le poste  
4 de président de la SOLIM, il le devait au fait  
5 qu'il était président de la FTQ Construction, c'est  
6 exact?

7 R. J'ai pas compris.

8 Q. **[499]** Vous êtes au courant que le poste de la  
9 SOLIM, de président de la SOLIM, il le devait au  
10 fait qu'il était président de la FTQ Construction?  
11 C'est en lien avec sa présidence à la FTQ  
12 Construction?

13 R. Je... j'étais pas au courant de ça.

14 Q. **[500]** Vous étiez pas au courant de ça?

15 R. Non, j'étais pas au courant de ça.

16 Q. **[501]** Vous étiez au courant qu'à partir du moment  
17 où monsieur Lavallée a perdu ses élections à la FTQ  
18 Construction, ou quand il s'est retiré du poste, il  
19 a par la suite perdu son poste à la SOLIM et perdu  
20 son poste au Fonds?

21 R. Moi, la nomination du président de la SOLIM, je  
22 pense que ça relevait du... du président du Fonds  
23 de solidarité. Moi c'est ma compréhension de la  
24 façon que il est nommé. J'ai jamais compris que  
25 c'est un automatique parce que t'es président de la

1 FTQ Construction, t'es président de SOLIM. Moi j'ai  
2 pas eu cette compréhension-là de... de leur  
3 structure. Moi je pensais c'était nommé, ça  
4 l'aurait pu être quelqu'un de l'extérieur, ça  
5 aurait pu être n'importe qui président de la SOLIM.  
6 Je... Moi, ma compréhension, non, c'est pas un  
7 automatique.

8 Q. **[502]** Est-ce que votre compréhension...

9 R. Mais je peux... je peux me tromper.

10 Q. **[503]** Est-ce que votre compréhension est à l'effet  
11 que c'était, sans être écrit dans les statuts de la  
12 SOLIM, et sans être réglementé, que c'était une  
13 tradition à tout le moins suivie depuis longtemps  
14 que quand on avait un siège sur le conseil  
15 d'administration de la FTQ Construction, ou on  
16 avait également un siège à la SOLIM?

17 R. Bien je pense que le seul président qui a jamais  
18 existé de la SOLIM, c'est monsieur Jean Lavallée.  
19 Je pense que c'est... Avant ça, il n'avait pas de  
20 SOLIM.

21 Q. **[504]** Bien, oui puis il...

22 R. Il n'avait-tu? En tout cas, je peux me tromper, là.

23 Q. **[505]** Et dans la création de la SOLIM, monsieur  
24 Lavallée a été trente (30) ans président de la FTQ  
25 Construction. Ça peut s'expliquer peut-être?

1 R. C'est ça puis quand SOLIM a été créée, je pense que  
2 c'est lui qui est devenu le président de SOLIM. Je  
3 pense, je peux me tromper. SOLIM, je me souviens  
4 pas en quelle année que ça a été créé. Peut-être  
5 vous pouvez m'aider, là, mais moi je me souviens  
6 pas. Et je me souviens... Moi j'ai... Je me  
7 souviens pas s'il y avait un autre président de  
8 SOLIM. Je ne pense pas.

9 Q. **[506]** Vous êtes d'accord avec moi que monsieur Jean  
10 Lavallée a été président de la FTQ Construction de  
11 sa création jusqu'à tout dernièrement, c'est exact?  
12 En tout cas, en deux mille huit (2008) quand il a  
13 quitté son poste?

14 R. Ça l'existait pas avant Jean Lavallée la FTQ  
15 Construction? Il y avait...

16 Q. **[507]** À votre connaissance, là, depuis que vous  
17 connaissez monsieur Lavallée jusqu'à tout  
18 dernièrement?

19 R. Oui, oui, depuis ça, mais avant ça, il y avait...  
20 il y avait un autre. Peut-être c'était pas FTQ  
21 Construction, mais il y avait un autre... une autre  
22 définition, un autre... un autre groupement qui  
23 regroupait les... les employés de la construction  
24 et c'était pas Jean Lavallée. Jean Lavallée a pris  
25 la place de quelqu'un que je me souviens pas, là,

1           mais il a pris la place de quelqu'un.

2           Q. **[508]** O.K. Il y a eu dernièrement les vingt-cinq  
3           (25) ans de la FTQ Construction. On a fêté ça. On a  
4           fêté monsieur Jean Lavallée comme président-  
5           fondateur à ce moment-là.

6           R. Oui.

7           Q. **[509]** O.K.? Vous êtes au courant de ça?

8           R. Oui. Oui, oui.

9           Q. **[510]** Donc, à partir du moment où l'entité... le  
10          syndicat d'avant a... la FTQ Construction a été  
11          formée, vous êtes au courant que monsieur Jean  
12          Lavallée a été le premier président à la FTQ  
13          Construction sous la forme qu'on la connaît  
14          aujourd'hui?

15          R. O.K.

16          Q. **[511]** O.K.?

17          R. Oui.

18          Q. **[512]** Vous n'avez jamais eu de discussion avec  
19          monsieur Arsenault concernant justement le poste de  
20          Jean Lavallée sur la SOLIM à l'effet que monsieur  
21          Arsenault, compte tenu que Jean Lavallée avait  
22          quitté... avait perdu... était... avait quitté son  
23          poste en deux mille huit (2008), qu'il devait...  
24          qu'il s'accrochait au poste de la SOLIM, qu'il  
25          devait quitter la SOLIM, vous avez jamais eu ce

1 genre de discussion-là avec Michel Arsenault?

2 R. Monsieur Arsenault m'a parlé de ça et puis il  
3 voulait, parce que j'étais très ami avec monsieur  
4 Lavallée, il voulait que je lui... parce que là,  
5 encore là, là, c'est... c'est une question de  
6 risque réputationnel pour le Fonds de solidarité et  
7 puis pour SOLIM et puis peut-être monsieur Lachance  
8 éventuellement, j'aimerais ça me corriger de  
9 qu'est-ce que j'ai dit à matin à propos du risque  
10 réputationnel pour la FIPOE et les banques parce  
11 que j'ai... j'ai repensé à ça puis peut-être que  
12 j'aimerais ça vous revenir là-dessus, je me suis  
13 trompé.

14 Le risque réputationnel, ce n'est pas un  
15 risque financier. Le risque réputationnel, c'est  
16 quand, à cause de ta réputation, ils veulent pas  
17 t'avoir. C'est une erreur que j'ai faite à matin,  
18 excuse-moi. C'est le risque financier, c'est un  
19 risque financier. Et le risque réputationnel, c'est  
20 d'autre chose, complètement différent.

21 Maintenant, monsieur Arsenault voulait  
22 trouver une façon diplomate, je peux peut-être pour  
23 utiliser le bon mot, là, façon diplomate pour que  
24 Jean Lavallée soit... s'en va de son poste. Et il  
25 m'a demandé d'essayer de parler à Jean Lavallée

1           pour voir si j'étais capable de... de l'aider à  
2           prendre... à prendre sa retraite.

3       Q. **[513]** O.K.

4           (14:25:02)

5       LA PRÉSIDENTE :

6       Q. **[514]** L'aider comment?

7       R. Parler. « Johnny, tu es rendu à un certain âge.  
8           Pense pas que tu devrais t'en a... » tu sais,  
9           parler, juste jaser. Juste jaser comme ami. J'avais  
10          aucun pouvoir sur Jean Lavallée, là. Ça fait que  
11          monsieur Arsenault m'a demandé une façon  
12          diplomate : « Es-tu capable de lui parler? »

13       Me SONIA LeBEL :

14       Q. **[515]** Monsieur Jean Lavallée est venu témoigner ici  
15          devant la Commission, entre autre le vingt-deux  
16          (22) janvier deux mille quatorze (2014). Quand on  
17          lui a posé la question s'il vous avait déjà  
18          favorisé dans des dossiers de la SOLIM en raison  
19          des liens qu'il avait avec vous, monsieur Lavallée  
20          a répondu : « Moi, je favorisais des projets qui  
21          étaient fonctionnels puis c'est vrai que des fois,  
22          il y a des super projets puis on disait « Prenez  
23          Accurso à cause que c'est avec lui qu'on fait de  
24          l'argent. »

25                           Alors, si monsieur Lavallée lui-même admet

1 qu'il vous a favorisé, est-ce que vous pensez que  
2 c'est exact ou non?

3 R. Juste pour comprendre la question, il dit ça à qui?

4 Q. **[516]** Il dit ça à la Commission ici.

5 R. Ah, O.K.

6 Q. **[517]** Sous serment. En après-midi. Il devait pas  
7 être saoul.

8 R. Regarde, « Merci Johnny, merci Monsieur Lavallée. »

9 Q. **[518]** Donc, si Jean Lavallée dit qu'il vous aidé,  
10 vous a favorisé, ça doit être vrai, ça fait trente  
11 (30) ans que c'est votre ami?

12 R. Bien, s'il l'a fait, j'assume. J'ai... j'ai aucune  
13 idée dans quel projet que... que... parce que c'est  
14 comme j'ai dit tantôt, moi, SOLIM me donnait rien.  
15 Moi, je présentais des projets. J'ai présenté un...  
16 dix-sept (17) projets qui ont été acceptés et un...  
17 et huit qui ont été refusés dont un que je tenais à  
18 coeur beaucoup beaucoup puis c'est monsieur  
19 Lavallée lui-même qui l'a refusé.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[519]** Alors si je comprends bien, quand monsieur  
22 Lavallée vient dire ici qu'il vous a avantaagé et  
23 qu'il vous a favorisé, vous dites : « Merci  
24 Johnny » et ce qu'on doit comprendre de ce que vous  
25 nous dites...

1 R. Je sais pas dans quel...

2 Q. **[520]** ... c'est que vous, c'était votre frère...

3 R. Oui.

4 Q. **[521]** ... spirituel et vous dites que c'était  
5 également quelqu'un, donc, qui était très intime  
6 avec vous.

7 R. Hum hum.

8 Q. **[522]** Vous lui demandiez des... vous demandiez,  
9 vous sollicitiez son aide et vous savez pas qu'il  
10 vous l'a octroyé. Donc, vous savez pas qu'il vous a  
11 avantagé dans plusieurs dossiers. C'est ce que vous  
12 nous dites?

13 R. Non, non, Madame la Présidente, moi, qu'est-ce que  
14 je dis, c'est que les projets, je les présentais.  
15 Et ils s'en allaient à l'analyse. Et après ça, ils  
16 s'en allaient au conseil d'administration.  
17 Maintenant, si monsieur Lavallée a dit qu'il me  
18 favorisait, moi, sur mes projets...

19 Q. **[523]** C'était à votre insu? Vous le saviez pas?  
20 C'est ce que vous nous dites?

21 R. Bien, je sais pas dans quels dossiers que monsieur  
22 Lavallée, lui, il m'a présentés, donnés ou  
23 « Prends-le au lieu de lui ». Moi, je sais pas dans  
24 quels dossiers qu'il fait référence parce que  
25 c'était toujours nous qui présentais les dossiers.

1 Q. **[524]** Vous, ce que vous dites, c'est que s'il vous  
2 a favorisé, c'était à votre insu?

3 R. C'est ça.

4 Q. **[525]** Bon. Alors, vous vous contentiez de voyager  
5 avec lui, de l'amener sur votre bateau mais vous ne  
6 saviez pas qu'il vous favorisait dans plusieurs  
7 dossiers. C'est ça?

8 R. Madame la Présidente, je peux pas en... je peux pas  
9 en... j'en n'ai aucun projet qui me vient à la tête  
10 que monsieur Lavallée m'a... m'a fait avoir, m'a  
11 fait avoir lui-même, là. C'était toujours nous qui  
12 présentais des projets.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[526]** Donc, c'est à votre... c'est... c'est pas à  
15 votre connaissance que monsieur Lavallée vous a  
16 favorisé. C'est pas à votre connaissance que  
17 monsieur Dupuis a pris sur lui d'approcher une  
18 compagnie qui aurait peut-être été... peut-être  
19 plus être intéressante pour vous. Et... mais vous  
20 recomman... vous reconnaissez tout de même,  
21 Monsieur Accurso, que le... que si monsieur  
22 Lavallée dit qu'il vous a favorisé, ça doit être  
23 exact?

24 R. Il y a plusieurs choses dans ta question.

25 Q. **[527]** Non, il y a une seule question...

1 R. Vous parlez de monsieur Dupuis...

2 Q. **[528]** ... est-ce que vous reconnaissez...

3 R. ... vous parlez de monsieur Dupuis ou vous parlez  
4 de monsieur Lavallée?

5 Q. **[529]** Il y a une seule chose dans ma question. Vous  
6 reconnaissez que si monsieur Lavallée est venu  
7 témoigner devant la Commission sous serment, et  
8 qu'il a admis vous avoir favorisé, que ce soit à  
9 votre insu ou non, c'est probablement exact.

10 R. Mon problème de... de... de confirmer ou de pas  
11 confirmer ça, je le sais pas dans quel projet,  
12 parce que s'il me dit qu'il m'a favorisé, O.K. Où?  
13 Dans quel projet?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[530]** Pourquoi l'avez-vous remercié publiquement,  
16 alors?

17 R. Non, non, bien... c'est.... parce que je le  
18 remercie. Bien, regarde, merci si tu l'as fait,  
19 mais j'aimerais ça savoir où. C'est... c'est juste  
20 ça.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[531]** Et comme monsieur Lavallée était président de  
23 la SOLIM à ce moment-là, et qu'il admet vous avoir  
24 favorisé, on peut donc conclure qu'il était  
25 possible, dans sa... dans la position qu'il

1 occupait, pour lui de le faire.

2 R. De me favoriser...

3 Q. **[532]** De favoriser quelqu'un ou de favoriser des  
4 projets, et plus particulièrement vos projet.

5 R. Madame la Présidente, si ça vient pas de la base,  
6 il peut rien faire. Si ça vient pas de la base...

7 et c'est très important qu'est-ce que je dis.

8 Écoutez, nous, on a mis à la disposition... parce

9 que, que ce soit les dossiers au Fonds de

10 solidarité ou que ce soit les dossiers chez SOLIM,

11 nous... Monsieur Arsenault m'a appelé à un moment

12 donné puis il dit : « Écoute, on a beaucoup de

13 pression de Radio-Canada qui disent qu'ils pensent

14 qu'il y a eu du *fling-flang* dans tes dossiers.

15 Et... et, Tony, c'est pas habituel, » parce que

16 normalement, il y a une entente de confidentialité

17 entre un banquier ou une société de capital de

18 risque ou un banquier et ses... son client. Et il a

19 pas le droit, le Fonds n'a pas le droit, de mettre

20 mes... mes dossiers à la disposition de personne.

21 Et il m'a appelé à un moment donné et puis il dit :

22 « Regarde, Tony, » il dit, « on a beaucoup de

23 pression. Est-ce que ça te dérange si on met tous

24 ces dossiers-là publics à la... à Radio-Canada? »

25 J'ai dit : « Si ça vous aide, fais-le. Il y a rien

1 là-dedans. Tous les dossiers, que ce soit chez  
2 SOLIM, que ce soit au Fonds de solidarité, ils sont  
3 tous *straight* comme une flèche. Ça fait que mets-  
4 les à la disposition. » Radio-Canada a appris, je  
5 crois, que c'était deux ou trois jours, il y avait  
6 une centaine de boîtes de documents. Ils ont tout  
7 analysé ça. Ils ont vu les rendements. Ils ont vu  
8 que tous les dossiers ont passé toutes les étapes  
9 de multi... mulitcomité, machine à saucisse -  
10 appelle-le comme tu veux - tous les différents  
11 comités pour venir à la conclusion que, non, il y  
12 avait rien. Et la même chose avec les dossiers de  
13 SOLIM, ça a eu lieu.

14 D'ailleurs, je crois aussi pour la  
15 Commission, ces dossiers-là, ils sont disponibles.  
16 Et puis, pour une raison ou une autre, la  
17 Commission a décidé de pas les consulter. Mais  
18 ces... ces dossiers-là sont toujours disponibles.

19 Q. **[533]** Qu'est-ce que vous en savez de ça, Monsieur  
20 Accurso? De la...

21 R. C'est... c'est monsieur... monsieur Arsenault qui  
22 me l'a dit.

23 Q. **[534]** Monsieur Arsenault vous a dit ça quand que la  
24 Commission... et comment monsieur Arsenault est au  
25 fait de ce que la Commission fait ou ne fait pas?

1 R. Non, non, il m'a dit qu'il a mis à la disponibilité  
2 de la Commission ces centaines de boîtes-là.

3 Q. **[535]** Et vous dites que la Commission a décidé de  
4 ne pas les consulter. Vous en savez quoi?

5 R. Bien, c'est lui qui m'a dit ça, que... qu'ils ont  
6 jamais...

7 Q. **[536]** Mais monsieur Arsenault en...

8 R. ... que la Commission n'a jamais été visiter ces  
9 dossiers-là. En tout cas, regarde. C'est lui qui  
10 m'a dit ça.

11 Q. **[537]** Et quand est-ce qu'il vous a dit ça? Parce  
12 que ça fait pas longtemps qu'on est... on a... on  
13 est allé chercher ces dossiers-là, supposément.  
14 Alors, quand est-ce que vous avez eu cette  
15 conversation-là avec monsieur Arsenault?

16 R. Ça doit faire entre quatre à six mois.

17 Q. **[538]** C'est quand le dernier contact que vous avez  
18 eu avec monsieur Arsenault?

19 R. Semaine... la semaine passée.

20 Q. **[539]** Avez-vous discuté de votre témoignage à venir  
21 devant la Commission avec monsieur Arsenault?

22 R. Je lui ai demandé c'était quoi l'expérience parce  
23 que c'est... c'est une expérience venir ici. Puis,  
24 je voulais savoir un... un petit peu comment ça  
25 fonctionne et puis elles sont où les salles de

1 bain, ou comment... comment que ça fonctionne. On  
2 rentre... on rentre par où? Oui, je voulais  
3 avoir... puis... je voulais avoir son « feeling »,  
4 comment que ça marche. Tu sais, même si on le voit  
5 à la TV, c'est pas du tout comme être « live ».

6 Q. **[540]** O.K. Avez-vous parlé des conversations qui  
7 avaient joué devant la Commission quand... lors de  
8 son témoignage? Avez-vous discuté du contenu de ces  
9 conversations-là?

10 R. Non, moi... moi, j'ai suivi son témoignage, en tout  
11 cas, j'ai passé des semaines et des semaines à  
12 suivre son... son témoignage là-dessus. J'étais pas  
13 obligé de discuter de lui, de son...

14 Q. **[541]** Je dirais quelques jours, là, pas des  
15 semaines, là, mais quand même.

16 R. Non, mais moi, je l'ai étudié plus... moi, je l'ai  
17 regardé plus qu'une fois.

18 Q. **[542]** Vous l'avez étudié, O.K., son témoignage.

19 R. C'est ça.

20 Q. **[543]** O.K. Parfait. Alors, expliquez-moi, quelle  
21 était la nature de votre conversation avec monsieur  
22 Arsenault concernant le poste de monsieur Lavallée  
23 à la SOLIM, suite à son départ de la FTQ  
24 Construction?

25 R. Excuse-moi?

1 Q. **[544]** La nature de vos conversations avec Michel  
2 Arsenault concernant Jean Lavallée, son poste à la  
3 SOLIM, suite à son départ de la FTQ Construction.

4 R. C'est ça. Monsieur... monsieur Arsenault voulait  
5 que je lui donne un coup de main pour convaincre  
6 Jean Lavallée de... de prendre sa retraite. À cause  
7 du risque réputationnel, il a dit : « Regarde,  
8 Tony, on... on peut pas continuer comme ça. Les  
9 journaux sont là. On a beaucoup de pression. Tu le  
10 sais, Johnny, il est arrivé à un certain âge, il a  
11 fait un très bon travail, mais à l'âge qu'il est  
12 rendu, avec son état de santé, peut-être que ça  
13 serait mieux qu'il s'en aille. Peux-tu m'aider? ».   
14 Une chose...

15 Q. **[545]** C'était l'évaluation de monsieur Arsenault,  
16 n'est-ce pas...

17 R. Une chose...

18 Q. **[546]** ... qu'il fallait que Johnny s'en, que Jean  
19 Lavallée s'en aille?

20 R. Oui.

21 Q. **[547]** C'était son évaluation compte tenu...

22 R. À lui.

23 Q. **[548]** À lui?

24 R. Oui.

25 Q. **[549]** Compte tenu de tout ce qui se passait.

1 R. Oui. C'est une chose que j'ai jamais fait, j'ai  
2 jamais parlé à monsieur Lavallée de prendre sa  
3 retraite.

4 Q. **[550]** Vous trouviez-vous pas dans une drôle de  
5 position parce que monsieur Lavallée, quand même,  
6 un ami de trente (30) ans?

7 R. C'est sûr.

8 Q. **[551]** Donc, vous...

9 R. J'avais pas le courage de dire à Jean Lavallée :  
10 « Regarde, va-t-en chez vous, prends ta retraite  
11 puis tu feras rien. ». J'avais pas le courage de  
12 faire ça.

13 Q. **[552]** Non. Gilles Audet, qui est-il par, est-ce  
14 que, par rapport à vous, est-ce que c'est une  
15 connaissance, un ami, un contact?

16 R. Ah! C'est un... Ah, je te dirais, c'est un ami.  
17 Non, pas un ami, non, excuse-moi, non, non. C'est  
18 une bonne connaissance.

19 Q. **[553]** Une bonne connaissance?

20 R. Oui.

21 Q. **[554]** John Le Boutillier qui a été directeur des  
22 Métallos pendant un bout de temps?

23 R. Je l'ai juste rencontré une fois dans un dîner, je  
24 sais pas qu'est-ce qu'on peut appeler ça, là.

25 Q. **[555]** O.K. Donc, ni contact, ni connaissance ou

1           peut-être un petit contact pour le dire de cette  
2           façon-là?

3           R. Bien, là, j'ai c'est... J'ai dîné une fois avec lui  
4           une fois, c'est monsieur Arsenault qui avait  
5           organisé un dîner avec lui.

6           Q. **[556]** O.K.

7           R. Une fois.

8           Q. **[557]** À quelle époque? Est-ce que vous vous en  
9           souvenez?

10          R. Ah! C'était...

11          Q. **[558]** Est-ce que monsieur Arsenault était rendu à  
12          la FTQ Centrale à ce moment-là?

13          R. Oui, oui.

14          Q. **[559]** O.K. Donc, monsieur LeBoutillier avait déjà  
15          pris sa retraite des Métallos, si je comprends  
16          bien?

17          R. Monsieur Arsenault?

18          Q. **[560]** Monsieur LeBoutillier était encore directeur  
19          des Métallos à ce moment-là?

20          R. Je savais même pas qu'il était directeur des  
21          Métallos.

22          Q. **[561]** Ah! Vous avez, vous savez pas qu'il avait été  
23          directeur des Métallos?

24          R. Non. John LeBoutillier?

25          Q. **[562]** Non, c'est Lawrence McBrearty.

1 R. Ah, O.K.

2 Q. **[563]** C'est un pièce. Non, non, c'est pas vrai,  
3 c'est moi qui étais mêlée. Alors monsieur  
4 McBrearty, il était directeur des Métallos?

5 R. Oui, je le connais pas bien.

6 Q. **[564]** O.K. Vous le connaissez pas bien?

7 R. Non, à peu près pas du tout même.

8 Q. **[565]** Parfait.

9 R. Je pense que je l'ai vu juste une fois dans ma vie  
10 dans un événement social, mais je ne le connais  
11 pas, il fait pas partie du tout, du tout de... Je  
12 le connais pas.

13 Q. **[566]** Mais il était effectivement directeur des  
14 Métallos pendant un bout de temps.

15 R. Oui.

16 Q. **[567]** Je pense qu'il a pris sa retraite vers deux  
17 mille sept (2007), deux mille huit (2008), est-ce  
18 que c'est possible, à votre connaissance?

19 R. Écoute, je ne le connais pas.

20 Q. **[568]** Vous ne le connaissez pas?

21 R. Non.

22 Q. **[569]** O.K. Vous l'avez peut-être croisé dans un  
23 événement?

24 R. C'est tout.

25 Q. **[570]** C'est tout?

1 R. Pas plus que ça.

2 Q. [571] O.K. Et pour revenir à John LeBoutillier, là,  
3 je suis vraiment sur le bon, là, lui, vous l'avez  
4 rencontré par le biais de monsieur Arsenault?

5 R. C'est ça.

6 Q. [572] Un dîner seulement, c'est ça?

7 R. Un dîner seulement.

8 Q. [573] O.K. Donc c'est monsieur Arsenault qui fait  
9 une évaluation de la situation et qui prend la  
10 décision de... d'enlever à Jean Lavallée le poste  
11 de la SOLIM ou, en tout cas, constate, fait le  
12 constat que monsieur Lavallée doit quitter, c'est  
13 exact?

14 R. C'était mon impression, oui.

15 Q. [574] C'était votre impression? Parfait. Madame  
16 Blanchette, s'il vous plaît, vous allez me faire  
17 jouer la conversation qui se trouve à l'onglet 44  
18 des nouvelles pièces qui n'ont pas été déposées  
19 encore. C'est une conversation qui vient du Projet  
20 Diligence, conversation 080459, la session 3256 qui  
21 se déroule entre Michel Arsenault et Gilles Audet  
22 le quatorze (14) mars deux mille neuf (2009). On se  
23 souvient que les élections ont eu lieu en novembre  
24 deux mille huit (2008), monsieur Lavallée a quitté  
25 son poste à l'automne deux mille huit (2008) et en

1 mars deux mille neuf (2009), il est encore en place  
2 à la SOLIM.

3 (14:37:19)

4 LA GREFFIÈRE :

5 Ça sera déposé sous la cote 1958.1, .2 pour la  
6 transcription.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Merci, 58.1, .2, 185P, c'est ça. Est-ce qu'on peut  
9 la faire jouer, oui?

10

11 185P-1958.1 : Écoute électronique 08-0459\_03256  
12 du 14 mars 2009

13

14 185P-1958.2 : Transcription de l'écoute  
15 électronique 08-0459\_03256 du 14  
16 mars 2009

17

18 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

19

20 Me SONIA LeBEL :

21 Arrêtez donc, Madame Blanchette, s'il vous plaît.

22 On va faire un petit coq à l'âne. Monsieur

23 Arsenault discute de son voyage sur votre bateau.

24 R. Mais il parle de qui qui a dit ça? J'ai pas compris

25 la conversation...

1 Q. [575] Si vous pouvez attendre la...

2 R. ... parce que...

3 Q. [576] Attendez ma question deux petites secondes...

4 R. O.K.

5 Q. [577] ... vous allez voir. Monsieur Arsenault  
6 parle, il parle de son voyage...

7 R. Oui.

8 Q. [578] ... sur le bateau. Il dit qu'il a discuté  
9 avec un dénommé Yvon qui dit que : « Combien de  
10 fois les différents présidents de la Caisse de  
11 dépôt ont fait des deals sur des yachts, puis à  
12 Cannes, puis c'est comme ça que ça marche dans le  
13 monde des affaires. ». Est-ce que c'est exact que  
14 c'est comme ça que ça fonctionne, Monsieur Accurso,  
15 selon votre connaissance du monde des affaires?

16 Me LOUIS BELLEAU :

17 Juste un instant s'il vous plaît. Madame la  
18 Présidente, je pense que, je ne vois pas, moi, dans  
19 la transcription, où est-ce que c'est que c'est  
20 marqué avant le début de la portion qui n'est pas  
21 caviardée, le deux minutes de transcription qui est  
22 noir comme du charbon, c'est pas écrit, à mon avis,  
23 que le... la conversation réfère à un voyage fait  
24 sur le bateau de monsieur Accurso. Alors...

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Encore une fois, selon vos règles de pratique, mon  
3 collègue peut intervenir quand les droits  
4 fondamentaux de son client sont en jeu et la  
5 question que j'ai posée, si c'est à la connaissance  
6 de monsieur Accurso que ce genre de deal-là se fait  
7 exactement dans le monde des affaires et du yacht.  
8 Je pense qu'on en est là...

9 Me LOUIS BELLEAU :

10 Oui sauf...

11 Me SONIA LeBEL :

12 ... et j'aimerais avoir la réponse.

13 Me LOUIS BELLEAU :

14 Sauf qu'il y a une donnée dans la question qui est  
15 que monsieur Arsenault et monsieur Audet parlent du  
16 voyage de monsieur Arsenault...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Quel droit fondamental est attaqué?

19 Me LOUIS BELLEAU :

20 Le droit de ne pas être induit en erreur par  
21 l'avocat qui questionne.

22 (14:40:19)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Mais c'est pas un droit fondamental et c'est pas  
25 une induction en erreur.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[579]** Alors je repose ma question.

3 R. Oui.

4 Q. **[580]** O.K.? Que l'on parle du voyage en bateau ou  
5 non, celui que monsieur Arsenault a fait sur votre  
6 bateau à cette époque, fin deux mille huit (2008),  
7 quand monsieur Arsenault dit, qu'il parle et qu'il  
8 dit : « Y'a rien de répréhensible à ça. C'est  
9 comme ça que ça marche dans le monde des  
10 affaires. » Est-ce que à votre connaissance c'est  
11 exact que ce genre de deal-là peut se faire en  
12 voyage? On peut conclure des affaires sur un  
13 bateau, on peut conclure des affaires en voyage,  
14 dans le monde des affaires, de façon générale. Est-  
15 ce que c'est à votre connaissance ça, selon votre  
16 expérience?

17 R. Moi, Madame la Présidente, je peux juste vous dire  
18 qu'est-ce que j'ai fait avec mon bateau, sur mon  
19 bateau. Qu'est-ce que les autres font avec leur  
20 bateau, il y en a des bateaux dans le monde entier  
21 puis il y en a qui doivent s'en servir pour toutes  
22 sortes de raisons. Moi, c'était pas pour cette  
23 raison-là.

24 Q. **[581]** Vous n'avez jamais fait d'affaires, conclu  
25 d'affaires, discuté d'affaires sur votre bateau?

1 R. On a, on a pas fait ce que vous avez demandé ici,  
2 là. C'est comme ça que ça marche, ça se fait sur  
3 les bateaux, à Cannes, puis pop, pop. Moi j'ai  
4 jamais été à Cannes, premièrement.

5 Q. **[582]** O.K. Bien là, on sera pas spécifique comme  
6 ça. On peut aller dans les Îles Vierges...

7 R. Non mais...

8 Q. **[583]** ... on peut ailleurs, là.

9 R. Oui mais... mais je veux dire, moi j'ai jamais  
10 utilisé mon bateau pour ça et qu'est-ce que les  
11 autres font, ça me... ça me...

12 Q. **[584]** Donc la question, je vais la répéter pour  
13 être sûr qu'on a la... on se comprend...

14 R. Oui.

15 Q. **[585]** ... vous n'avez jamais utilisé votre bateau  
16 comme outil pour vous aider à conclure des  
17 affaires?

18 R. Non.

19 Q. **[586]** Parfait. On peut continuer la conversation,  
20 Madame Blanchette?

21

22 SUITE DE L'ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

23

24 Me SONIA LeBEL :

25 On peut arrêter, Madame Blanchette.

1 Q. **[587]** Vous allez me corriger si je me trompe, mais  
2 mon impression est plus que monsieur Arsenault vous  
3 demande votre avis sur ce qu'il devrait faire avec  
4 Jean Lavallée, non? Et là, c'est monsieur  
5 Arsenault, votre très bon ami, Monsieur Audet, une  
6 très bonne connaissance. C'est des gens qui sont  
7 extrêmement bien positionnés à la tête du Fonds,  
8 donc ils savent de quoi ils parlent.

9 R. J'ai jamais dit que... que quelqu'un du Fonds de  
10 solidarité me demandait pas mes avis. J'ai jamais  
11 dit le contraire de ça. Mais c'est pas moi qui  
12 prend la décision, c'est pas moi qui peut  
13 influencer la décision. Il me demande mon avis et  
14 je répons en ami que peut-être que c'est le temps  
15 que Johnny quitte parce que, avec tout ce qui se  
16 passe, que le risque réputationnel et tout ça.  
17 Maintenant, on peut aller un petit peu plus loin,  
18 là...

19 Q. **[588]** Oui, on va y aller un petit peu plus loin.

20 R. ... que monsieur Lavallée, une fois qu'il est plus  
21 là, bien c'est fini puis salut, bonjour. Cet été,  
22 on a fait un voyage de bateau ensemble, moi puis  
23 Jean Lavallée. Je veux dire, c'est pas comme ça que  
24 je traite mes amis. Moi j'ai... j'ai...

25 Q. **[589]** Alors pourquoi monsieur Audet, qui est quand

1 même une bonne... bien positionné au Fonds, et  
2 monsieur Arsenault qui est un de vos très bons,  
3 très bons, très bons amis, et ne le contredit pas,  
4 semble sous l'impression que la raison pour  
5 laquelle monsieur Lavallée s'accroche au poste de  
6 la SOLIM, c'est justement compte tenu des avantages  
7 que ça lui donne d'être votre ami?

8 R. Bien c'est bien clair, Madame la Présidente, il  
9 s'est trompé parce que c'est pas vrai.

10 Q. **[590]** Qui a pris, à votre connaissance, la place de  
11 monsieur Lavallée à la présidence de la SOLIM  
12 lorsqu'il a finalement quitté?

13 R. Je le sais pas c'est qui aujourd'hui qui est le  
14 président, je...

15 Q. **[591]** À ce moment-là.

16 R. À ce moment-là, je le sais pas. Je le sais pas. Qui  
17 est-ce qui a pris la place quand lui a quitté? Ils  
18 ont-tu nommé quelqu'un ou c'est juste il y avait  
19 personne jusqu'à tant qu'il y ait une  
20 réorganisation? Je le sais pas.

21 Q. **[592]** Vous êtes pas au courant...

22 R. Non.

23 Q. **[593]** ... de la personne qui avait pris la place de  
24 monsieur Lavallée si c'était le cas quand il a  
25 quitté?

1 R. C'est ça, non.

2 Q. **[594]** Il y a eu beaucoup de discussions devant la  
3 Commission, beaucoup de témoins, monsieur Pereira,  
4 monsieur Dupuis, on a entendu beaucoup d'écoutes  
5 électroniques, de conversations d'écoutes  
6 électroniques sur la puissance ou en tout cas,  
7 l'intérêt d'avoir ce fameux siège au Fonds ou à la  
8 SOLIM. Est-ce que, selon vous, il était  
9 effectivement intéressant d'avoir un tel siège à la  
10 SOLIM? Est-ce que vous êtes au courant de ça, vous?

11 R. Est-ce que moi je suis au courant si d'avoir un  
12 siège comme... sur le conseil d'administration de  
13 SOLIM si... excuse-moi, là, je... je la comprends  
14 pas la question.

15 Q. **[595]** Est-ce qu'il y a un intérêt, effectivement,  
16 d'avoir un tel siège?

17 R. Un intérêt pour... pour... pour monsieur Lavallée?

18 Q. **[596]** Ou pour quiconque. Pourquoi est-ce qu'on se  
19 battrait pour la chaise au Fonds?

20 R. Bon, ça doit être une question de prestige, Madame  
21 la Présidente, je le sais pas, ça doit être une  
22 question de prestige. Moi... moi je... je me suis  
23 jamais battu pour avoir un siège nulle part.

24 Q. **[597]** Quel prestige il pourrait y avoir selon vous?

25 R. Bien, je veux dire quand tu es sur le conseil

1 d'administration du... de la Caisse de dépôt, il  
2 doit y avoir un prestige rattaché à... à ce poste-  
3 là, sur le conseil d'administration du Fonds de  
4 solidarité, ça doit avoir un prestige rattaché là.  
5 N'importe quelle grande institution, il y a un  
6 prestige. Il y en a qui gagnent leur vie, je pense,  
7 à être sur des conseils d'administration.

8 Q. **[598]** Plusieurs témoins ont témoigné, justement, de  
9 l'importance d'avoir ce siège-là au Fonds. On a vu  
10 que selon les conversations d'écoute électronique,  
11 monsieur Lavallée semblait s'y accrocher. Il y a eu  
12 une guerre, il y a eu des témoins qui sont venus  
13 témoigner à l'effet qu'il y avait eu une guerre  
14 lors des élections à la FTQ Construction et qu'un  
15 des buts et un des avantages de cette guerre-là  
16 était de non seulement de prendre le contrôle à la  
17 FTQ Construction, mais d'hériter du fameux siège au  
18 Fonds.

19 Est-ce que vous avez une connaissance,  
20 vous, Monsieur Accurso, de cette bataille-là pour  
21 le siège... les sièges à la FTQ Construction, soit  
22 comme directeur général, comme président?

23 R. Je... vous avez une couple de questions...

24 Q. **[599]** Oui, elle est encore trop longue?

25 R. Non, non, non...

1 Q. **[600]** Non, ça va?

2 R. ... bien, je vais juste répondre à une partie de la  
3 question parce que ça fait partie de la réponse.

4 Moi, j'ai jamais compris que c'était un automatique  
5 que le président du... de FTQ Construction devient  
6 automatiquement le président du conseil

7 d'administration de SOLIM. Moi, j'étais pas sur

8 cette impression-là. J'étais sur l'impression que

9 le Fonds de... bien, vous avez vu, dans la

10 conversation, même Michel Arsenault il le sait pas

11 qu'est-ce qu'il nomme officiellement, ça fait que

12 si lui le sait pas, comment tu veux que je le

13 sache? Mais j'ai jamais compris que c'était un

14 automatique.

15 Q. **[601]** O.K.

16 R. Ça, c'est une partie de la question. L'autre, peut-

17 être vous pouvez me la poser si... j'ai jamais

18 compris ça.

19 Q. **[602]** Mais à votre connaissance, là, monsieur...

20 Monsieur Lavallée a occupé la chaise de président

21 de la SOLIM de mil neuf cent quatre-vingt-seize

22 (1996) à deux mille neuf (2009), jusqu'au moment où

23 on a intégré la SOLIM au Fonds de solidarité. Donc

24 on a changé, on a modifié la structure de la SOLIM

25 à ce moment-là. Donc, à votre connaissance, depuis

1 toujours, c'est monsieur Lavallée qui était là.

2 R. Bien, je pense que c'est ça que j'ai dit, à ma  
3 connaissance.

4 Q. **[603]** Oui. Et monsieur Lavallée était président, à  
5 ce moment-là, de la FTQ Construction depuis, je  
6 pense, à toutes fins pratiques, mil neuf cent  
7 quatre-vingt-un (1981), de mil neuf cent quatre-  
8 vingt-un (1981) à deux mille huit (2008).

9 R. O.K.

10 Q. **[604]** Donc, on peut dire que jusqu'à présent, là...

11 R. Mais j'ai pas les dates en tête, Madame la  
12 Présidente, mais si c'est... si c'est le cas, c'est  
13 le cas, oui.

14 Q. **[605]** O.K. Monsieur Pereira est venu témoigner de  
15 la façon suivante le premier (1er) octobre deux  
16 mille treize (2013). Il parle, entre autres, des  
17 élections, justement, qui ont eu lieu en novembre  
18 deux mille huit (2008), d'une scission entre deux  
19 clans. Soit le clan, à l'époque dans le... dans son  
20 témoignage, il l'a appelé le clan Jean Lavallée et  
21 le clan à Jocelyn Dupuis. On dit :

22 On parlait que Jocelyn Dupuis c'était  
23 son but, la chaise, la chaise au Fonds  
24 de solidarité d'une importance  
25 capitale. La guerre entre Jocelyn et

1 Johnny pour la tête de la FTQ, c'est  
2 définitivement pas pour la tête de la  
3 FTQ Construction, pour défendre  
4 l'intérêt des travailleurs. C'est  
5 avoir accès à la chaise du Fonds de  
6 solidarité. On sait très bien que Jean  
7 Lavallée a une puissance parce qu'il a  
8 une chaise au Fonds de solidarité que  
9 Jocelyn Dupuis voulait avoir. Jocelyn,  
10 pour être simple, pour comprendre, il  
11 voulait la richesse à Tony puis le  
12 pouvoir à Johnny. Puis quand je dis  
13 Tony, je parle de Tony Accurso.  
14 C'était son but.

15 Pour vous, ça sonne pas de cloche le fait que la  
16 chaise au Fonds de solidarité ou la chaise à la  
17 SOLIM est d'une importance capitale?

18 R. Si c'est l'impression de monsieur Pereira, c'était  
19 son impression, mais monsieur Pereira, des fois, il  
20 dit bien des choses, hein.

21 Q. [606] O.K. Vous êtes-vous mêlé des élections, vous?

22 R. Non.

23 Q. [607] Aviez-vous un intérêt dans ces élections-là?

24 R. Non.

25 Q. [608] Je vais vous demander, Madame Blanchette, de

1 nous faire écouter, s'il vous plaît, la pièce qui  
2 est à l'onglet 101 de votre cahier de pièces  
3 déposée. L'écoute qui a été déposée à l'époque sous  
4 la cote 101P-975.2, une transcription d'écoute  
5 électronique du treize (13) novembre deux mille  
6 huit (2008) entre Normand Dubois et Louis-Pierre  
7 Lafortune. Oui, à l'onglet 101. Vous l'avez à votre  
8 onglet 101 des pièces déposées, la cote 102P-975.2.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Je n'ai pas d'onglet 101.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Alors, une conversation... Bien, donc, 102P-975.2,  
13 une conversation du treize (13) novembre deux mille  
14 huit (2008) à huit heures (8 h) le matin.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Je n'ai pas le 102P, Madame.

17 Me SONIA LeBEL :

18 101P, oui, 975.2.

19

20 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

21

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[609]** Arrêtez-donc là deux petite secondes. Cette  
24 conversation-là se situe le treize (13) novembre  
25 deux mille huit (2008). Monsieur Louis-Pierre

1 Lafortune semble avoir, lui... faire... en faire un  
2 automatisme, là, que le fait que Jocelyn Lava...  
3 Johnny Lavallée a plus sa job à la FTQ fait en  
4 sorte qu'il perd sa job au Fonds de solidarité et  
5 tous les autres comités. Pour vous, vous, c'était  
6 pas à votre connaissance? Vous êtes ami avec  
7 monsieur Lavallée depuis trente (30) ans, mais  
8 Louis-Pierre Lafortune, lui, le treize (13)  
9 novembre, au lendemain des élections, c'est sa...  
10 c'est sa conclusion.

11 R. Bien, excusez, c'est sa perception.

12 Q. **[610]** C'est sa perception. Est-ce qu'il se trompe  
13 également?

14 R. C'est sa perception, Madame. Je le sais pas.

15 Q. **[611]** Mais, à votre connaissance, est-ce qu'il se  
16 trompe?

17 R. Bien, les... les événements, par la suite...

18 Q. **[612]** Non, je vous parle de ça. Quand il conclut  
19 que le fait pour John... Johnny...

20 R. Bien...

21 Q. **[613]** ... Lavallée, Jean Lavallée, de perdre son  
22 siège...

23 R. ... écoutez, je vois pas comment est-ce que Louis-  
24 Pierre Lafortune peut être au courant des  
25 règlements internes du Fonds de solidarité de la

1 FTQ. C'était un gars qui... qui louait des grues.  
2 Je sais pas où est-ce qu'il est devenu un expert  
3 tout d'un coup de comment ça se passe là-bas.  
4 Moi... en tout cas, je... C'est lui qui parle.

5 Q. **[614]** O.K. On continue, Madame Blanchette.

6

7 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

8

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[615]** Alors, pourquoi monsieur Normand Dubois et  
11 monsieur Lafortune discutent du fait que, en  
12 relation avec les élections à la FTQ Construction,  
13 vous avez raté votre coup?

14 R. Perception, Madame.

15 Q. **[616]** Perception.

16 R. C'est une perception. Bien, oui! Moi, j'ai...

17 Q. **[617]** Mais il prend...

18 R. ... j'ai pas raté mon coup, j'ai... j'ai... pas moi  
19 qui me suis présenté.

20 Q. **[618]** Mais il prend sa perception à quel endroit,  
21 monsieur Dubois et monsieur Lafortune?

22 R. Écoutez, moi puis Jean Lavallée on était des amis  
23 et puis on a été ensemble beaucoup et c'est une  
24 question sûrement dans leur... Regarde, je le sais  
25 pas mais je pense que c'est une question de

1 perception.

2 Q. **[619]** O.K.

3 R. Et puis... Mais, écoutez, là, une conversation,  
4 permettez-moi de questionner la crédibilité entre  
5 Louis-Pierre Lafortune puis Normand Dubois.

6 Q. **[620]** O.K.

7 R. C'est pas des experts.

8 Q. **[621]** Mais si je vous dis que c'est à huit heures  
9 le matin (08 h 00), est-ce que ça, ça vous...

10 R. C'est pas des experts dans rien.

11 Q. **[622]** O.K. Devant la Commission, il y a eu beaucoup  
12 de témoignages qui ont expliqué, des témoignages,  
13 des conversations d'écoute électronique, des  
14 analyses qui ont été faites par l'enquêteur  
15 Cloutier à l'époque également qui ont défini que  
16 pour... aux élections de novembre deux mille huit  
17 (2008) à la FTQ Construction, deux clans  
18 s'opposaient. Deux clans, le premier étant formé de  
19 Jocelyn Dupuis, de Richard Goyette, qui se  
20 présentait comme directeur général, on sait par la  
21 suite qu'il a gagné.

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[623]** Et de Yves Mercure comme président. Jocelyn  
24 Dupuis aurait été, selon les témoignages, accoquiné  
25 à ce moment-là et en lien avec Joe Borsellino. Joe

1 Borsellino, entrepreneur qui aurait eu intérêt, qui  
2 avait intérêt à ce que ce clan-là, et je vous parle  
3 des témoignages devant la Commission, qui avait  
4 intérêt à ce que clan-là le remporte pour avoir  
5 accès, justement, aux avantages qu'on a à être sur  
6 le Fonds de solidarité.

7 L'autre clan était formé de Jean Lavallée,  
8 de Bernard Girard qui se présentait comme directeur  
9 général et de Roger Poirier comme président. Vous  
10 étiez, selon les témoignages, de ce côté-là et vous  
11 aviez avantage, selon les témoignages, à garder  
12 Jean Lavallée en place. Est-ce que c'est exact que  
13 vous avez participé, que vous aviez avantage à  
14 garder Jean Lavallée en place?

15 R. C'est exact qu'il y avait deux clans.

16 Q. **[624]** Est-ce que les personnes que j'ai nommées  
17 sont les bonnes?

18 R. Oui. C'est exact qu'il y a deux clans sauf, sauf  
19 dans le cas des deux entrepreneurs que Borsellino  
20 puis moi, là, regarde, c'est pas nous autres qui  
21 contrôlait rien, là. Dans mon cas, c'est sûr que  
22 Jean Lavallée c'est mon ami et moi, je vais  
23 toujours appuyer mon frère, si vous voulez. Mais  
24 c'est exact qu'il y avait deux clans puis il y  
25 avait une vraie bataille puis un vrai vote et le

1           vrai vote c'est le clan, si vous voulez, de  
2           monsieur Goyette qui l'a gagné.

3           Q. **[625]** O.K. Vous êtes d'accord avec moi que monsieur  
4           Goyette, monsieur Dupuis, monsieur Mercure, et  
5           caetera, ce sont des gens qui sont, eux, plus au  
6           fait des règles internes de la FTQ Construction, de  
7           la SOLIM, du Fonds, contrairement à monsieur Louis-  
8           Pierre Lafortune.

9           R. Oui.

10          Q. **[626]** O.K.

11          R. Oui, oui.

12          Q. **[627]** Parce que vous avez dit « je le sais pas  
13          comment ça se fait que monsieur Lafortune commente  
14          ça parce que comment il peut connaître...

15          R. C'est sûr.

16          Q. **[628]** ... les règles internes? ».

17          R. C'est l'évidence même, oui, c'est ça.

18          Q. **[629]** O.K. « Puis c'est sa perception parce qu'il  
19          est à l'externe puis je ne vois pas comment un  
20          individu qui travaille dans les grues pourrait  
21          commenter les élections. », c'est exact?

22          R. Exactement.

23          Q. **[630]** Et commenter votre joie ou votre déception  
24          dans les élections, c'est exact? Je parle de  
25          monsieur Lafortune. Vous voyez pas comment il peut

1 se permettre de faire ça.

2 R. Non.

3 Q. **[631]** O.K. Madame Blanchette, la conversation 101P-  
4 978.2. Elle aurait dû être à l'onglet 103, mais  
5 j'imagine vous l'avez... Ah! Bien c'est parfait ça.  
6 Conversation qui prend place le treize (13)  
7 novembre deux mille huit (2008) entre Jocelyn  
8 Dupuis et Rénauld Grondin.

9

10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11

12 Me SONIA LeBEL :

13 O.K. On peut arrêter là, Madame Blanchette, s'il  
14 vous plaît.

15 Q. **[632]** Alors, ça vient de Jocelyn Dupuis, Jocelyn  
16 Dupuis, au lendemain des élections.

17 R. À qui qu'il parle, Madame la Présidente?

18 Q. **[633]** À un dénommé Bob, mais c'est Jocelyn Dupuis.

19 R. Mais, c'est qui ce Bob-là? Je m'excuse.

20 Q. **[634]** Jocelyn Dupuis.

21 R. Oui, mais il parle à Bob.

22 Q. **[635]** Écoutez-moi, Monsieur Accurso.

23 R. O.K.

24 Q. **[636]** Il pourrait se parler dans son miroir, là,  
25 Jocelyn Dupuis, au lendemain des élections,

1 explique la déconfiture de Jean Lavallée et  
2 explique qu'il aurait aimé voir la face à Accurso.  
3 En quoi votre face est pertinente au fait que Jean  
4 Lavallée a perdu les élections si la théorie qui a  
5 été exposée devant la Commission par les divers  
6 témoins n'est pas exacte?

7 R. Premièrement, je le sais pas c'est qui ce Bob-là et  
8 quand on me fait écouter une conversation  
9 téléphonique et personne peut m'identifier c'est  
10 qui l'autre personne...

11 Q. **[637]** Vous savez qui est Jocelyn Dupuis.

12 R. Maintenant, si Jocelyn...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[638]** Monsieur Accurso, le Fonds, là... et vous  
15 comprenez la question qui vous est posée. La  
16 personne à qui s'adresse Jocelyn Dupuis n'a aucune  
17 importance. Ce qu'on vous rappelle, ce qu'on vous  
18 pose comme question, c'est ce que dit monsieur  
19 Dupuis, à quel point c'était une déconfiture pour  
20 vous de voir que monsieur Lavallée avait perdu ses  
21 élections. C'est de ça dont on vous parle.

22 R. O.K. C'est sûr que Jean Lavallée, puis je le dis...  
23 je l'ai dit bien des fois, c'est mon meilleur ami.  
24 Et puis si, lui, il a mis son coeur, il a mis... il  
25 a mis son coeur dans cette élection-là, là, qu'il

1           voulait avoir son équipe qui passait, et puis que  
2           si, lui, monsieur Lavallée est désappointé parce  
3           que c'est... c'est son syndicat, c'est ses  
4           affaires, c'est mon ami, ça fait que... T'sais,  
5           quand t'as... quand un de tes chums est triste, tu  
6           peux... tu peux te sentir triste pour lui et...

7                        Mais, j'ai retenu une autre chose de la  
8           conversation qui est très importante. Mon nom a  
9           jamais été mentionné dans le fait que j'ai essayé  
10          d'influencer l'élection. J'étais... je faisais pas  
11          partie du maraudage pour essayer de dire « bon,  
12          toi, tu vas voter un côté, toi, tu vas voter  
13          l'autre. » Je ne m'en suis pas mêlé du tout. Ça a  
14          été une élection démocratique dans leurs mains  
15          entre deux clans qui étaient en vrai compétition.

16                      Ça fait que s'il dit ça... en réalité, je  
17          le sais pas pourquoi qu'il dit ça, mais à bien y  
18          penser, Johnny a perdu, regarde, ça me fait de la  
19          peine. C'est mon ami, ça me fait de la peine parce  
20          que, lui... lui, il a de la peine. Pas que, moi, ça  
21          m'affecte, ça me fait de la peine parce que, lui,  
22          il a de la peine.

23          Me SONIA LeBEL :

24          Q. [639] Donc, le commentaire de monsieur Dupuis est  
25          lié uniquement avec votre relation d'amitié avec

1 monsieur Jean Lavallée... Jean Lavallée et le  
2 fait...

3 R. Bien, ça peut pas être relié à d'autre chose,  
4 Madame la Présidente.

5 Q. **[640]** ... et le fait que vous aviez de la  
6 compassion pour sa défaite.

7 R. Ça ne peut pas être relié à d'autre chose.

8 Q. **[641]** O.K. Bon. Peut-être prendre la pause si vous  
9 permettez, Madame la Présidente.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 (15:37:33)

13 LA GREFFIÈRE :

14 Monsieur Accurso, vous êtes toujours sous le même  
15 serment.

16 R. Merci.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[642]** Est-ce que vous connaissez monsieur Robert  
19 Paul à la FTQ Construction?

20 R. Non.

21 Q. **[643]** Non. Ça vous dit rien?

22 R. Rien rien.

23 Q. **[644]** Non. Et si je vous suggère que le Bob en  
24 question sur la conversation qu'on a entendue  
25 tantôt avec Jocelyn Dupuis et Robert Paul, c'est

1 pas quelqu'un que vous connaissez.

2 R. Non.

3 Q. **[645]** Et vous êtes pas en mesure de me dire si  
4 c'est exact ou non parce que vous connaissez pas sa  
5 voix, c'est exact?

6 R. Je connais pas... je connais pas Robert Paul. Non.

7 Q. **[646]** O.K. Vous nous avez dit ce matin ou, en tout  
8 cas, en début d'après-midi, j'ai pas...

9 R. C'est ça son nom? Excusez, Madame.

10 Q. **[647]** Robert Paul.

11 R. Robert Paul.

12 Q. **[648]** Robert Paul.

13 R. Connais pas.

14 Q. **[649]** Vous le connaissez pas.

15 R. Non.

16 Q. **[650]** Vous nous avez dit ce matin que vous avez  
17 jamais utilisé votre bateau comme outil d'influence  
18 ou pour faire des affaires, c'est exact?

19 R. C'est exact.

20 Q. **[651]** Vous nous avez dit lors de votre témoignage  
21 ce matin, que vous avez invité... vous invitiez vos  
22 amis sur votre bateau, c'est exact?

23 R. Des amis ou des amis des amis, oui.

24 Q. **[652]** Les amis des amis. Parfait. Vous avez parlé  
25 de Bernard Girard comme étant une connaissance,

1 c'est exact?

2 R. C'est exact.

3 Q. **[653]** O.K. Monsieur Girard, juste pour... pour le  
4 situer un peu, il était au...

5 R. Je pense que je l'ai décrit comme « bonne  
6 connaissance ». Excuse-moi, là.

7 Q. **[654]** Comme bonne connaissance. O.K. D'accord.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[655]** Monsieur Girard était au Local 791, je crois,  
10 c'est ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[656]** C'est quoi? C'est machineries lourdes ça?

13 R. Oui.

14 Q. **[657]** C'est opérateurs de machineries lourdes?

15 R. Oui, je crois que oui.

16 Q. **[658]** O.K. C'est un local avec qui vos compagnies  
17 doivent faire affaire. C'est le type de main-  
18 d'oeuvre que vous employez.

19 R. Oui, mais je pense que je vous ai dit également que  
20 mon fils Jimmy qui... que lui, il est beaucoup plus  
21 sur les chantiers que moi aujourd'hui, et puis que  
22 lui, il a plus de contacts avec... avec monsieur  
23 Bernard Girard, avec Grondin...

24 Q. **[659]** Oui, mais...

25 R. ... avec les gars directement sur le chantier.

1 Q. [660] O.K.

2 R. Il a plus de contacts que moi. Puis moi, on se voit  
3 ou on s'est vu peut-être une fois ou deux fois par  
4 année en dîner, mais toujours avec mon fils  
5 présent.

6 Q. [661] Toujours avec votre fils présent. O.K. Mais,  
7 simplement pour nous situer qui est monsieur  
8 Girard, Bernard Girard...

9 R. Oui.

10 Q. [662] ... c'est exact qu'il est dans le Local  
11 791...

12 R. Exactement.

13 Q. [663] ... opérateurs de machineries lourdes, c'est  
14 ça?

15 R. Oui.

16 Q. [664] Relié à ce que vous avez appelé les Teamsters  
17 ce matin, c'est ça?

18 R. Non.

19 Q. [665] Non. Ça n'a pas de lien?

20 R. Les Teamsters, c'est un autre syndicat.

21 Q. [666] C'est un autre, mais est-ce qu'il y a des  
22 liens entre ces deux syndicats-là, le 791 et les  
23 Teamsters, à votre connaissance?

24 R. Je le sais pas, Madame, je le sais pas.

25 Q. [667] Vous le savez pas.

1 R. Non. C'est parce que comme j'ai dit, à travers  
2 les... les trente (30) dernières années, là, ça a  
3 changé, là. Un a venu l'autre, l'autre a venu  
4 l'autre, l'autre est devenu l'autre, là, puis à un  
5 moment donné on... on perd la notion.

6 Q. **[668]** O.K. Opérateurs de machineries lourdes, c'est  
7 le type de main-d'oeuvre que vous pouvez être amené  
8 à employer dans les contrats que vous... diverses  
9 compagnies peuvent faire, c'est exact?

10 R. C'est une nécessité.

11 Q. **[669]** C'est une nécessité. Alors, c'est un syndicat  
12 ou un local parce qu'on a bien défini devant la  
13 Commission comment fonctionnait la structure de la  
14 FTQ Construction.

15 R. Oui.

16 Q. **[670]** C'est un local avec lequel vous pouvez être  
17 amené à avoir des affaires, si on veut, sur une  
18 base générale compte tenu de la main-d'oeuvre que  
19 vous devez employer.

20 R. Oui.

21 Q. **[671]** Oui. O.K. Vous avez mentionné également avant  
22 la pause que la conversation entre Jocelyn Dupuis  
23 et celui qui a été identifié comme Bob - mais où je  
24 vous suggère qu'il s'agit de Robert Paul, mais  
25 appelons-le Bob ici pour fins de discussion - entre

1           Jocelyn Dupuis et Bob, quand monsieur Dupuis  
2           exprime son opinion sur votre... votre état par  
3           rapport à la défaite de Johnny, ce que vous avez  
4           dit, c'était « probablement, là, parce que... parce  
5           que je suis ami avec lui, puis il savait que  
6           j'allais être triste pour lui » c'est ça?

7           R. C'est ça.

8           Q. **[672]** Triste ou affecté par sa...

9           R. Ou affecté, oui, c'est ça.

10          Q. **[673]** Ou affecté.

11          R. Oui.

12          Q. **[674]** O.K.

13          R. Triste parce qu'il est triste.

14          Q. **[675]** Est-ce que monsieur Lavallée était  
15          effectivement triste d'avoir perdu à ce moment-là?

16          R. Regarde, non, j'assume que... que c'est... Quand on  
17          parle de... Écoutez, c'est une conversation que...  
18          que Jocelyn Dupuis a avec...

19          Q. **[676]** C'est pas ma question, Monsieur... je suis  
20          plus sur la conversation. Je vous demande : est-ce  
21          que monsieur Lavallée était effectivement triste?  
22          Vous avez une relation, c'est votre frère, là. Est-  
23          ce qu'il était effectivement triste d'avoir perdu  
24          ces élections-là?

25          R. Il était pas content.

1 Q. **[677]** Il était pas content.

2 R. Non.

3 Q. **[678]** On sait que monsieur Lavallée ne s'est pas  
4 présenté aux élections, c'est exact? C'est Bernard  
5 Girard comme d.g...

6 R. C'est ça.

7 Q. **[679]** ... et Roger Poirier comme président, c'est  
8 exact ça?

9 R. C'est ça. Exactement.

10 Q. **[680]** Mais, monsieur Lavallée, si je comprends  
11 bien, parce que vous avez admis vous-même qu'il y  
12 avait deux clans.

13 R. Oui, absolument.

14 Q. **[681]** O.K. Ce que vous avez fait comme nuance,  
15 c'est que ni... il n'y avait pas d'entrepreneur de  
16 mêlé dans ces deux clans-là.

17 R. Non. Les entrepreneurs, ils peuvent pas s'être  
18 mêlés à ce niveau-là, là. Quand c'est le temps  
19 d'une élection, quand c'est le temps d'une bataille  
20 entre eux autres, là. Regarde, les entrepreneurs...  
21 t'es mieux de rester loin parce que si tu fais  
22 leurs doigts coincés, c'est pareil comme si tu te  
23 fais coincer dans une porte, là, puis ça, ça fait  
24 mal. Ça fait que tu te tiens loin d'une chicane  
25 comme ça.

1 Q. **[682]** Bernard, Bernard Girard donc se présentait  
2 comme d.g. dans ce que je pourrais appeler le... du  
3 côté de Jean Lavallée, là, le côté que Jean  
4 Lavallée supportait, est-ce qu'on peut le dire  
5 comme ça?

6 R. Oui.

7 Q. **[683]** Et Roger Poirier se présentait comme  
8 président dans l'équipe que Jean Lavallée  
9 supportait?

10 R. Je crois que oui.

11 Q. **[684]** O.K. Et l'histoire nous l'a dit, c'est  
12 l'équipe que Jocelyn Dupuis supportait qui a  
13 remporté, c'est exact?

14 R. C'est exact.

15 Q. **[685]** O.K. Est-ce que vous avez aidé monsieur  
16 Lavallée, est-ce que vous avez supporté son équipe  
17 à titre d'ami ou autre?

18 R. J'étais pas impliqué. J'étais pas impliqué d'aucune  
19 façon. C'est une élection qui s'est déroulée entre  
20 eux autres et puis comme je vous dis moi, je le  
21 sais où mettre mes doigts puis je le sais où pas  
22 mettre mes doigts et puis c'était pas une place  
23 que... que je voulais m'en mêler.

24 (15:43:34)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [686] Pourquoi?

3 R. Bien c'est parce que, c'est leur poutine interne,  
4 Madame la Présidente, puis moi je suis un  
5 entrepreneur et j'ai pas d'affaires là-dedans. Moi,  
6 avec le temps, là, j'aurais été obligé de  
7 travailler avec l'équipe en place et c'est comme  
8 quand un gouvernement change. T'essaie pas de te  
9 mêler d'un gouvernement ou de l'autre gouvernement.  
10 Quand il change, tu travailles avec l'autre  
11 gouvernement puis le plus que tu te mêles, le plus  
12 que tu... tu te mets en trouble.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. [687] Hum. On va y revenir au gouvernement un peu  
15 plus tard, oui.

16 R. Certainement, certainement.

17 Q. [688] Donc vous dites que vous n'avez pas tenté  
18 d'aider, de supporter ou de donner un coup de main  
19 à monsieur Lavallée pour les élections ou l'aider à  
20 faire entrer si on veut son équipe, ou à bâtir son  
21 équipe?

22 R. Non.

23 Q. [689] Non. Dans une conversation du premier (1er)  
24 avril deux mille neuf (2009) que nous avons fait  
25 jouer ce matin, on la réécouterà pas, c'est la

1 conversation qui a été quand même assez longue, là,  
2 avant la pause du dîner, où monsieur Jocelyn Dupuis  
3 s'exprime abondamment sur plusieurs sujets à  
4 monsieur Richard Goyette. C'est la conversation,  
5 pour fins de référence, 102P-1014.2. Cette  
6 conversation-là prend place le premier (1er) avril  
7 deux mille neuf (2009), 09-0064, la session numéro  
8 13, et entre autres, à la ligne, à partir de la  
9 ligne 319-320, monsieur, naturellement, Jocelyn  
10 Dupuis, pour mettre en contexte, raconte ce qu'il  
11 va dire aux journalistes et qu'il va débiller, là,  
12 tout ce qu'il a à débiller à ce moment-là, et parle  
13 des élections. Entre autres, il dit, dans sa course  
14 aux élections, il dit :

15 [...] j'ai échappé certaines, j'sais  
16 pas si on peut appeler ça des  
17 brebis-là, mais, j'ai, j'ai échappé  
18 certaines personnes qui, qui, qui, qui  
19 étaient d'accord pis par la suite,  
20 est-ce qui, j'me pose des questions,  
21 j'ai pas des preuves là, j'me pose des  
22 sérieuses questions. Entre autres euh,  
23 la personne qui s'est présentée  
24 contre, contre Richard Goyette.

25 On sait que la personne qui s'est présentée contre



1 Q. **[691]** Février deux mille huit (2008)?

2 R. Je me souviens pas de la date, là, mais si... si  
3 vous le dites, ça doit être ça. Une fois.

4 Q. **[692]** Pour quelle... pour quelle raison monsieur  
5 Girard, qui est une bonne connaissance, et que vous  
6 avez dit il y a quelques minutes n'avoir jamais vu  
7 autrement qu'avec, en lunch avec votre fils, est  
8 allé sur votre bateau, Monsieur Accurso?

9 R. Oui. C'est que... c'est que moi la façon que je  
10 fonctionnais avec le bateau, bien je vous ai dit,  
11 amis et amis d'amis.

12 Q. **[693]** Là c'est l'ami de quel ami, là, dans  
13 (inaudible)?

14 R. C'est l'ami de Jean Lavallée. C'est l'ami de Jean  
15 Lavallée. Moi j'ai... j'ai... vous savez, il y  
16 avait quatre chambres à coucher sur le bateau et...  
17 et moi souvent je vais inviter mon invité qui était  
18 Jean Lavallée et puis là, je vais dire à Johnny, je  
19 vais dire, regarde, il y a deux chambres de libres.  
20 As-tu quelqu'un en particulier que tu voudrais  
21 amener? Et puis si je me souviens bien, le...  
22 Nicole, la femme de Jean Lavallée, elle a invité  
23 son frère et puis je pense que c'était un voyage  
24 avec le frère de Nicole Lavallée et avec monsieur  
25 Bernard Girard. C'est deux personnes que Jean

1 Lavallée a invitées. C'est lui qui a décidé de les  
2 amener. Moi j'ai amené mon ami puis j'ai dit : « On  
3 a... tu sais, il y a deux chambres là-dedans, là,  
4 viens-t-en, invite qui tu veux puis on va faire un  
5 voyage ensemble. » Et c'est comme ça que ça s'est  
6 passé.

7 Q. **[694]** O.K. Si je vous suggère plutôt, Monsieur  
8 Accurso, que ce voyage-là a eu lieu le quatorze  
9 (14)... dans la semaine du quatorze (14) au vingt-  
10 trois (23) février deux mille huit (2008), que sur  
11 le Touch, il y a quatre chambres, effectivement, il  
12 y avait vous et votre conjointe de l'époque, Jean  
13 Lavallée et sa conjointe, Louis Bolduc...

14 R. Ah, ça se peut.

15 Q. **[695]** ... et sa conjointe, Bernard Girard et sa  
16 conjointe?

17 R. Ça se peut. Je me mélange dans les voyages. Mais  
18 oui, ça se peut, ça se peut.

19 (15:48:12)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[696]** Ça veut dire que Bernard Girard, vous  
22 l'auriez reçu plus qu'une fois...

23 R. Non, une fois.

24 Q. **[697]** ... sur votre bateau?

25 R. Il était pas là Bernard Girard, c'est... c'est...

1 non, il est juste venu une fois, il est pas venu  
2 une deuxième fois, de... de qu'est-ce que je me  
3 souviens, il est juste venu une fois.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[698]** O.K.

6 R. Avec monsieur Louis Bolduc, madame a raison.

7 C'était pas avec... c'est un autre voyage que le  
8 frère à Nicole est venu.

9 Q. **[699]** Et vous nous dites que ce voyage-là n'était  
10 pas dans le but d'aider Jean Lavallée et à  
11 convaincre Bernard Girard à ce moment-là, on est en  
12 février deux mille huit (2008), quelque temps avant  
13 les élections à la FTQ Construction, de convaincre  
14 Bernard Girard de se présenter ou à tout le moins  
15 de l'influencer?

16 R. Absolument pas.

17 Q. **[700]** C'était pas non plus pour discuter avec  
18 Bernard Girard, Jean Lavallée et Louis Bolduc des  
19 élections à venir à la FTQ Construction et de  
20 décider d'une stratégie pour gagner ces élections-  
21 là?

22 R. Absolument pas.

23 Q. **[701]** Donc, vous me dites que ce voyage-là, sur le  
24 bateau, avec Jean Lavallée, Louis Bolduc et Bernard  
25 Girard n'a rien à voir avec la suite des événements

1 à la FTQ Construction?

2 R. Exact.

3 Q. [702] Exact? Ça n'a rien à voir?

4 R. Ça n'a rien à voir.

5 Q. [703] Madame Blanchette, s'il vous plaît, on va  
6 écouter la conversation 102P-1044.1.2, conversation  
7 qui a lieu entre Joe Borsellino, l'entrepreneur  
8 supposément lié au clan de Jocelyn Dupuis et  
9 Jocelyn Dupuis, le deux (2) avril deux mille neuf  
10 (2009), à dix-neuf heures trente-cinq (19h35).

11

12 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

13

14 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. [704] On peut arrêter là, Madame Blanchette. Merci.

18 Alors, quand monsieur Jocelyn Dupuis, encore une  
19 fois, mentionne que la raison de la présence de  
20 Bernard Girard sur le bateau était par rapport au  
21 clan de Lavalée d'acheter Régnald Grondin, qu'est-  
22 ce... est-ce que vous savez à quoi il fait  
23 référence?

24 R. Non. Non.

25 Q. [705] Et, ce que vous nous affirmez, c'est que ça a

1 rien à voir avec ces élections qui en ont suivi et  
2 la bataille des deux clans.

3 R. Le voyage de bateau a rien à voir avec les  
4 élections qui ont suivi. C'est ça que je confirme.

5 Q. **[706]** Rien du tout?

6 R. Rien du tout.

7 Q. **[707]** À combien de reprises monsieur Bernard Girard  
8 est allé sur le bateau?

9 R. Une fois.

10 Q. **[708]** Donc, après février deux mille six (2006),  
11 monsieur Jean Lavallée n'a jamais réinvité monsieur  
12 Girard sur le bateau?

13 R. Bien, je... non. Non. Puis, je vous ai dit que  
14 c'est une bonne connaissance et puis, normalement,  
15 j'invite des amis sur le bateau. Dans ce cas ici,  
16 ce voyage-là, il y avait monsieur Bolduc qui...  
17 monsieur Bolduc, c'était mon ami, oui.

18 Q. **[709]** Oui.

19 R. C'est...

20 Q. **[710]** Mais monsieur Girard est... est une bonne  
21 connaissance...

22 R. Une bonne connaissance...

23 Q. **[711]** ... donc est pas votre ami à vous.

24 R. ... qui... qui a été invité par Jean Lavallée.

25 Q. **[712]** Par Jean Lavallée.

1 R. Oui.

2 Q. **[713]** Et février deux mille huit (2008), six mois  
3 avant les élections, avant que ce clan-là perde,  
4 c'est la seule et unique occasion où monsieur Jean  
5 Lavallée a invité son ami sur le bateau.

6 R. Exact. Oui. C'est...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[714]** Jean Lavallée, il est pas là, lui.

9 R. Non, non. Bien, oui, il est là.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Oui, il est là, Jean Lavallée.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[715]** Bien, il y a vous, Louis Bolduc, Bernard  
14 Girard...

15 R. Et Jean Lavallée.

16 Q. **[716]** ... et Jean Lavallée.

17 R. Les quatre.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[717]** O.K. Et monsieur Lavallée n'a plus jamais  
20 réinvité monsieur Girard sur le bateau.

21 R. Non.

22 Q. **[718]** Est-ce que vous savez pourquoi?

23 R. Non.

24 Q. **[719]** Est-ce que vous savez pourquoi à cette  
25 occasion-là, unique occasion dans toutes les

1 occasions de voyage en bateau que vous avez eues,  
2 c'est pas... est-ce que vous savez pourquoi à cette  
3 unique occasion-là monsieur Girard est sur le  
4 bateau?

5 R. Jean Lavallée avait décidé qu'il voulait l'inviter.  
6 Et ça n'a rien à voir avec les élections. Ça n'a  
7 rien à voir avec les élections.

8 Q. **[720]** Qui a payé pour le voyage de Bernard Girard?

9 R. C'est moi.

10 Q. **[721]** C'est vous?

11 R. Oui.

12 Q. **[722]** O.K. Est-ce que vous avez assisté à toutes  
13 les conversations entre monsieur Girard et monsieur  
14 Lavallée sur le bateau?

15 R. Non.

16 Q. **[723]** Est-ce que vous savez s'ils ont...

17 R. Non, parce que...

18 Q. **[724]** ... à un moment ou à un autre parlé des  
19 élections entre eux?

20 R. Bien, c'est parce que les habitudes de monsieur  
21 Lavallée, il se lève pas avant midi puis il se  
22 couche à... à trois heures (3 h) du matin. Puis...  
23 et puis, Bernard Girard, c'est un lève-tôt comme  
24 moi, ça fait qu'on...

25 Q. **[725]** Ça fait qu'ils se sont pas croisés sur le

1           bateau.

2           R. Bien, ils se sont croisés, oui, c'est sûr, là. On  
3           soupait ensemble, mais durant la journée, monsieur  
4           Lavallée, il dormait beaucoup.

5           Q. **[726]** O.K. Avez-vous été en présence de monsieur  
6           Girard et de monsieur Lavallée tout le temps.

7           R. Non. C'est sûr, non. Non, il y a des journées qu'il  
8           y a du monde qui allait à la pê... à la pêche. Il y  
9           a des journées que le monde allait à la pa... à la  
10          plage. Moi, j'aimais beaucoup faire du « hiking »,  
11          là, si vous voulez, là, monter les montagnes, faire  
12          beaucoup d'exercice. Le monde, ils font pas mal  
13          qu'est-ce qu'ils veulent dans une journée.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Q. **[727]** Puis ça vous a donné l'occasion aussi de  
16          mieux connaître monsieur Girard.

17          R. Oui, c'est sûr.

18          Q. **[728]** Et devenir plus ami avec lui.

19          R. Oui.

20          Me SONIA LeBEL :

21          Q. **[729]** Pour quelle raison vous payez pour quelqu'un  
22          que vous connaissez ou... que c'est une bonne  
23          connaissance, un ami d'un ami. Pourquoi c'est pas  
24          monsieur Girard qui a défrayé ses frais pour aller  
25          sur le bateau.

1 R. Bien, c'est parce que moi, tous mes voyages de  
2 bateau, tout le monde que j'ai invité sur le  
3 bateau, sans exception, excepté monsieur Frank  
4 Zampino qui a payé son propre voyage, toute la  
5 liste d'invités qu'on vous a soumis, j'ai toujours  
6 payé pour les billets d'avion, tout le temps.

7 Q. [730] Alors expliquez-moi pourquoi monsieur Frank  
8 Zampino, que vous avez défini comme étant, je  
9 crois, un ami...

10 R. Oui.

11 Q. [731] ... pourquoi c'est le seul de vos amis, alors  
12 qu'une bonne connaissance, Bernard Girard, et peut-  
13 être quelques contacts qu'on verra plus tard,  
14 expliquez-moi pourquoi monsieur Zampino a payé son  
15 voyage?

16 (15:58:00)

17 Me LOUIS BELLEAU :

18 Me permettez-vous, Madame, une objection s'il vous  
19 plaît? Je pense que nous sommes dans le champ de  
20 l'engagement de la Commission qui consiste à ne pas  
21 poser de question à monsieur Accurso sur les faits  
22 de la cause. Je crois qu'il y a une, comment dire,  
23 une interprétation élargie de cela qui doit être  
24 adoptée et que nous sommes ici dans le domaine des  
25 allégations qui pourraient toucher l'utilisation du

1           bateau comme instrument de corruption. Alors, je  
2           vous demande, s'il vous plaît, d'ordonner une brève  
3           audition pour que nous puissions débattre de ça.

4           Me SONIA LeBEL :

5           Alors je pense que c'est une bonne occasion pour  
6           trancher ce point-là une fois pour toutes, Madame  
7           la Présidente. je vais laisser la parole à mon  
8           collègue, maître Tremblay, à ce moment-là.

9           Me SIMON TREMBLAY :

10          Alors effectivement, si c'est l'intention de maître  
11          Belleau de faire le débat, c'est un débat qu'on  
12          appréhendait. À ce moment-là, ça sera un débat qui  
13          devrait être fait avec des mesures au niveau de la  
14          publicité restreinte compte tenu des allégations et  
15          des arguments qui pourraient être faits. Je ne sais  
16          pas si compte tenu de l'heure, si on peut peut-être  
17          débuter avec ça demain matin. Je sais pas si ma  
18          collègue peut rouler jusqu'à quatre heures trente  
19          (16 h 30) ou ça serait, elle préfère qu'on fasse le  
20          débat immédiatement. On est disposé, là, selon...

21          Me SONIA LeBEL :

22          Bien, je pense pour des fins d'efficacité de  
23          l'interrogatoire, Madame la Présidente, ça va être  
24          difficile pour moi de reporter peut-être plusieurs  
25          questions, toujours à la fin d'un interrogatoire.

1 Si vous permettez, je sais pas, on peut peut-être  
2 suspendre quelques instants si vous voulez prendre  
3 le temps de le décider, mais je sais pas si le  
4 débat juridique prendra plus qu'une demi-heure. Ça  
5 vous prendra peut-être l'occasion de le décider,  
6 prendre la décision demain matin. On pourra ré-  
7 enchaîner si tel est le cas. Moi je peux être  
8 capable aussi de faire encore une demi-heure, de  
9 suspendre cette question-là. Mais...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Mais je pense que... je pense que...

12 Me SONIA LeBEL :

13 Et commencer le débat demain matin à ce moment-là?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui, non, ou on peut le commencer à quatre heures  
16 trente (16 h 30) tout simplement, une fois que vous  
17 aurez terminé...

18 Me SONIA LeBEL :

19 Bien...

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 On peut peut-être, peut-être suspendre à ce moment-  
22 là qu'on puisse parler entre procureurs puis vous  
23 revenir dans cinq minutes sur la suite des choses.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Parler peut-être avec maître Belleau puis voir, si

1 vous permettez, Madame la Présidente.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Je pense que c'est important qu'on tranche ça une  
6 fois pour toutes.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

---

11

12 (Voir cahier de non-publication)

13

---

14

1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,  
4           sténographes officiels, dûment assermentés,  
5           certifions sous notre serment d'office que les  
6           pages qui précèdent sont et contiennent la  
7           transcription fidèle et exacte des notes  
8           recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,  
9           le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
10          qualité dudit enregistrement, le tout, conformément  
11          à la Loi.

12          Et nous avons signé,

13

14

15

16

---

17          **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

---

24          **JEAN LAROSE**

25